

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE EL-HARRACH (ALGER)
THESE En Vue de l'obtention d'un MAGISTER en Sciences Agronomiques
SPECIALITE: Economie Rurale
Option : Développement Agricole

***Impacts prévisibles de l'intégration de
l'Algérie dans la zone de libre échange
Union Européenne / Pays tiers
Méditerranéens sur la filière poulet de
chair***

Présenté par : M. BALAMAN Abderrezak

Promoteur : M. CHEHAT F. Maître de conférence

12/12/2006

JURY Président : M. BEDRANI S. Professeur agrégé Examineurs : M. YAKHLEF H. Maître de
conférence M^{elle} BRABEZ F. Docteur d'Etat

Table des matières

Remerciements . .	1
..	3
RESUME .	5
Summary . .	7
PROBLEMATIQUE .	9
METHODOLOGIE .	13
1. Volet théorique .	13
2. Volet pratique .	13
2.1 Echantillonnage . .	14
2.2 Collecte des informations . .	14
2.3 Traitement des données .	14
CHAPITRE I : Consommation et échanges de poulet de chair au sein de la ZLE .	17
1.1 Position du poulet par rapport aux autres viandes au sein de la ZLE et en Algérie	17
..	17
1.2. Caractéristiques du poulet vendu en Algérie et au sein de la ZLE . .	23
1.2.1. Filières de diversification : cas français .	25
Conclusion . .	28
1.3. La réglementation sanitaire dans les pays de la ZLE et en Algérie .	29
Conclusion . .	31
1.4. Dynamique des échanges de poulets de chair au sein de la ZLE et perspectives	32
2013 .	32
1.4.1 Structure des échanges mondiaux . .	32
1.4.2 Structure des échanges au sein de l'Union européenne .	34
1.4.3 Structure des échanges au niveau de la France .	38
1.4.4 Enjeux et perspectives des filières volailles de chair . .	40
Conclusion . .	41
CHAPITRE II : Contenu de l'accord d'association pour les inputs et les produits de la filière	43
..	43

2.1. Principes généraux de fonctionnement de la ZLE .	43
2.2. Dispositions de l'accord pour les inputs et les produits de la filière .	46
2.2.1. Régime applicable à l'importation dans la Communauté des Produits agricoles originaires d'Algérie (Protocole 1) .	46
2.2.2. Régime applicable à l'importation en Algérie des Produits agricoles originaires de la Communauté (Protocole 2) .	46
2.3. Opportunités créées par l'Accord pour les acteurs de la filière en Algérie .	47
a) favoriser l'établissement de liens permanents entre les communautés scientifiques des deux parties, à travers notamment : .	48
b) renforcer la capacité de recherche de l'Algérie ; . .	48
d) encourager toutes les actions visant à créer des synergies d'impact régional. .	49
CHAPITRE III : Analyses structurelle et fonctionnelle de la filière poulet de chair .	51
3.1. Structure fonctionnelle des différents maillons .	51
3.1.1. L'approvisionnement en aliments .	51
3.1.2. Production de poussins d'un jour chair .	57
3.1.3. Elevage et engraissement des poulets .	59
3.1.4. Abattage et transformation . .	62
3.1.5. Distribution . .	67
3.2. Encadrement de la filière . .	71
3.2.1. Recherche et développement . .	71
3.2.2 Organisations professionnelles et interprofessionnelles . .	73
3.2.3. Réglementation . .	76
CHAPITRE IV : Evaluation de la compétitivité de la filière . .	77
4.1. Les performances techniques .	77
4.1.1 Présentation des Centres d'élevage . .	78
4.1.2 Performances zootechniques réalisées au niveau des Centres d'élevage enquêtés . .	78
4.1.3 Analyse statistique des Performances zootechniques réalisées au niveau des Centres d'élevage enquêtés .	80
4.1.4 Comparaison des Performances zootechniques .	92
4.2 Les Coûts de production .	93

4.2.1 Analyse paramétrique . . .	93
4.2.2 Matrice de Corrélation . . .	93
4.2.3 Test ANOVA . . .	94
4.2.4 Analyse Comparative . . .	95
4.3 Influence de la conjoncture économique sur les Coûts de production . . .	97
4.4. Bilan sur la compétitivité de la filière . . .	99
4.4.1 Bilan comparatif . . .	100
4.4.2 Détermination du Coefficient de Protection Nominal . . .	101
CHAPITRE V : Conditions d'émergence d'une filière poulet de chair compétitivité . . .	103
5.1. Reconfiguration des infrastructures d'élevages de poulet de chair . . .	104
5.2. Amélioration qualitative des Formules de fabrication des Aliments poulets de chair . . .	104
5.3. Amélioration des performances zootechniques des élevages de poulets de chair . . .	105
5.4. Elevage des grands parentaux . . .	106
5.5. Trituration de la graine de soja . . .	106
5.6. Réduction des droits de douane sur les inputs avicoles . . .	107
5.7. Allègement de la fiscalité liée à l'activité avicole . . .	107
5.8. Amélioration de la qualité des produits finaux . . .	107
CONCLUSION GENERALE . . .	109
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES . . .	111
ANNEXES : . . .	115
Fiche technique de l'unité UPC SIDI ABDELLI I) . . .	115
Fiche technique de l'unité <u>UPC SIDI LAHCEN</u> . . .	115
Fiche technique de l'unité UPC BOUCHENTOUF . . .	116
Fiche technique de l'unité <u>UPC BENAZOUZ</u> . . .	116

Remerciements

Au terme de ce travail, je tiens particulièrement à adresser mes remerciements à :

-M^F CHEHAT Fouad, qui a accepté de m'encadrer malgré ses charges pédagogiques et scientifiques.

Sous sa direction, j'ai trouvé toute l'aide nécessaire pour finaliser le présent travail, qu'il trouve ici l'expression de ma profonde gratitude.

-M^F BEDRANI Slimane, qui m'a fait l'honneur de présider le jury, malgré ses innombrables occupations qu'il en soit remercié.

-M^{lle} BRABEZ Fatma, YAKHLEF Hacène pour avoir bien voulu examiner ma thèse et de m'éclairer chacun de sa propre expérience sur ses insuffisances, que chacun trouve ici l'expression de ma profonde gratitude.

-M^{lle} DJEBBAR Saliha, M^{me} BOUKHARI Nawel, M^{me} BOUZID Nassima, M^F MADDADI El hadi, M^F SELLAMNA Sid ali, M^F SI CHAIB Mohamed, M^F KACI Ahcène, et à toute personne qui a contribué directement ou indirectement à la finalisation de ce travail.

Dédicaces A mon défunt père dont le sacrifice n'a d'égal que son immense sagesse A ma mère qui a tant souffert pour nous A mes frères et soeurs A mes neveux et nièces A ma femme RAZIKA, pour son soutien moral A mes adorables filles ASMA et IKRAM

RESUME

Le choix du secteur public a été dicté par le constat largement établi de la déliquescence de la filière chair du secteur privé.

En effet, le secteur privé qui domine largement la production et l'abattage du poulet de chair reste caractérisé par un mode de production archaïque, plus proche d'un modèle artisanale qu'industriel avec une taille moyenne des élevages très réduite et des performances zootechniques en retrait par rapport aux normes standards admises, ce qui se traduit par une productivité faible et des coûts de production élevés qui ne lui permettent pas d'affronter les filières concurrentes dans le cas où les barrières douanières venaient à être supprimées.

Cependant, un certain nombre de recommandation ont été émises dans le but de rattraper le gap qui sépare le modèle enquêté des filières concurrentes.

Mots clés : Zone de Libre Echange, Filière poulet de chair, Compétitivité, Pays tiers méditerranéen, Pays européen.

Summary

The purpose of this study is to evaluate the impact of accession of Algeria at the free trade euro-Mediterranean area on the poultry industry from the public sector (owned by the government).

The choice of this sector is based on its best competitively versus the private sector characterized by the small size of the poultry facilities and high costs of the production.

In the future, we can expect that the public sector will represent the domestic market if some constraints are taken up.

The results of this inquiry corroborate the hypothesis supposing that the public sector is more competitive than the private sector. Also, in this study, a number of advises to improve the poultry industry in Algeria and to achieve international standards of this activity.

Key words : Algeria, euro-Mediterranean area, poultry industry, competitively.

المقدمة

تهدف الدراسة الى تقييم الأثر الاقتصادي لاندماج الجزائر في منطقة التجارة الحرة الأورو متوسطية على قطاع إنتاج الدواجن من القطاع العمومي.

لقد اختير القطاع العمومي في إطار الدراسة لضعف حجم الإنتاج العمومي مقارنة بالقطاع الخاص في الجزائر. كما يتميز هذا القطاع بارتفاع تكاليف الإنتاج مقارنة بالقطاع الخاص. كما يتميز القطاع العمومي في الجزائر بارتفاع تكاليف الإنتاج مقارنة بالقطاع الخاص. كما يتميز القطاع العمومي في الجزائر بارتفاع تكاليف الإنتاج مقارنة بالقطاع الخاص.

المنتج المستحصل عليه أثناء الدراسة هو إنتاج الدواجن العمومي على مستوى القطاع الخاص. وهذا الرقم الذي يربط بين القطاع العمومي والقطاع الخاص. وهذا الرقم الذي يربط بين القطاع العمومي والقطاع الخاص.

الكلمات المفتاحية

الجزائر، منطقة التجارة الحرة الأورو متوسطية، دواجن، اندماج، القطاع العمومي، القطاع الخاص.

PROBLEMATIQUE

La situation alimentaire de la population algérienne au lendemain de l'indépendance se caractérisait par un déséquilibre chronique, ainsi une première enquête nationale réalisée par l'AARDES en 1966/67, sur le thème consommation et budget des ménages, faisait apparaître qu'à cette époque, sur une ration estimée reçue de 82,6 gr de protéines, 74.8 gr étaient d'origine végétale, soit 90.55 % de la ration, contre 7,8 gr de protéines qui étaient d'origine animale soit seulement 9,45 %.

Face à ce constat, il devenait primordial de doter le pays des moyens de répondre à une double nécessité :

*satisfaire une demande de consommation stimulée de manière soutenue par une croissance démographique rapide et une amélioration projetée du pouvoir d'achat de la population à la faveur des plans de développement enclenchés.

*rééquilibrer la ration alimentaire par un meilleur apport en protéines animales selon les standards recommandés par la FAO/OMS.

La réponse à ces nécessités signifiait pour le planificateur, de créer les conditions permettant de rendre disponible pour chaque Algérien une ration alimentaire dont les produits animaux représenteraient les proportions suivantes :

- 15 kg de viandes (dont 3.5 kg de viandes de volaille)
- 02 kg d'œufs
- 80 kg de lait

- 04 kg de poisson

Ainsi que l'indique la structure de la ration projetée, ce sont les viandes rouges et le lait qui devaient être les produits dominants ; or leur développement se trouvait contrarié par des contraintes objectives à court et moyen terme.

Pour palier à ces contraintes, c'est vers le développement de l'aviculture que s'est orienté le choix du planificateur algérien.

Un tel choix était fondé sur le fait qu'il fallait opter pour une alternative de développement des productions animales, qui même totalement extravertie, présentait la garantie de pouvoir se réaliser dans des délais relativement courts, et apporter ainsi une réponse tangible à la problématique d'une demande de consommation en hausse constante.

Cette politique a été concrétisée grâce à un engagement massif de l'Etat aux plans :

-Organisationnel : par la création d'abord d'un cadre institutionnel sous la forme d'un office public chargé de mener à bien la politique globale tracée à cet effet ensuite de structures de soutien locales sous la forme de coopératives avicoles de wilaya.

-Technique à travers la création d'un institut spécialisé pour prendre en charge les aspects liés à la recherche avicole et développer des actions de formation et de vulgarisation.

-Financier par l'allocation de budgets de plus en plus importants à l'aviculture, qui sont passés de 181.4 millions de DA (2eme plan quadriennal) à 460 millions de DA (second plan quinquennal).

Les pouvoirs publics ont intégré la contrainte de la dépendance de la filière des marchés extérieurs, en considérant que si un tel choix n'était pas retenu, n'importe comment la dépendance se serait située au niveau des produits finaux et se serait aggravée au fil des ans, sans contre partie.

Tandis que dans l'option retenue, il s'avérait indéniable qu'une dynamique de développement allait être engagée et qu'elle se solderait à court et à long terme par des gains non négligeables (création d'emplois, acquisition de savoir faire, développement de l'intégration nationale, stabilisation du marché, gains en devises.....).

Globalement, les objectifs assignés au départ à l'aviculture algérienne ont été atteints puisque celle-ci est arrivée à satisfaire les besoins nationaux en viande blanche et en œufs de consommation.

Ainsi, à partir du début des années 1980, l'Algérie s'est auto suffit en produits avicoles finaux.

En conséquence la consommation de viande blanche est passée de 0.5 kg/hab/an (enquête AARDES.1966/67) à 4.3 kg/hab/an (enquête DSCN/CNERES 1979/80) à 10.85 kg/hab/an (enquête ONS 1988).

La production quant à elle est passée de 98.800 t en 1980 à 257.000 t en 1989 ; soit un accroissement de 160% correspondant à une croissance annuelle moyenne de 17 500 t.

Cependant, le développement de l'aviculture engagé de manière volontariste a connu toutes les vicissitudes imaginables a priori.

L'inexpérience de l'activité dans sa configuration amont (Centres avicoles de grandes capacités), choix techniques et technologiques inadaptés en aval (83 % des élevages de poulet de chair ont des capacités inférieures à 4000 sujets, OFAL 2000), les défaillances au niveau de la maîtrise technique, les carences organisationnelles, la dépendance totale du marché extérieur pour les approvisionnements en matières premières pour l'alimentation, en équipement ainsi qu'en matériel génétique, sont autant de <<tares congénitales >> véhiculées depuis la naissance de cette activité.

A cette situation, sont venus s'ajouter des facteurs aggravants avec la levée du monopole sur le commerce extérieur et l'ouverture anarchique du marché qui s'est traduite par l'apparition de nouveaux opérateurs dans la sphère de l'importation des intrants avicoles (maïs, soja, CMV, facteurs aviaires...)

Agissant de manière spéculative et opportuniste et concurrençant souvent de manière déloyale les opérateurs <<historiques>> déjà fragilisés par la baisse de la demande sur les produits finaux à la suite de la baisse du pouvoir d'achat de la population, ces nouveaux venus ont largement contribué à la dégradation de la filière.

Ainsi, l'observatoire des filières avicoles constate dans son rapport du mois d'avril 2001 :

<<La filière avicole algérienne connaît depuis le début des années 1990 un processus de dégradation fort avancé aux plans technologiques, technique, et économique>>.

<<Les élevages privés fonctionnent sans aucune rationalité zootechnique, ainsi leur productivité équivaut à celle obtenue en Europe dans les années 1960>>.

<<sur un autre plan, la rémanence de structures d'abattage traditionnelles n'est pas de nature à favoriser l'émergence d'un marché transparent et d'une régulation pertinente de la filière ; l'emprise du capital privé conjugué aux carences structurelles en matière d'organisation et de régulation de marché est à l'origine des fluctuations brutales et de l'instabilité des prix sur les marchés qui contribuent au dérèglement de l'ensemble de la filière avicole>>.

A ce niveau de la réflexion, la question pertinente qui doit être posée est celle de savoir, dans le contexte tel qu'il a évolué, quelles seraient les retombées de l'accord d'association Algérie-Union européenne sur la filière poulet de chair locale.

A un second niveau, et à moyen terme dans la perspective de l'instauration de la zone de libre échange projetée dans une dizaine d'année, quelles seraient les flux d'échange entre les partenaires de l'espace considéré compte tenu de la dynamique propre à chaque filière des pays membres.

Dans cette perspective, le présent travail se propose d'apporter sa modeste contribution à la compréhension des points de fragilité ainsi que des dysfonctionnements qui sont à l'origine de la perte de l'efficacité économique de la filière avicole algérienne pour le cas du poulet de chair et qui par manque de compétitivité risque de disparaître avec les conséquences que l'on peut imaginer sur le plan social et économique sans

omettre l'aspect lié à la sécurité alimentaire de la population devenu d'actualité suite à l'apparition ces dernières années d'épizooties à l'échelle mondiale.

Pour concrétiser cette démarche, nous avons structuré l'étude autour d'une hypothèse principale relayée par une hypothèse secondaire

Hypothèse principale

Le manque de compétitivité de la filière poulet de chair en Algérie trouve son origine dans la conjugaison des effets de facteurs endogènes et exogènes.

Hypothèse secondaire

Dans l'optique d'un redressement de l'aviculture algérienne, il nous paraît illusoire, de vouloir entreprendre une telle démarche tout en maintenant les structures d'élevages actuelles.

De ce fait, pour réduire le gap en matière de compétitivité qui nous sépare des filières concurrentes, le paysage avicole algérien nécessite une reconfiguration dont l'un des aspects essentiels est à notre sens le redimensionnement de la taille moyenne des ateliers avicoles.

Le constat concernant les ateliers d'engraissement du secteur privé ayant été largement établi, il serait intéressant d'étudier les unités d'engraissement du secteur public pour deux raisons essentielles :

-Ces unités de dimension industrielle (constitués de plusieurs bâtiments dont la capacité unitaire instantanée est en moyenne de 10.000 poussins chair), et qui offrent toutes les conditions requises pour un élevage qui répond aux normes standards, préfigurent le paysage avicole futur en perspective d'une mise à niveau de la filière.

-La grande fiabilité des données relatives au suivi des élevages des centres avicoles publics, ceux-ci étant encadrés par une administration plurifonctionnelle.

METHODOLOGIE

Au niveau méthodologique, notre approche a consisté à subdiviser le travail en deux volets complémentaires :

1. Volet théorique

Nous nous sommes attelés à rassembler toutes les données qui nous ont paru avoir une relation avec le sujet traité.

Cela nous a amené à constituer un large éventail de références bibliographiques dont l'exploitation méthodique et judicieuse a abouti à la construction de la partie théorique de l'étude qui permet d'identifier les grands enjeux liés à la question soulevée.

2. Volet pratique

L'étude d'un cas réel nous paraît primordiale pour établir le diagnostic.

Ceci permettra ensuite de situer le modèle étudié par rapport à son environnement régional et mondial.

La dernière étape sera celle des propositions de correction du modèle sous la forme d'un programme de mise à niveau dont la finalité sera la mise en place d'une filière compétitive.

Sur le plan pratique, nous avons adopté la démarche suivante :

2.1 Echantillonnage

Dans un souci évident d'augmenter la représentativité de l'échantillon et pour éviter les effets pervers que peuvent induire les dimensions spatio-temporels (effet région, effet saison), nous avons ciblés de manière aléatoire cinq grandes unités d'engraissement de poulets de chair (UPC), répartit sur les trois régions (Centre, Est, Ouest), chaque UPC dispose de plusieurs centres d'élevages.

Au niveau des centres d'élevage, plusieurs bandes ont été étudiées sur une période de cinq années (2001-2005).

2.2 Collecte des informations

A la différence des élevages privés (dont le suivi et la collecte de données relatives au suivi des élevages constitue un point de fragilité majeur pour tout travail de recherche), les Centres d'élevages publics, encadrés par une véritable administration, font l'objet d'un suivi technico-économique rigoureux au travers de procédures de gestion techniques et comptables.

Le suivi de chaque bande d'élevage est sanctionné par un bilan de bande qui synthétise l'ensemble des données relatives à celle-ci.

De ce fait, les données relevées sont d'une grande fiabilité.

2.3 Traitement des données

L'échantillon étudié, en raison de sa taille (nombre de bandes : 30, effectif global étudié mis en place : 2 386 000 poussins chair), a généré une masse importante de données qui ont été compilées et soumises à l'analyse statistique (Logiciel « STAT-VIEW »).

Les tests statistiques suivants nous ont paru les mieux indiqués :

- Moyenne avec écart type.
- Matrice de Corrélation.
- Analyse de Régression.
- Test Anova.

Ils ont été effectués sur les données de l'enquête pour vérifier la cohérence et la validité des réponses.

Les analyses de régression ont été effectuées à chaque fois qu'un effet significatif

d'un facteur sur une variable a été constaté.

CHAPITRE I : Consommation et échanges de poulet de chair au sein de la ZLE

1.1 Position du poulet par rapport aux autres viandes au sein de la ZLE et en Algérie

Au cours de la dernière décennie, la production mondiale de viande a progressé à un rythme de 2.7 % par an pour atteindre en 2002, 245 millions de tec .Si le porc demeure la première viande produite dans le monde (94.2 millions de tec), celle de la volaille a enregistré la plus forte progression avec un taux de croissance moyen de 5% par an.

Ainsi, en 2002 elle est la deuxième viande produite dans le monde avec une production de 74 millions de tec, soit 30 % de la production mondiale de viande

(Cf. tableau 1).

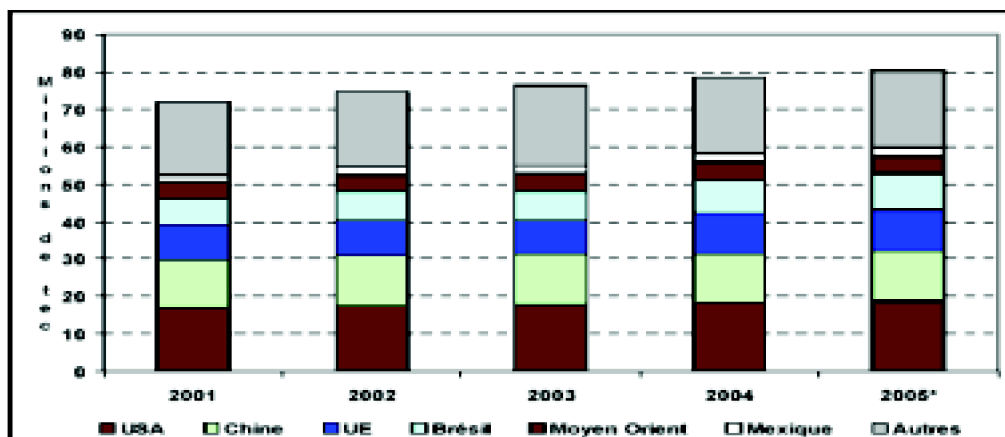
Tableau 1 : Production mondiale de viandeU : millions de tonnes

	2002	2003	2004
TOTAL MONDIAL	245.9	249.1	253.1
Viande de volaille	73.8	75.2	77.3
Viande porcine	94.3	95.8	97.3
Viande bovine	61.6	61.9	62.1
Viande ovine et caprine	11.6	11.7	11.9
Autres viandes	4.5	4.5	4.6

Source : FAO, 2004

En 2005, la production mondiale de volaille s'est élevée à 80,4 millions de tec. Les principaux pays producteurs sont les Etats-Unis, la Chine, l'Union européenne et le Brésil (Cf. figure1).

Principaux pays producteurs de viande de volaille dans le monde



* Estimations Source : OFIVAL d'après GIRA et FAO, Commission européenne

Figure 1

La production avicole s'est continuellement accrue ces dernières années passant de 72 millions de tec en 2001 à 80.4 millions de tec en 2005, soit une progression de 12%, cette augmentation s'est effectuée de façon nettement plus marquée dans les pays en développement que dans les pays développés (Cf. tableau 2).

	2001	2002	2003	2004	2005*	%05*/04
Etats-Unis	16 998	17 496	17 686	18 192	18 752	+3,1
Chine	12 866	13 523	13 687	13 220	13 420	+1,5
UE**	9 377	9 366	9 015	10 969	11 013	+0,4
Pays accédant à l'UE	1 635	1 765	1 853	-	-	
Moyen-Orient ⁽¹⁾	4 426	4 432	4 613	4 776	4 633	-3,0
B Brésil	6 919	7 690	7 910	8 880	9 703	+9,3
Mexique	1 945	2 125	2 207	2 335	2 370	+1,5
Autres pays de l'Europe de l'Est ⁽²⁾	390	414	410	467	461	-1,3
Japon	1 154	1 221	1 240	1 242	1 123	-9,6
Russie	820	950	1 036	1 186	1 280	+7,9
Thaïlande	1 366	1 445	1 451	950	1 000	+5,3
Afrique du Sud	939	949	961	945	973	+3,0
TOTAL Pays sélectionnés	58 865	61 376	62 068	63 162	64 728	+2,5
TOTAL MONDE	71 951	74 612	76 394	76 559	80 366	+2,3

* Estimations

Source: OFIVAL d'après GIRA, FAO, Commission européenne

** UE à 15 de 2000 à 2003, UE à 25 après

⁽¹⁾ Afrique du Nord incluse

⁽²⁾ Roumanie, Bulgarie, Croatie, Bosnie, République Fédérale de Yougoslavie

Tableau 2 : Evolution de la production avicole dans le monde

La consommation mondiale de produits carnés a continué à croître durant la dernière décennie au rythme de 2.7 % par an pour atteindre en 2002, 245 millions de tec.

Le porc est la première viande consommée dans le monde avec 94.2 millions de tec, devant **la viande de volaille avec 73.9 millions de tec** et en troisième position la viande de bœuf avec 57.9 millions de tec (Cf. tableau 3)

	1992	2002	Evolution en %
Porc	72,9	94,2	+29
Volaille	45,4	73,9	+62
Bœuf	53,0	57,9	+9
Ovin	9,9	11,5	+16
Autres viande	6,4	7,6	+19

Source : OFIVAL, 2005

Après une tendance haussière de la consommation individuelle de viande dans la plupart des pays depuis le début des années 1990, la croissance s'est quelque peu ralentie à partir de 1999, notamment aux Etats-Unis et dans l'Union européenne.

Ce repli est principalement dû à la diminution de la consommation de viande bovine (-0.5 % par an entre 1992 et 2000), les volumes ont été transférés vers le porc (+1.2 % par an) et **surtout la viande de volaille (+3.6% par an)**.

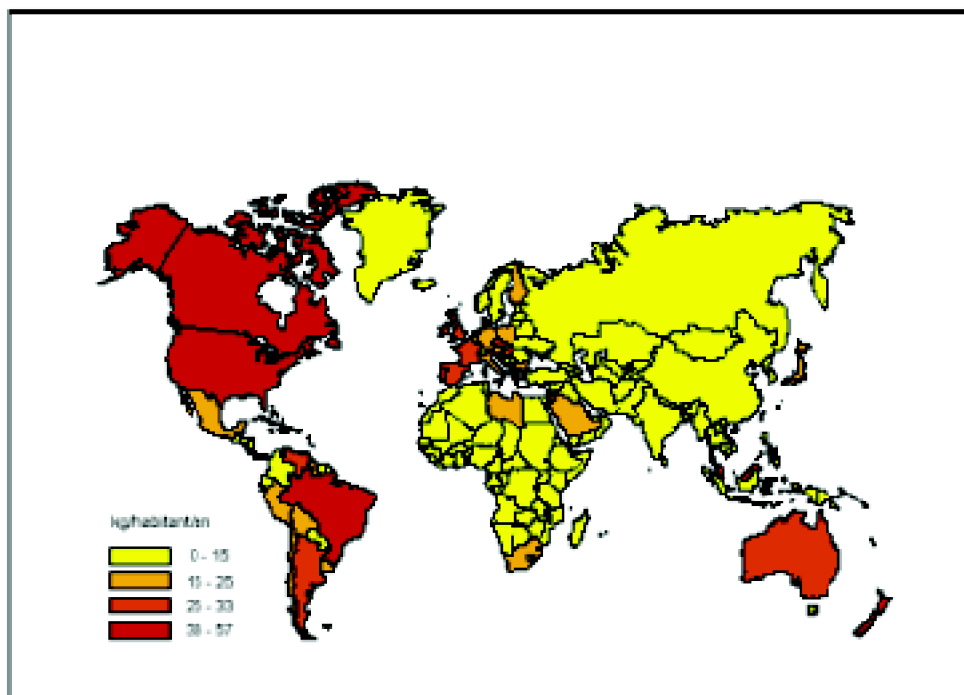
Ainsi la viande de volaille a enregistré la plus forte croissance sur l'ensemble de la décennie (+62%).

Avec une consommation moyenne de 11.9 kg/hab/an, la viande de volaille est devenue à partir de 1995, **la 2^{ème} viande la plus consommée dans le monde**.

Les Etats-Unis demeurent le plus gros marché de consommation avicole avec une moyenne de 50.9 kg/hab/an suivi du Brésil avec 30.6 kg/hab/an et de l'Union européenne

avec une moyenne de 21.7 kg/hab/an (Cf. figure 2).

Consommation individuelle de viande de volaille dans le monde



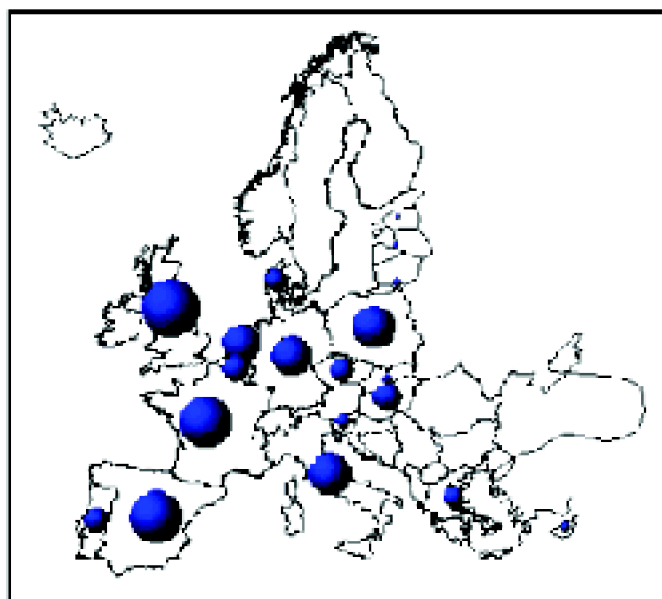
Source : OFIVAL d'après GIRA et FAO, Commission européenne

Figure2

La production de **viande de volaille** de l'Union européenne est passée de 10,97 millions de tec en 2004 à 11,01 millions de tec en 2005, en faible progression (+ 42.000 tec ; +0,4%).

Cette quasi-stabilité recouvre des tendances très contrastées selon les espèces et les pays : la **production de poulet (8,20 millions de tec ; Cf. figure 3)** a gagné 116.000 tec (+ 1,4 %) tandis que celle de dinde (2,05 millions de tonnes) a perdu 81.000 tec (- 3,8 %).

Production de poulet de chair de l'UE à 25 en 2005



Source : OFIVAL d'après Commission européenne, Gira

Figure 3

Par pays, la production de poulet a considérablement progressé en Pologne (+ 55.000 tec ; + 6,2 %) et en Allemagne (+ 11.000 tec ; + 1,6 %), deux pays avantagés notamment par un coût de la main-d'œuvre compétitif. La production a également progressé au Royaume-Uni (+ 40.000 tec ; + 3,0 %). (Cf. tableau 4).

	2001	2002	2003	2004	2005*	%05*/04
Allemagne	561	586	619	694	705	+1,6
Belgique-Luxembourg	285	290	275	280	266	-5,0
Danemark	192	190	181	181	175	-3,3
Espagne	957	1 046	1 041	1 053	1 050	-0,3
France	1 112	1 044	1 006	975	983	+0,8
Grèce	160	160	168	170	169	0,6
Italie	711	705	685	675	675	=
Pays-Bas	634	620	489	551	560	+1,6
Portugal	243	239	208	224	228	+1,8
Royaume-Uni	1 213	1 208	1 255	1 349	1 389	+3,0
UE 15	6 405	6 433	6 270	6 495	6 545	+0,8
Pologne			635	690	945	+6,2
Hongrie			228	236	245	+3,8
République Tchèque			185	207	212	+2,4
NEM 10			1 495	1 589	1 655	+4,2
UE25			7 765	8 084	8 200	+1,4

* Estimations

Source : OF VAL d'après Commission européenne

Tableau 4 : Production de poulet dans l'Union européenne

En France, la production de poulet est quasi stable depuis 2002 avec un volume moyen de 1 million de tec (Cf. tableau 5).

Cependant, la baisse tendancielle de la production depuis 1998 est due notamment à la restriction des subventions de la PAC à l'exportation de poulets vers les pays tiers (Cf.

figure 4) et à l'abaissement progressif des droits de douanes, décidés dans le cadre des négociations à l'OMC, ainsi la baisse de production de poulets depuis 1998 se chiffre à environ -20%.

	2001	2002	2003	2004	2005*	%05*/04
Volailles	2 265,0	2 141,1	2 017,3	1 969,6	1 919,8	-2,5
Poulets	1 112,4	1 044,5	1 005,6	975,3	982,9	+0,8
Dindes	748,0	697,3	631,2	623,5	561,3	-10,0
Canards	247,2	251,6	239,4	238,2	247,8	+4,0
Pintades	54,6	47,3	43,8	43,0	44,7	+2,6
Autres espèces avicoles	102,6	100,4	97,3	89,5	83,7	-6,5

* Estimations

Source : OFIVAL d'après SCEES

Tableau 5 : Production de poulet en France

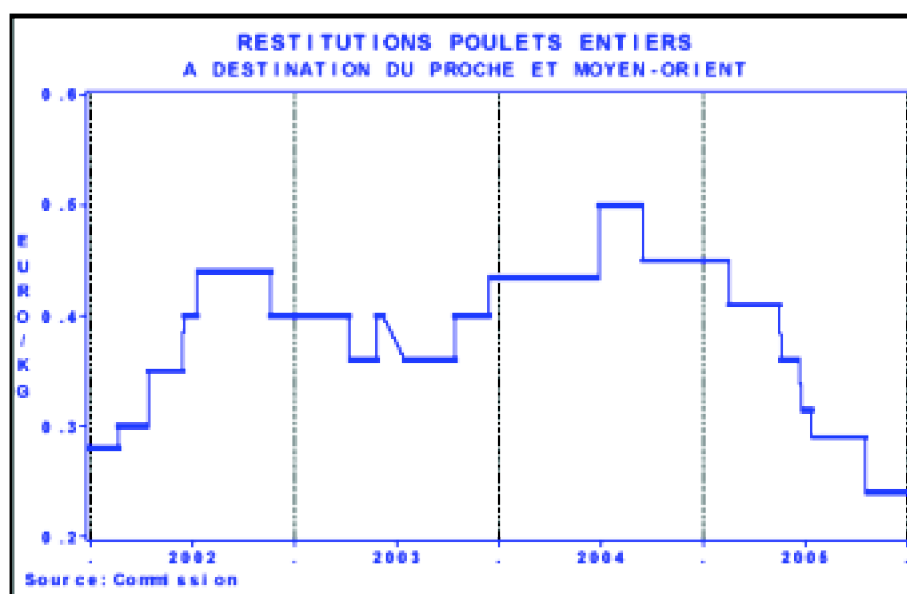


Figure 4 : Evolution du soutien à l'exportation pour le poulet entre 2002 et 2005

Source : OFIVAL, 2005

Au niveau des pays de la rive sud, la production de poulets a connu une évolution notable ; les pays maghrébins comme la Tunisie et le Maroc ont enregistré des progressions remarquables de leurs productions avec respectivement +40.4% et +54.8 % entre la moyenne des périodes 1996-2000 et 1991-1995, par contre l'aviculture Algérienne enregistre une stagnation à partir des années 1990 avec une production annuelle moyenne de 220 000 tec (tableau 6).

Pays	1991-95 (a)	1996-2000(b)	2001-2004(c)	Evolution (b)/(a)	Evolution (c)/(b)
Algérie	197.000	218.000	229.000	+10.6%	+05.0%
Tunisie	52.000	73.000	93.000	+40.4%	+27.3%
Maroc	155.000	240.000	274.000	+54.8%	+14.1%
Egypte	261.000	439.000	545.000	+68.2%	+24.1%
France	1.166.000	1.311.000	1.161.000	+12.4%	-11.4%
Italie	823.000	789.000	726.000	-4.1%	-7.9%
Espagne	848.000	945.000	1.120.000	+11.4%	+18.5%
Grèce	151.000	151.000	142.000	-	-5.9%

Source : CIHEAM, Observatoire méditerranéen, 2005

1.2. Caractéristiques du poulet vendu en Algérie et au sein de la ZLE

Le marché européen des viandes de volaille s'est rapidement segmenté pour accompagner la diversification des attentes des consommateurs.

Cette segmentation s'est faite selon deux axes principaux : celui d'une élaboration croissante des produits (développement des produits de découpe, des produits élaborés crus ou cuits) et celui d'une différenciation qualitative (développement de frais aux dépens du congelé en Europe du nord, développement des signes officiels de qualité en Europe du sud).

A cela, il faudrait ajouter l'émergence d'une filière biologique qui demeure cependant relativement marginale et représente 1% du cheptel.

Avec près de 5.7 millions de têtes, la France est le premier producteur européen de volailles biologiques.

Le label agricole est un exemple qui << atteste que le produit possède un ensemble de caractéristiques fixé par un règlement qui garantit un niveau de qualité supérieure le distinguant des autres produits similaires >>.

Ce type de démarche est relativement présent en France, ou en 2002 plus de 300 labels avicoles sont détenus par les groupements Label Rouge.

Au total, 9% de la production française de viande de volaille bénéficie de ce signe officiel de qualité.

Il existe également une production de qualité en Espagne, qui résulte surtout de démarches collectives mises en place par les communautés autonomes (<<Qualidad >> en Catalogne, label basque <<Kalitea>>.....).

Le marché français du poulet s'est segmenté très tôt ; l'appellation d'origine contrôlée (AOC) a constitué un premier signe officiel de qualité accordé en 1957 au poulet de

Bresse, mais son développement s'est par nature limité : en effet, si l'AOC couronne un produit de grande qualité, elle est très reliée à la notion de terroir.

La production sous Label Rouge a donc constitué une première segmentation qualitative au sens strict .Celui-ci a en effet été créé en 1965 pour attester de la qualité des produits (Sauveur 1997).

De création plus récente, la certification de conformité s'inscrit davantage dans une démarche d'assurance qualité qui garantit au consommateur le mode de production et l'origine des animaux.

Quant au mode de production biologique, il caractérise des denrées « produites sans recours à des produits chimiques de synthèse et d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), dans le respect de l'environnement, conformément à une réglementation européenne spécifique ».

Même si n'entre dans cette définition aucun critère de qualité au sens strict, cette filière présente indéniablement une connotation de qualité supérieure.

Le second axe de segmentation porte sur le degré d'élaboration des produits. Après la vente sous forme de carcasses, celle de produits de découpe s'est considérablement développée, avec une hausse de près de 50 % depuis 1995 (Cf. figure 5).

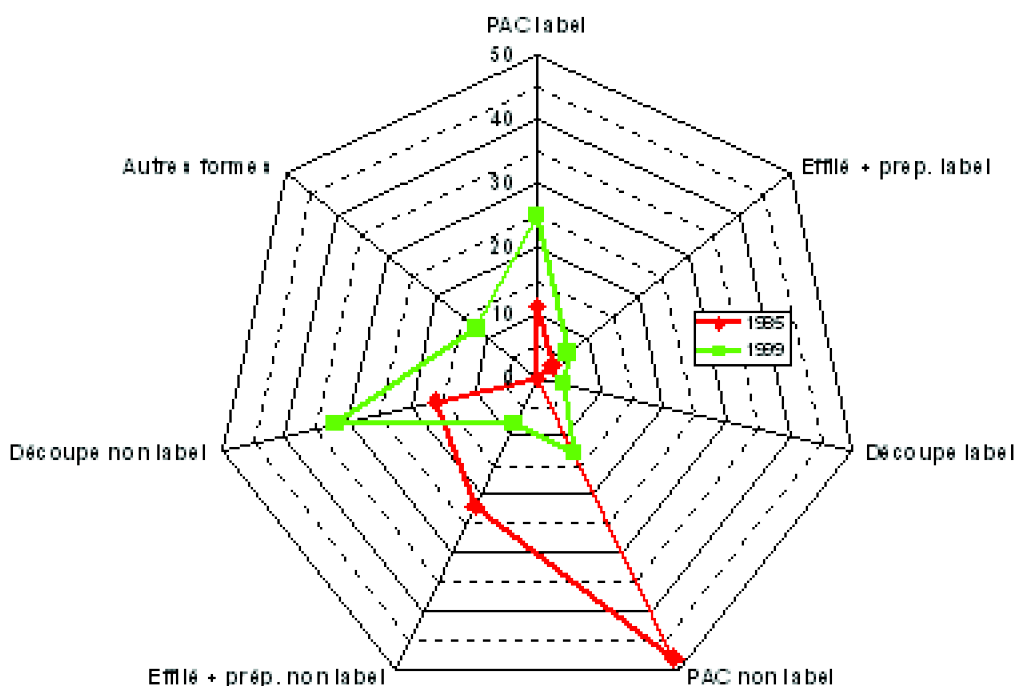


Figure 5 : Evolution de la consommation (Achats des ménages) Ecart de consommation (en %)

Source : OFIVAL, 2005

Aujourd'hui ce sont les produits élaborés qui constituent le moteur de la consommation de volaille, principalement de la dinde et plus récemment, de poulet.

Cinq types de produits peuvent être distingués, puisque les produits élaborés peuvent

être crus (saucisses, brochettes, produits marinés crus et épicés et steaks hachés), panés, cuits (volailles rôties ou fumées, wings...), ou encore vendus sous forme de charcuterie ou de plats cuisinés ou produits traiteurs (Confédération française de l'aviculture, 2004).

Au total, **la part de marché français des poulets découpés et élaborés devrait ainsi passer de 35 % et 20 % en 2002 à 41 % et 28,4 % en 2010** selon l'étude réalisée par l'Itavi pour la confédération française de l'aviculture (2004).

La part des produits sous signe de qualité est une originalité du marché français : en 2001

l'ensemble de la production française de volailles sous signes officiels de qualité représentait

20 % de la consommation intérieure (près de 30 % en poulet).

Le marché du poulet PAC - poulet prêt à cuire - (36 % en volume du marché global du poulet

en 2002) est constitué pour 63 % de poulets Label Rouge, vendus en moyenne 67 % plus cher que le poulet standard. Le poulet certifié représente 7 % des volumes de poulet PAC, avec un prix de vente à la consommation supérieur de 35 % au prix du standard. Le Label Rouge constitue donc le cœur du marché du poulet PAC. A l'inverse, le segment des découpes (41 % en volume du marché global du poulet) est constitué essentiellement de produits standards, les découpes de poulet label Rouge et de poulet certifié ne représentant respectivement que 11 % et 13 % des ventes en volume des découpes de poulet.

Cependant, si le consommateur français est prêt à payer plus cher pour un niveau de qualité supérieure reconnue, le prix reste un élément déterminant du choix des produits. Ainsi, en 2001, alors que la deuxième crise de la 'vache folle' était encore présente dans tous les esprits et favorisait la consommation de produits labellisés, la hausse de 9 % des prix de vente à la consommation des poulets PAC Label Rouge s'est traduite immédiatement par une réduction des achats des ménages de 10 %.

La différenciation qualitative est beaucoup moins développée dans les autres pays européens (seul le marché belge laisse une part aux poulets 'de qualité'), probablement en raison du rôle de frein à l'achat que jouent des prix trop élevés. Ainsi, le développement de la consommation de poulets biologiques apparaît encore timide dans la plupart des pays de l'Union Européenne, malgré la volonté souvent affichée par les pouvoirs publics de développer ce marché.

1.2.1. Filières de diversification : cas français

Les progrès réalisés dans la sélection et l'Alimentation des animaux, ainsi que dans leur mode de conduite ont permis d'abaisser considérablement les coûts de production du poulet standard, cela a entraîné la mise sur le marché d'animaux plus jeunes ayant une viande plus tendre et au goût moins prononcé. L'âge à l'abattage est l'un des principaux critères de différenciation des produits et sans doute le plus significatif.

1.2.1.1 Poulet d'Appellation d'Origine Contrôlée

Définie par l'article L 115-1 du Code de la consommation comme « la dénomination d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité et les caractéristiques sont dues au milieu géographique comportant des facteurs naturels et humains », l'Appellation d'Origine Contrôlée permet une reconnaissance et une protection de la mention et de la démarche professionnelle (Ministère de l'Agriculture français, 2004). Les décrets d'application définissent non seulement les zones donnant droit à cette appellation, mais aussi les conditions d'élevage (durée maximale d'élevage, âge auquel la mise à l'herbe est imposée, composition du régime...).

L'origine génétique des animaux est également précisée : ceux-ci doivent être issus de reproducteurs sélectionnés dans cette même région selon des modalités agréées par une commission de sélection. Il faut noter que le poulet de Bresse est longtemps resté la seule production carnée à en bénéficier et que, aujourd'hui encore, il ne partage ce signe de qualité qu'avec trois autres appellations (dont le taureau camarguais).

1.2.1.2. Poulets Label

Le Label Rouge a été créé en 1965 pour attester de la qualité supérieure de certains produits par rapport au standard (Sauveur, 1997). Lors de la demande de label, le produit doit apporter la preuve de sa qualité supérieure (Ministère de l'Agriculture français, 2004), notamment par des analyses sensorielles et des tests hédoniques. Il faut de plus noter qu'il s'agit d'une démarche de filière.

Trente neuf groupements relèvent aujourd'hui de cette législation (Synalaf 2003). Tous obéissent à un cahier des charges strict qui vise à garantir la qualité supérieure du produit (Sauveur, 1997).

Pour la production de poulet Label, il faut utiliser des lignées spécifiques à croissance lente qui permettent un abattage plus tardif (à un âge minimal de 81 jours) que les animaux standard. La durée d'élevage est donc environ deux fois supérieure à celle de la majorité des poulets standard. De plus, la densité d'élevage est limitée à 11 poulets par m². Les élevages doivent être de taille restreinte (pas plus de 4 bâtiments de 400 m² par élevage) et comporter un accès à des parcours. L'alimentation doit comporter un minimum de 75 % de céréales ; farine et graisse animales sont prohibées.

Il en est de même des antibiotiques donnés en tant que « facteurs de croissance ou économiseurs d'aliment » (Ministère de l'Agriculture français, 2004). Le Label apporte des garanties importantes de fraîcheur et de sécurité.

Il exige un classement sévère des carcasses et des durées de transport réduites. Il faut toutefois noter que les contraintes sur l'alimentation différencient les poulets Label et standard dans une moindre mesure que précédemment puisque les farines animales sont désormais interdites et que la baisse du prix des céréales augmente leur proportion dans le régime des animaux standard.

Il est également possible de certifier dans ce cadre l'origine géographique d'un

produit en Indication Géographique Protégée (IGP) au sens du règlement CEE 2081/92. Celui-ci suppose qu'une qualité déterminée, une réputation ou une autre caractéristique du produit puisse être attribuable à cette origine géographique, et que sa production et/ou sa transformation ait lieu dans l'aire géographique délimitée.

Cette production Label connaît également un développement régulier, elle a été multipliée par 4 en 20 ans. Mais cette progression ralentit et l'enquête menée par Magdelaine et Philippot (2000) conclut à des perspectives de développement limitées : si les achats, en grandes et moyennes surfaces, de produits de découpes Label devraient progresser de 4 % par an, ceux de poulets Label entiers devraient se réduire de 3,5 % par an (Confédération française de l'aviculture 2004).

1.2.1.3. Poulets certifiés

Créée par la loi du 30 décembre 1988, la certification de conformité s'inscrit davantage dans une démarche de traçabilité. Elle permet notamment d'attester du respect de règles de production et de conditionnement ainsi que, depuis 1994, de l'origine des produits. La législation française impose de plus que le produit certifié diffère du produit standard par au moins deux caractères et les cahiers des charges font l'objet d'une consultation publique puis d'un examen par les pouvoirs publics (Ministère de l'Agriculture français, 2004).

Les caractéristiques certifiées peuvent notamment être relatives à la composition du produit, à ses caractéristiques organoleptiques ou physico-chimiques ou à certaines règles de fabrication. Contrairement au Label Rouge, il n'existe pas de logo officiel pour identifier les produits certifiés, mais seulement des marques collectives privées. Comme pour les produits Label, il est possible, depuis 1994, de certifier dans ce cadre l'origine géographique d'un produit en Indication Géographique Protégée (IGP).

En pratique, cette filière utilise souvent des croisements entre un coq lourd (de type standard ou intermédiaire entre ce dernier et les mâles destinés à la production Label) et une femelle destinée à la production de poussins Label. Les animaux sont donc abattus à un âge intermédiaire (56 jours minimum).

Depuis la création en 1991 du premier poulet certifié européen, cette production augmente régulièrement et pourrait remplacer une grande partie de la production standard (tableau 1 et figure 2).

1.2.1.4. Poulets biologiques

Si les principes de l'agriculture biologique ont été introduits en France après la seconde guerre mondiale, sa première officialisation remonte à la loi d'orientation agricole de

1980. Le terme "agriculture biologique" apparaît en 1991 dans un règlement européen qui reconnaît officiellement ce mode de production, qui peut donc être considéré comme un cas particulier de certification. S'agissant des productions animales, les ministres européens de l'Agriculture ont adopté le 19 juillet 1999 le règlement CEE 804/99 (Règlement européen pour les productions animales biologiques, appelé **Repab**) et qui est entré en application le 24 août 2000 (Ministère de l'Agriculture 2004). Celui-ci

est défini par des obligations de moyens et non de résultats, contrairement aux produits Label ou certifiés qui doivent apporter la preuve de leurs caractéristiques organoleptiques supérieures (Itavi 2002).

La prise en compte des besoins physiologiques et des contraintes éthologiques des animaux est considérée comme essentielle : l'animal doit pouvoir exprimer son comportement social naturel et avoir accès à des parcours (Itavi 2002).

La santé des animaux doit être préservée par la prévention.

Toutefois, le **Repab** impose des contraintes fortes. En particulier l'interdiction des acides aminés de synthèse fait qu'il est très difficile de satisfaire les besoins en protéines des animaux et ce d'autant plus que les contraintes réglementaires rendent très difficile l'incorporation de farines de poisson. Par ailleurs, le règlement impose un âge minimal à l'abattage de 81 jours, sauf, paradoxalement, pour les souches dite à croissance lente, mais sans que ce terme soit défini précisément. Comme le **Repab** le permettait, la France a élaboré un cahier des charges (CC Repab-F) complétant ce règlement et prévoyant certaines dispositions plus strictes que le règlement (Ministère de l'Agriculture français, 2004).

La France a ainsi formalisé la notion de lien au sol et imposé, du moins à partir de 2008, que toutes les productions animales de l'exploitation soient biologiques et que l'aliment soit, dès 2005 biologique à 90 %. Mais, surtout, l'âge minimal à l'abattage est fixé à 81 jours, ce qui est cohérent avec la définition de la plupart des signes de qualité français mais pèse lourdement sur le coût de production du poulet biologique français par rapport à ceux produits dans d'autres pays ayant adopté d'autres définitions ne comportant pas de notion d'âge minimal à l'abattage (Itavi 2002).

Ainsi la France était en 2000 le pays de l'Union Européenne ayant la plus importante production avicole biologique avec 5,7 millions de poulets. Mais avec l'entrée en application du CC Repab-F, son développement s'est arrêté (Itavi 2002).

Conclusion

En Algérie et au niveau des PSEM partenaires le poulet produit est de qualité **standard** dans le sens où le modèle de production adopté s'apparente aux standards de production d'une aviculture industrielle (matériel biologique, alimentation, mode de conduite....).

La différenciation des produits reste très peu développée, et le marché à son stade de développement actuel s'accommode fort bien d'un poulet entier de poids moyen supérieur à la moyenne ; les produits élaborés connaissent un certain essor en raison de l'intérêt que leur accorde le consommateur mais restent marginalisés.

Ainsi, il apparaît clairement pour cet aspect, qu'on est en présence du même modèle à des stades de développement différents :

- Union européenne :

- Différenciation qualitative.
- Traçabilité des produits.

- Bien être animal.
 - Respect de l'environnement.
 - Réglementation et Normes régissant l'activité de plus en plus rigoureuse.
- PSEM : Ces aspects ne sont pas encore abordés devant les impératifs de gestion technico-économiques à laquelle est confrontée l'activité avicole dans ces pays. Celle-ci se caractérise par :**
- Contres performances zootechniques.
 - Dérégulation du marché des produits avicoles.
 - Fluctuation importante des prix à la consommation.
 - Désinvestissement au détriment de la filière.
 - Surcoûts induits par la conjugaison des paramètres sus-cités.

1.3. La réglementation sanitaire dans les pays de la ZLE et en Algérie

En Algérie, l'arsenal juridique comporte des lois, des décrets, ainsi que des arrêtés ministériels.

A la base, on retrouve la loi **N°88-08 du 26 janvier 1988** qui a pour objet la concrétisation de la politique nationale en matière de médecine et de pharmacie vétérinaire, de préservation et d'amélioration de la santé animale.

Au fur et à mesure, des décrets ainsi que des arrêtés sont venus renforcer le dispositif réglementaire régissant la production animale.

Circulaire ministérielle du 30.03.1990 relative au contrôle des aliments de volailles.

Décret exécutif n°95-66 du 22 février 1995 fixant la liste des maladies à déclaration obligatoire et les mesures générales qui leur sont applicables.

Arrêté du 27 mars 1995 définissant les mesures générales de prévention en élevage avicole.

Arrêté interministériel du 02 juillet 1995 relatif à la consommation des volailles abattues.

Décret exécutif n°04-82 du 18 mars 2004 fixant les conditions et modalités d'agrément des établissements dont l'activité est liée aux animaux, produits animaux et d'origine animale ainsi que de leur transport.

Au niveau de l'Union européenne, la réglementation sanitaire est régie par des textes supranationaux, Les conventions sont des axes directeurs. Les directives s'appliquent dans les pays signataires des conventions, qui s'engagent à les inclure dans leur droit

national (entrée en vigueur au plus tard 10 ans après dans tous les pays de la CEE).

(Cf. figure 6).

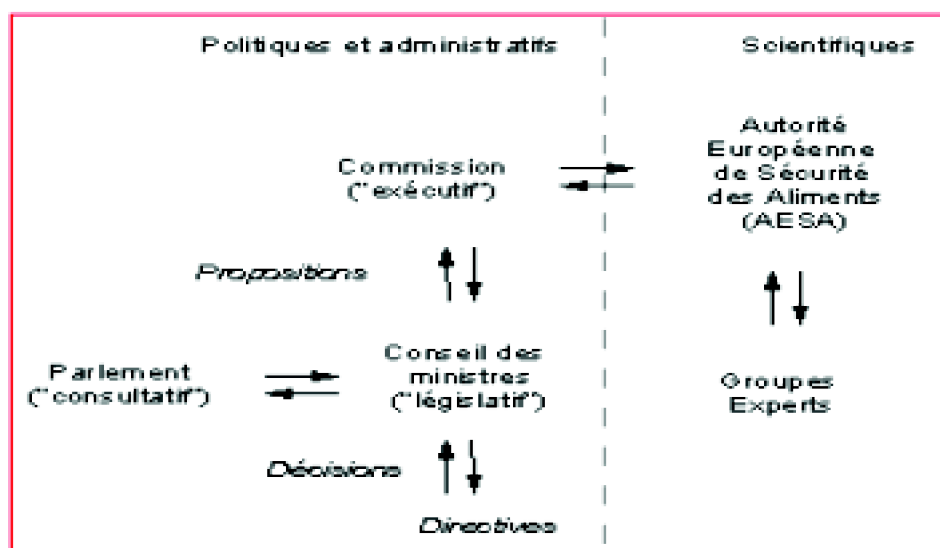


Figure 6 : Processus d'élaboration d'une directive européenne - Union Européenne (adapté d'après Fabre 1995).

Par ailleurs, il est de plus en plus question de bien être animal. Ainsi pour le cas du poulet de chair, les conventions et directives généralistes ainsi qu'une recommandation spécifique (*Gallus gallus*) adoptée en 1995 s'appliquent à cette production. Parallèlement, la commission de l'UE a sollicité son Comité Scientifique pour la rédaction d'un rapport relatif au **bien-être du poulet de chair**. Dans ce rapport, les experts ont souligné les problèmes résultant de l'utilisation de génotypes à croissance rapide et leur placement à des densités élevées et suggéré des alternatives.

Les auteurs de ce rapport ont suggéré que l'index de sélection utilisé intègre des paramètres concernant le bien-être et la santé même si ce choix réduit la pression de sélection sur le taux de croissance et l'indice de consommation. Les sélectionneurs doivent aussi être capables de démontrer que leurs programmes de sélection ne sont pas préjudiciables au bien-être. Ces experts indiquent qu'il est probable que le bien-être des poulets sera affecté si la densité excède 30 kg/m² et de telles conditions devront être évitées. En outre, la densité doit aussi être adaptée aux possibilités de ventilation au sein des poulaillers. Les poulets devraient aussi être élevés dans des conditions permettant d'éviter le recours à des mutilations, comme l'épointage du bec ou la taille des griffes. Ainsi, il est éventuellement possible de stimuler l'expression d'une plus large gamme de comportements normaux en enrichissant le milieu d'élevage. Il est probable que certaines des suggestions faites dans ce rapport seront prises en considération pour la rédaction, en cours, de la directive concernant cette production.

L'élaboration de la législation concernant le bien-être animal est le fait de deux organisations qui sont le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne. Une convention générale concernant toutes les espèces domestiques et par conséquent les oiseaux (1976) ainsi qu'une directive ayant la même portée (98/58/CE, 1998) ont été adoptées,

respectivement, par le comité permanent de la Convention européenne (Conseil de l'Europe) et l'Union Européenne. Par ailleurs, l'Union Européenne a adopté une seconde directive spécifique, concernant la poule pondeuse (*Gallus gallus*) (1999). Des rapports scientifiques concernant respectivement les poules pondeuses (1992-1996), la production de foie gras (1998) et le poulet de chair (2000) ont été rédigés à la demande du comité scientifique vétérinaire (CSV) de l'Union Européenne, remplacé aujourd'hui par l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (AESAs). Parallèlement, le comité permanent du Conseil de l'Europe a adopté six recommandations spécifiques concernant l'espèce *Gallus* (1986), les ratites (1997), les palmipèdes (trois recommandations en 1999) et la dinde (2001). Conformément à la convention de 1976, Les textes actuels relatifs aux productions avicoles s'inscrivent dans le cadre de la convention européenne relative à la "Protection des animaux dans les élevages" et une directive communautaire généraliste (UE). Cette convention, adoptée par le Conseil de l'Europe et ratifiée par la CEE en 1978, constituait jusqu'à très récemment l'unique référence en termes de droit européen. La directive communautaire généraliste (98/58/CE), l'équivalent de la convention au niveau de l'UE, a été adoptée lors du conseil du 20 juillet 1998. Les contenus de ces textes ne comportent que des dispositions générales, peu contraignantes. Ils prévoient que tout animal bénéficie d'un hébergement adapté, d'une alimentation adéquate à tout moment et de soins appropriés à ses besoins physiologiques et comportementaux en accord avec l'expérience acquise et les connaissances scientifiques. La rédaction très peu normative fait que tout élevage peut être pris en défaut au motif qu'il n'applique pas strictement l'une des obligations listées.

Concernant les productions avicoles, certains points critiques évoqués sont communs à plusieurs textes et ceux-ci peuvent globalement être classés en quatre catégories :

Environnement physique et social : hébergement (bâtiment ouvert, claustration totale, cages en batteries), nature du sol (litière, caillebotis), enrichissement du milieu, densité, éclairage (naturel/artificiel, intensité lumineuse, pénombre, photopériodes fractionnées, rythmes ahéméraires), liberté de mouvement et possibilité d'avoir des interactions sociales normales.

Conduite et pratiques d'élevage : méthodes de manipulation des oiseaux, insémination artificielle, mutilations (épointage du bec, désonglage, etc...), conditions de collecte, transport et abattage.

Génotype : origine génétique, dimorphisme sexuel, poids vifs, inadaptations comportementales et physiologiques.

Nutrition - alimentation : qualité et disponibilité des aliments et de l'eau, utilisation d'additifs alimentaires, de traitements vétérinaires systématiques et de promoteurs de croissance.

Conclusion

L'arsenal juridique régissant la santé animale au niveau de l'Union européenne est de loin beaucoup plus étoffé que celui de leurs partenaires du sud. D'abord en raison du fait que ce dispositif s'est enrichi des textes nationaux des pays fondateurs de l'Union, ensuite de

la forte pression de la société civile au niveau de ces pays, très soucieuse de la santé du consommateur poussant le législateur à encadrer toujours davantage ces activités **bio-économiques** très sensibles.

A un autre niveau, et comme il a été rapporté ci dessus, la législation régissant l'activité des productions animales au sein de l'Union s'intéresse de plus en plus aux aspects liés au bien être de l'animal dans son milieu d'élevage, introduisant de nouvelles contraintes pas forcément compatibles avec la performance économique et la productivité recherchées par les acteurs de la filière avicole.

En tout état de cause, la libéralisation du commerce recherchée dans le cadre de la zone méditerranéenne implique d'éliminer les obstacles aux échanges, au rang desquels figurent les divergences des règles relatives à la sécurité et à la qualité des produits alimentaires.

A cet effet, et afin d'harmoniser les dispositifs nationaux, Il a été créée la Commission du Codex Alimentarius en 1962 sous l'égide conjointe de la FAO et de l'OMS régissant les normes internationales relatives aux denrées alimentaires avec le double objectif de protéger la santé des consommateurs et d'assurer la loyauté des pratiques dans le commerce de ces produits.

Aujourd'hui, le Codex Alimentarius se concrétise par plusieurs centaines de normes ou textes apparentés (Codes d'usages, recommandations, directives).

L'accord relatif aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et l'accord relatif aux obstacles techniques du commerce (TBT) prescrivent de se référer aux normes internationales pour établir les mesures nationales.

Les normes Codex sont reconnues comme les normes pertinentes et l'accord SPS fait explicitement référence aux normes du Codex Alimentarius.

De ce fait, les normes du Codex Alimentarius deviennent opposables aux Etats membres.

1.4. Dynamique des échanges de poulets de chair au sein de la ZLE et perspectives 2013

1.4.1 Structure des échanges mondiaux

La viande de volaille est actuellement la plus échangée dans le monde avec 8 millions de tec, soit 10.6 % de la production mondiale.

Au cours de la période 1990-2001, les échanges internationaux de viande de volaille ont connu une forte accélération notamment de 1993 à 1997.

Cet accroissement est en grande partie lié à la forte progression des exportations des Etats-Unis (28 % des échanges mondiaux de viande de volaille en 1990 ; 42 % en 2001)

notamment à destination de la Russie et de l'Asie du sud est (Hong Kong, Japon).

Le marché à l'exportation est dominé par les Etats-Unis (40 % des exportations mondiales), puis le Brésil et l'UE (environ 20 % chacun) (Cf. tableau 7, figure 7).

	2001	2002	2003	2004	2005*	%05/04
Etats-Unis	2 028	2 440	2 500	2 474	2 732	+11,6
UE**	1 100	1 272	1 370	1 083	990	-9,5
Pays accédant à l'UE	206	216	306	-	-	
Brésil	1 318	1 690	2 032	2 607	3 005	+15,3
Chine	423	319	418	197	234	+18,8
Thaïlande	501	535	624	210	247	+17,6
Autres pays de l'Europe de l'Est ⁽¹⁾	11	10	16	20	20	=
Autres	208	169	206	97	110	+13,4
TOTAL Pays sélectionnés	6 602	6 657	7 184	6 789	7 549	+11,2

* Estimations

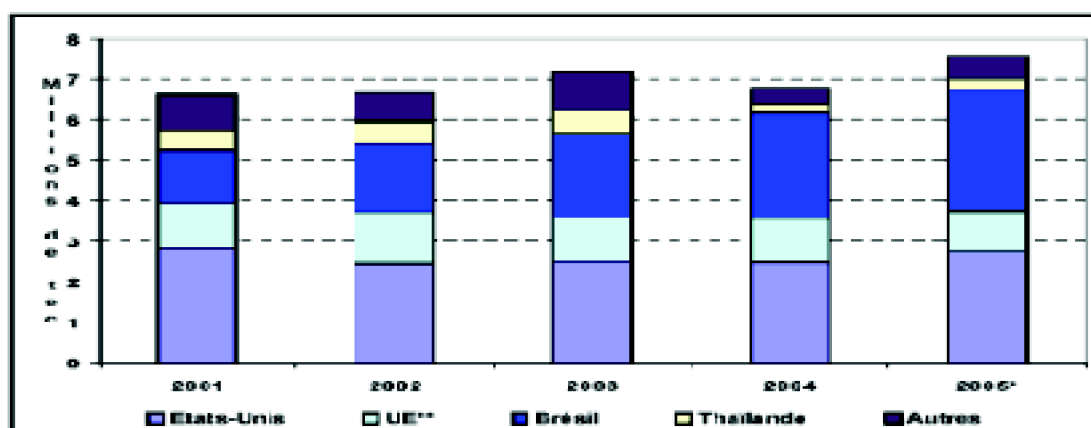
Source : OFIVAL d'après GIRA, Commission européenne

** UE à 15 de 2000 à 2003, UE à 25 après

⁽¹⁾ Roumanie, Bulgarie, Croatie, Bosnie, République Fédérale de Yougoslavie

Tableau 7 : Principaux pays exportateurs de viande de volaille dans le monde

Principaux pays exportateurs de viande de volaille dans le monde



* Estimations

Source : OFIVAL d'après GIRA

Figure 7

Au niveau des exportations, le Brésil est devenu à partir de l'année 2004 le **1er exportateur mondial de viande de volaille, avec presque 40 % du commerce mondial** pour un volume de 3 millions de tec, Il a même creusé l'écart avec son concurrent américain ; Ses coûts de production extrêmement bas et sa stratégie industrielle tournée vers l'exportation de tous les types de produits lui ont permis de conforter sa place sur de nombreux marchés, non seulement sur les marchés asiatiques où la demande est restée élevée, mais également sur les marchés traditionnellement approvisionnés par l'UE (Moyen-Orient et Afrique Sub-saharienne).

Les autres grands pays exportateurs sont les **Etats-Unis (2ème exportateur mondial)**, avec un volume de 2.8 millions de tec (estimation année 2005) et l'**UE (3ème exportateur mondial)** avec une moyenne annuelle de 1 million de tec.

Le marché à l'importation est à peine moins concentré, les quatre premiers importateurs représentant plus des deux tiers des tonnages (Cf. tableau 8).

	2001	2002	2003	2004	2005*	%05'04
Russie	1 585	1 539	1 206	1 111	1 287	+15,8
Chine	687	654	637	488	570	+16,8
Japon	737	672	705	605	754	+24,6
Moyen-Orient ⁽¹⁾	822	692	1 048	1 142	1 258	+10,2
UE**	797	763	925	740	769	+3,9
Pays accédant à l'UE	141	147	190	-	-	
Mexique	273	232	304	352	445	+26,4
Extrême-Orient	363	297	398	297	365	+22,9
Autres pays de l'Europe de l'Est ⁽²⁾	140	141	159	205	212	+3,4
Afrique du Sud	80	94	150	196	222	+13,3
Autre Afrique	281	341	415	360	366	-6,2
Autres	696	885	967	1 263	1 301	+3,0
TOTAL Pays sélectionnés	6 502	6 657	7 184	6 789	7 549	+11,2

* Estimations Source : OFIVAL d'après GIRA, Commission européenne

** UE à 15 de 2000 à 2003, UE à 25 après

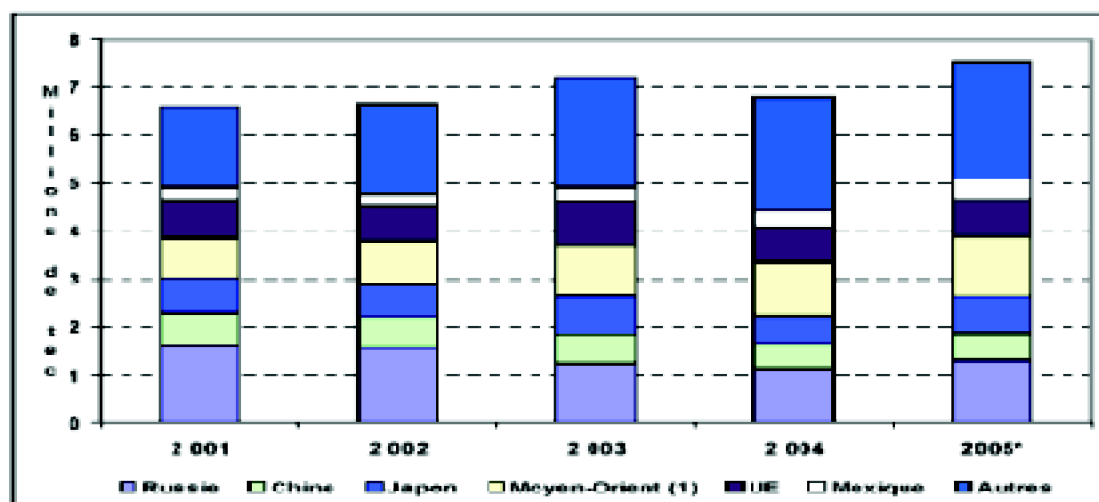
⁽¹⁾ Afrique du Nord incluse

⁽²⁾ Roumanie, Bulgarie, Croatie, Bosnie, République Fédérale de Yougoslavie

Tableau 8 : Principaux pays importateurs de viande de volaille

La Russie, les Pays du Proche et Moyen-Orient sont restés les principales destinations (Cf. figure 8).

Principaux pays importateurs de viande de volaille dans le monde



* Estimations

Source : OFIVAL d'après GIRA

⁽¹⁾ Afrique du Nord incluse

Figure 8

1.4.2 Structure des échanges au sein de l'Union européenne

Les exportations européennes de volailles ont augmenté de plus de 30 % entre 1995/96 (896 000 tec) et 1999/2000 (1,168 million de tec) (Cf. tableau 9).

Exportations européennes de viande de volaille vers les Pays Tiers

1000 tec

	UE à 15		UE à 25			%05/04
	2002	2003	2003	2004	2005*	
Proche et Moyen Orient	231	214	215	202	197	-2,3
Russie	336	225	247	207	243	+17,3
Afrique Subsaharienne	245	261	262	232	165	-28,8
Asie de l'Est	87	73	74	88	99	+13,1
N.E.M.	96	87				
Autres	277	213	279	353	276	-21,9
TOTAL	1 272	1 073	1 076	1 081	930	-9,3

* Estimations

Source : OFIVAL d'après Douanes

Tableau 9

Au sein de ces tonnages, les exportations subventionnées ont régulièrement diminué, alors qu'elles représentaient 47 % des exportations totales en 1995/96, elles ne représentent plus que 26 % de ces dernières aujourd'hui.

Depuis 2000, l'Union européenne est devenue le troisième exportateur mondial de viande de volaille derrière le Brésil et les Etats-Unis avec une part qui tend à régresser sur l'ensemble de la décennie (23 % des exportations mondiales en 1990; 16 % en 2000).

Cinq zones assurent 90% des débouchés extra communautaires (Cf.figure.9) :

l'ex URSS (30 %).

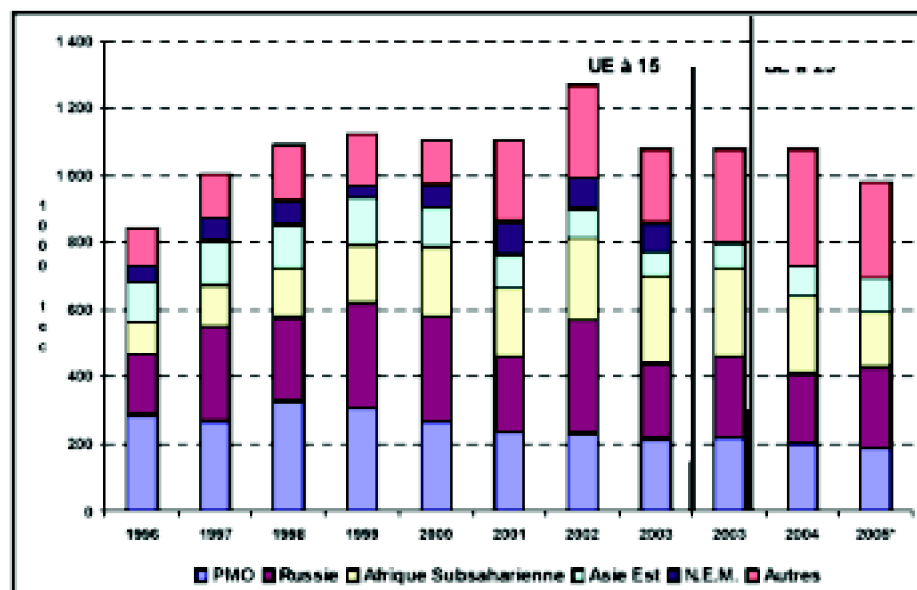
Les PMO (22%).

l'Afrique sub-saharienne (19 %).

l'Asie du sud-est (9%).

Les PECO (11%).

Destination des exportations européennes de viande de volaille



* Estimations

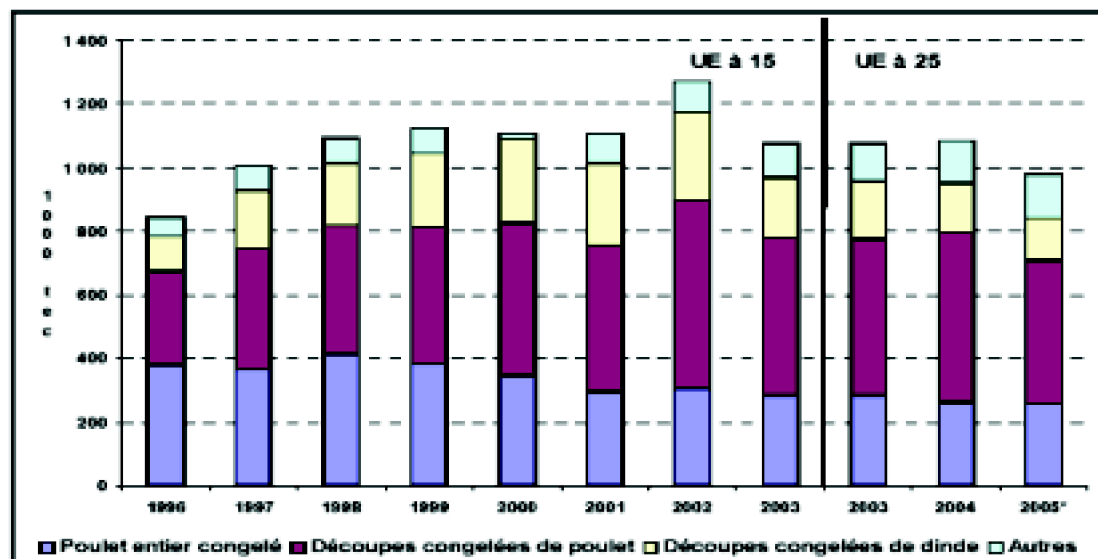
Source : OFIVAL d'après Douanes

Figure 9

De 1990 à 2001, les exportations européennes de viande de volaille à destination des pays tiers ont été multipliées par deux.

Leur structure s'est considérablement modifiée ; ainsi les expéditions de poulets entiers congelés qui totalisent 2/3 des ventes totales en 1990 en représentent 28% en 2001, à l'inverse, les exportations de découpes congelées de volaille se sont faite vers de nouvelles destinations (Cf. figure 10).

Structure des exportations européennes de viande de volaille



* Estimations

Source : OFIVAL d'après Douanes

Figure 10

Les importations européennes de volailles ont fortement augmenté, de 217 000 tec en 1995 à 788 300 tec en 2002. (Cf. tableau 10).

Importations européennes de viande de volaille en provenance des Pays Tiers

	UE 15		UE 25			%05/04
	2002	2003	2003	2004	2005*	
Brésil	419	487	495	494	552	+11,7
Thaïlande	179	229	233	155	102	+4,5
N.E.M.	152	196				
Autres	15	33	93	91	55	-39,4
TOTAL	765	925	820	740	769	+3,9

* Estimations

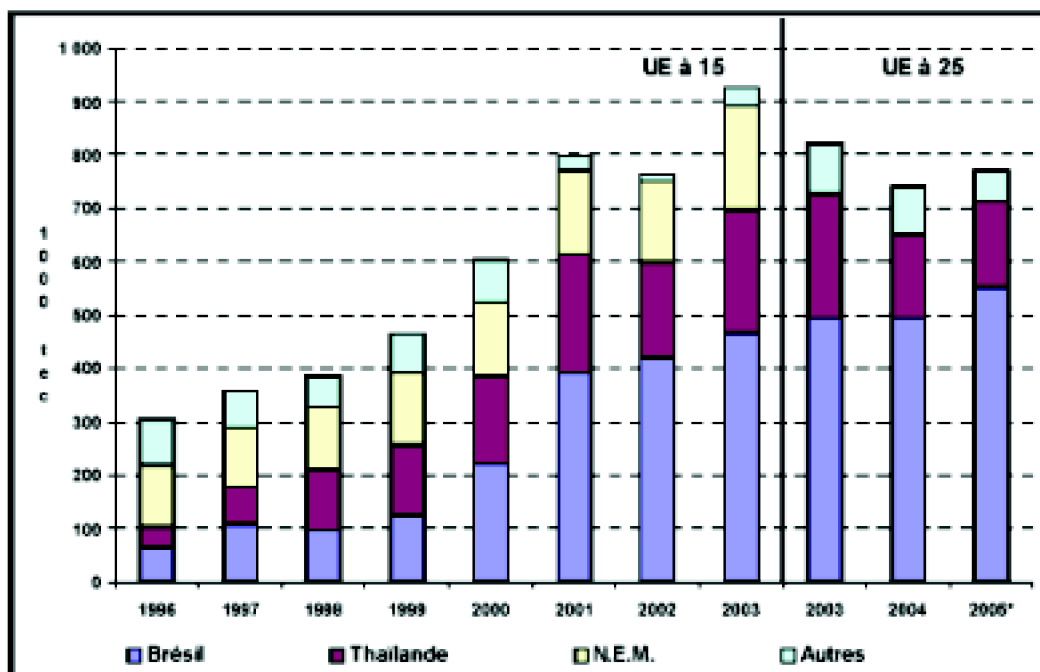
Source : OFIVAL d'après Douanes

Tableau 10

Elles correspondent à un taux de remplissage des quotas tarifaires de 60 % environ.

La préférence communautaire a été mise à mal, notamment par des volailles en provenance du Brésil et de la Thaïlande qui ont bénéficié d'un double avantage (dévaluation des deux monnaies, le bath et le real, vis-à-vis de l'euro et importations sous une nomenclature douanière spécifique avantageuse).(Cf. figure11)

Origine des importations européennes de viande de volaille



* Estimations

Source : OFIVAL d'après Douanes nationales

Figure 11

L'Union Européenne se situe ainsi au quatrième rang des importateurs mondiaux de

viandes de volailles derrière la Russie, l'ensemble Chine+ Hong Kong et le Japon. Ces importations de viandes de volailles se font très largement en dehors des contingents d'importation à droits réduits négociés dans le cadre des accords du Gatt ou des accords d'association avec les PECO. En effet, en 2000 et 2001, 80 % des importations extra-communautaires se sont faites à droits pleins (95 % si l'on exclut les importations en provenance des PECO). Les fortes augmentations des volumes importés en provenance de pays tiers constatées sur les trois dernières années (+15 % en 1999, +33 % en 2000 et +49 % en 2001) sont en effet imputables à des catégories de produits taxées plus faiblement à l'entrée dans l'Union Européenne : si les importations de découpes congelées de poulet doivent acquitter un droit fixe de 102,4 euros / 100 kg auquel s'ajoute un droit additionnel dont le montant varie en fonction du niveau de prix à l'importation, celles de viandes saumurées ne sont taxées qu'à hauteur de 15,4 % de la valeur du produit (environ 35 euros/ 100 kg pour des filets brésiliens payés 2,30 euros/kg en 2001) et les préparations non cuites à hauteur de 10,9 % de la valeur du produit.

L'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni sont les principaux importateurs de viandes séchées au sein de l'Union. Ainsi, même si le marché français est encore faiblement consommateur de ces produits, l'impact sur la filière française se fait sentir au travers d'une concurrence accrue sur les débouchés allemand et britannique.

Ces importations de produits salés et de préparations sont essentiellement destinées à l'industrie et à la production de produits élaborés à base de volailles dont la consommation, au sein de l'Union Européenne, est en pleine croissance. La forte progression des volumes importés en 2001 est à mettre en relation avec le déséquilibre offre/ demande constaté sur le marché communautaire, particulièrement au premier semestre (demande forte sur les viandes blanches en raison de la crise bovine).

1.4.3 Structure des échanges au niveau de la France

La production française de viandes de volailles est très largement exportée, puisque les exportations s'élèvent en 2002 à 665 000 tonnes-produits soit 806 000 tec, c'est-à-dire 37 % de la production indigène totale, pour une valeur de 1,046 milliard d'euros. Cependant le poids des exportations dans la production tend à diminuer : il se situait à 42 % en 1997.

Les pertes de marché atteignent globalement 108 000 tonnes depuis 1997, malgré une progression des volumes exportés sur pays tiers (hors Moyen Orient). Les exportations françaises de viandes de volailles à destination de l'Union Européenne sont en effet en diminution régulière depuis cette date, les pertes de marché atteignant 117 000 tonnes entre 1997 et 2002. Le recul des ventes françaises sur ses deux principaux débouchés européens, l'Allemagne et le Royaume-Uni ne s'explique que partiellement par le dynamisme des productions nationales allemande et britannique. En effet, la consommation progressant plus rapidement que la production, les importations totales de volailles ont augmenté dans ces deux pays sur les cinq dernières années.

Ainsi, de 1996 à 2001, la part de marché des poulets français dans les importations britanniques a reculé de 26 % à 12 % au profit des produits en provenance des Pays-Bas,

du Brésil et de Thaïlande. Sur le marché britannique de la viande de dinde, en régression, la part de marché de la dinde française a également reculé, passant de 47 % à 25 %, au profit des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) et du Brésil. Sur le marché allemand, la position française a toujours été faible pour le poulet (9 % en 1996, 7 % en 2001). Elle s'est dégradée pour la dinde, passant de 42 % à 31 % de part de marché, au profit des PECO et du Brésil. **En 1999, une étude comparative, réalisée par l'Itavi, concernant les coûts de production en élevage en France, aux Etats-Unis et au Brésil avait révélé un net déficit de compétitivité des entreprises d'amont et des élevages français par rapport à leurs concurrents américains.** Le coût de production du poulet brésilien sortie élevage était inférieur de 45 % à celui du poulet français et le coût du poulet américain de 25 % environ. En 2001, selon des données émanant de la Commission pour le Brésil et les Etats-Unis, et des données de l'Itavi pour la France, le différentiel demeurait de 38 % pour le Brésil et de 15 % pour les Etats-Unis. Ce différentiel est encore plus élevé pour le Brésil si l'on considère le coût sortie abattoir.

Ces écarts sont révélateurs des avantages que possèdent les filières avicoles américaines par rapport aux filières européennes et notamment un approvisionnement bon marché en maïs et en soja, un climat clément (sud-est des Etats-Unis et régions sud, sud-est et surtout centre ouest du Brésil), des disponibilités en superficies d'épandage, de plus faibles contraintes réglementaires tant sanitaires qu'environnementales et, enfin, un plus faible coût de la main d'œuvre (rémunération horaire et charges sociales).

Les évolutions récentes concernant les prix des céréales montrent cependant une tendance à la diminution du différentiel de prix entre les Etats-Unis et l'Europe, relevant à la fois de facteurs conjoncturels (flambée des cours américains en relation avec une réduction des disponibilités) et de facteurs structurels (baisse tendancielle du prix intérieur communautaire en relation avec la réforme de la PAC et moindre protection du marché intra-communautaire par rapport aux importations en provenance des pays tiers).

Les variations monétaires sont également un élément déterminant de la compétitivité sur le marché international. Or, le real brésilien s'est dévalué de 50 % environ par rapport à l'euro entre janvier 2001 et fin 2002. La dévaluation du real a cependant des effets négatifs sur le coût des intrants importés par l'aviculture brésilienne (poussins et une partie de l'approvisionnement en maïs).

En France, si globalement, le niveau de consommation individuelle des viandes de volailles reste en croissance sur le moyen terme, on note cependant un ralentissement sur les dernières années, à l'exception des années de crise dans le secteur bovin. Selon le SCEES, sur l'ensemble de la dernière décennie (1990-2000), la progression de la consommation française individuelle de volaille a été de 420 g par an (+1,8 %) contre 530 g (+2,9 %) pendant les années 1980-1990. Ainsi la consommation française ou européenne de volailles progresse à un rythme sensiblement ralenti par rapport à celui de la consommation mondiale qui se maintient autour de 4 % par an.

Les introductions de viande de poulet en provenance de l'UE (205.000 tec) ont connu une forte augmentation (+ 13 % ; + 24.000 tec). Les achats en provenance du Royaume-Uni, d'Allemagne, des Pays-Bas et de Belgique ont augmenté, notamment sous

forme de viande fraîche ; ceux en provenance de Pologne (viande congelée notamment) ont doublé. Les importations en provenance des Pays Tiers restent faibles et sont en diminution cette année

(- 2.400 tec ; - 12,2 %), l'embargo européen sur les viandes crues de Thaïlande mis en place en raison de la grippe aviaire n'ayant pas été levé. De ce fait, le Brésil, même s'il n'enregistre qu'une faible augmentation sur le marché français en raison du conflit commercial qui l'oppose à l'Union européenne sur le classement des volailles saumurées, représente plus de 80 % des livraisons des Pays Tiers vers la France.

1.4.4 Enjeux et perspectives des filières volailles de chair

La création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 1994 a instauré un nouveau cadre institutionnel pour les échanges internationaux. Celui-ci généralise la réduction des protections tarifaires. Il conduit à la construction progressive d'une jurisprudence internationale, sur la base des décisions rendues par l'Organe de Règlement des Différends. L'ouverture des frontières, via la clause d'accès minimum et la réduction des protections douanières, met à la portée des consommateurs des produits jusque là inconnus ou moins accessibles, ce qui influence les habitudes alimentaires. Dans le même temps, les mécanismes de soutien aux exportations sont de plus en plus contraints, et cela affecte fortement les stratégies des acteurs des filières.

Les règles définies à l'OMC s'appliquent beaucoup plus facilement aux produits agricoles de base qu'aux produits transformés. Or, le fonctionnement des filières met sur le marché de plus en plus de produits transformés.

Les produits qui font l'objet d'échanges sont aussi pour partie le résultat du fonctionnement des filières. Les consommateurs américains sont particulièrement friands de blancs de volailles, tandis qu'ils prisent peu les cuisses. Du coup, les très puissantes filières de volailles de chair des Etats Unis mettent sur les marchés internationaux des quantités impressionnantes de cuisses de poulets et de dindes (dark meat), à des tarifs défiant toute concurrence. Cela leur est permis par les marges confortables réalisées, sur leur vaste marché intérieur, sur le reste de la carcasse. De nombreuses filières nationales à travers le monde ont durement ressenti cette concurrence. Tout cela signifie que le fonctionnement de l'OMC, celui d'autres instances internationales comme le Codex alimentarius, sont devenus de première importance pour l'évolution des filières animales.

Jusqu'à l'ouverture du cycle de négociations de l'Uruguay Round (20 Septembre 1986), l'agriculture conservait dans le cadre du GATT un statut privilégié.

Le 14 avril 1994, la signature des accords de Marrakech clôture ce cycle et remplace le GATT par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Pour la première fois, l'agriculture est introduite dans son ensemble au sein de ces accords.

Le commerce agricole devient solidement ancré dans un système commercial multilatéral.

Les engagements pris par les pays signataires de l'accord ont constitué une étape

majeure de la réforme du commerce des produits agricoles .ils portent sur trois volets :

Accès au marché.

Soutien interne.

Concurrence à l'exportation.

Dans le cadre des prochaines négociations internationales à l'OMC, qui conduiront probablement à une nouvelle diminution des soutiens à l'exportation et à une moindre protection du marché communautaire, **l'aviculture européenne, handicapée par des coûts de production structurellement élevés, pourrait connaître un nouveau recul de sa position dans les échanges internationaux et sur le marché intra-communautaire.** Des stratégies d'adaptation de l'offre à l'exportation, jouant sur la complémentarité des différents marchés internationaux, à l'image de la stratégie mise en œuvre par les opérateurs américains, pourraient limiter ce recul. Le développement de niches qualitatives sur certains marchés à fort pouvoir d'achat pourrait également présenter des opportunités pour les opérateurs européens et particulièrement français.

Un enjeu essentiel pour l'aviculture européenne demeure cependant la conservation, voire la reconquête, du marché intra-communautaire. Les attentes des consommateurs européens, relayées par les distributeurs, passent de plus en plus par la mise en place de filières de production tracées, par l'identification de l'origine des produits et par la caractérisation des modes d'élevage et d'alimentation des animaux, exigences tendant à favoriser les productions locales. Le marché des produits non transformés tend de plus en plus à intégrer ces attentes. D'une part, l'offre s'oriente vers des produits frais dans les pays où les produits congelés étaient encore majoritaires il y a peu. D'autre part, une différenciation qualitative des produits se met en place peu à peu, basée sur la diversité des systèmes de production. Cependant, seul le marché français présente une segmentation qualitative significative en volume, le développement du haut de gamme (en Europe plus qu'en France) étant freiné par des prix de vente à la consommation élevés.

Conclusion

L'analyse de la matrice des échanges mondiaux de viande de volaille, fait apparaître la concentration des flux aussi bien à l'export qu'à l'import au sein d'un nombre réduit de pays.

L'essentiel des échanges s'effectue entre d'un côté un groupe restreint de pays exportateurs (Brésil, Etats-Unis, Union européenne) qui représentent environ 80% des exportations mondiales et d'un autre côté le continent Asiatique (Russie, Moyen orient, Chine, Japon) qui absorbe l'essentiel de celles-ci.

Au niveau du leadership, on assiste à un inversement de tendance avec l'apparition de pays émergents très agressifs à l'image du Brésil désormais premier exportateur mondial devant les Etats-Unis et de la Thaïlande.

Les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM), partenaires dans la zone euro méditerranéenne à l'instar de l'Algérie n'apparaissent pas dans la grille mondiale des échanges de la viande de volaille.

Pour la plupart d'entre eux, ce sont des pays autosuffisants pour ces produits donc non importateurs sans être aussi exportateurs en raison de l'indisponibilité d'excédents.

CHAPITRE II : Contenu de l'accord d'association pour les inputs et les produits de la filière

2.1. Principes généraux de fonctionnement de la ZLE

En 1995, se sont rencontrés à Barcelone, les chefs d'Etat des quinze Etats membres de l'Union européenne (UE) et ceux de douze pays du Sud et de l'Est de la méditerranée (PSEM)¹. Cette conférence avait pour but de moderniser la coopération entre les pays membres de l'UE et les PSEM.

De cette réunion est née la Déclaration de Barcelone, qui a lancé le processus du même nom.

Le Processus de Barcelone (ou Partenariat euro méditerranéen) comporte trois volets : un partenariat politique et de sécurité, un partenariat économique et financier, et un partenariat dans les domaines social, culturel et humain.

Dans le cas qui nous concerne, nous nous intéresserons au second volet, à savoir le partenariat économique et financier.

Celui-ci comporte trois volets. Il vise à instaurer une zone de libre échange, une coopération et concertation économique et une coopération financière.

Les objectifs de ce partenariat sont triples :

- accélérer le rythme d'un développement socio économique durable.
- améliorer les conditions de vie des populations et augmenter le niveau
- de l'emploi pour réduire les écarts de développement dans la région euro méditerranéenne.
- promouvoir la coopération et l'intégration régionale.

L'instauration d'une zone de libre échange euro méditerranéenne est sans contredit l'élément principal du volet économique et financier.

Les participants ont fixé l'année 2010 comme date objectif afin que soit instauré cette zone de libre échange, ou sinon une période transitoire de 12 ans pour en venir à un démantèlement tarifaire.

Il importe de noter que la déclaration prévoit le démantèlement tarifaire pour les produits industriels uniquement. Les autres biens , agriculture et services, seront inclus progressivement suivant l'avancée des négociations au sein de l'OMC.

Pour assister les PSEM dans les réformes auxquelles ils devront procéder sur le chemin de la libéralisation, l'Union européenne a prévu un fonds, le programme MEDA.

Pour la période 2000-2006, l'enveloppe MEDA (Mesures D'Accompagnement) est de 5.3 milliards d'euros. De son côté, la Banque européenne d'investissement prévoit d'allouer 6.4 milliards d'euros pour le programme euromed. La Banque s'est par ailleurs engagée à dégager 1 milliard d'euros supplémentaire pour les projets transnationaux.

Dans ce cadre, les partenaires ont prévu :

- Harmonisation des règles et procédures dans le domaine douanier.
- Harmonisation des normes.
- Elimination des entraves techniques injustifiées aux échanges de produits agricoles.
- Adoption de mesures appropriées concernant les règles phytosanitaires et vétérinaires.
- Coopération entre les organismes de statistiques.
- Mise en place d'une coopération régionale et sous régionale.

L'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne paraphé le 19 décembre 2001 et signé le 22 avril 2002 à Valence en Espagne, lors du sommet euro méditerranéen a fait l'objet d'approbation par notre pays par la loi n° 05-05 du 26 avril 2005 et publié au journal officiel n° 30/2005 ; il vient se substituer à l'accord de coopération de 1976 signé à Alger.

Conformément aux dispositions de l'article 110 de l'accord, l'entrée en vigueur se fera le premier jour du deuxième mois suivant la date à laquelle les parties contractantes se notifient l'accomplissement des procédures de ratification ou d'approbation de l'accord.

L'accord d'association comprend un préambule et 110 articles repartis en 9 titres couvrant les domaines suivants :

Titre I : Le dialogue politique

Titre II : Libre circulation des marchandises

Titre III : Le commerce des services

Titre IV : Les paiements, capitaux, concurrence et autres dispositions économiques

Titre V : La coopération économique

Titre VI : La coopération sociale et culturelle

Titre VII : La coopération financière

Titre VIII : La coopération dans les domaines de la justice et affaires intérieures

Titre IX : Les dispositions institutionnelles, générales et finales

Le Titre II traitant de la libre circulation des marchandises est repartit en 03 chapitres dont celui relatif aux produits agricoles, produits de la pêche et produits agricoles transformés (chapitre 2).

En sus des titres, l'accord comprend six (06) annexes et sept (07) protocoles :

Les annexes 1 à 6 concernent :

Annexe 1 : Liste de produits agricoles et produits agricoles transformés relevant des chapitres 25 à 97 du système Harmonisé visés aux articles 7 et 14 ;

Annexe 2 : Liste des produits industriels visés à l'article 9, paragraphe 1 ;

Annexe 3 : Liste des produits industriels visés à l'article 9, paragraphe 2 ;

Annexe 4 : Liste des produits soumis au DAP, visés à l'article 17, paragraphe 4 ;

Annexe 5 : Modalités d'application de l'article 41 (concurrence) ;

Annexe 6 : Propriété intellectuelle, industrielle et commerciale (article 44) ;

Les protocoles 1 à 7 concernent :

Protocole 1 : Produits agricoles originaires de l'Algérie visés à l'article 14. alinéa 1 ;

Protocole 2 : Produits agricoles originaires de la Communauté visés à l'article 14. alinéa 2 ;

Protocole 3 : Produits de la pêche originaires de l'Algérie visés à l'article 14.3 ;

Protocole 4 : Produits de la pêche originaires de la Communauté visés à l'article 14.4 ;

Protocole 5 : Produits agricoles transformés visés à l'article 14.5 ;

Protocole 6 : Relatif à la définition de la notion de <<produits originaires >> et aux méthodes de coopération administrative (article 28) ;

Protocole 7 : Assistance administrative mutuelle en matière douanière (article 63)

Le démantèlement tarifaire prévoit des concessions tarifaires immédiates ou différées pour les produits agricoles.

Au sens de l'article 18, le droit de base sur lequel les réductions prévues pour les produits agricoles (article 14, alinéas 1,2 et 5) est le taux effectivement appliqué à l'égard de la Communauté le 1^{er} janvier 2002.

Il est important de souligner que les produits non repris sur les différentes listes de démantèlement ainsi que les produits ne remplissant pas les conditions d'origine requises, sont exclus des préférences tarifaires conventionnelles indiquées dans l'accord.

2.2. Dispositions de l'accord pour les inputs et les produits de la filière

Ces dispositions sont contenues dans les protocoles 1 et 2 cités ci-dessus et concernent les produits agricoles, produits de la pêche et produits agricoles transformés originaires de la Communauté et de l'Algérie et qui relèvent des chapitres 1 à 24 de la nomenclature combinée et du tarif douanier algérien :

2.2.1. Régime applicable à l'importation dans la Communauté des Produits agricoles originaires d'Algérie (Protocole 1)

Aucune disposition particulière n'est prévue pour les inputs et surtout les produits de la filière avicole originaires d'Algérie dans ce protocole.

2.2.2. Régime applicable à l'importation en Algérie des Produits agricoles originaires de la Communauté (Protocole 2)

Pour les produits originaires de la communauté, les droits à l'importation sont réduits soit de 100%, de 50%, ou de 20% du droit de base dans les limites des contingents tarifaires fixés.

Trois sous position tarifaire sont concernées, deux pour les inputs avicoles et une pour la viande de coqs et de poules(non découpés en morceaux, fraîches ou réfrigérées ou congelées).

Concrètement, les droits de douane à l'importation en Algérie pour ces produits ne sont pas supérieurs à ceux indiqués à la colonne a), réduits dans les proportions indiquées dans la colonne b) et dans les limites des contingents tarifaires indiqués à la colonne c).

(Cf. tableau 11) :

NC	Désignation des marchandises	Droits de douane appliqués(%)	Réduction des droits de douanes (%)	Contingents tarifaires préférentiels (tonnes)
		a)	b)	c)
0105 11	Coqs et poules (poussins d'un jour)	5	100	20
0105 12	Dindes et dindons (poussins d'un jour)	5	100	100
0207 11 00 0207 12 00	Viandes de coqs et de poules, non découpés en morceaux, fraîches ou réfrigérées ou congelées	30	50	2500
1005 90 00	Maïs autre que de semence	15	100	500
2304 00 00	Tourteaux de soja	30	100	10.000

Source : Document douanes ; CNIS 2005

Dans le cas de la filière poulet de chair, l' Accord accorde donc des réductions de droits de douanes à trois niveaux :

Facteurs de production aviaires : il s'agit des poussins d'un jour (chair, ponte, repro-chair, repro-ponte), les réductions sont de l'ordre de 100 % dans la limite d'un contingent tarifaire préférentiel de 20 tonnes (cette quantité correspond à un effectif d'environ 500 000 poussins d'un jour).

Produits avicoles finaux : il s'agit de la viande de coqs et de poules, non découpés en morceaux, fraîches ou réfrigérées ou congelées, les réductions sont de l'ordre de 50 % dans la limite d'un contingent tarifaire préférentiel de 2500 tonnes.

Matières premières des Aliments avicoles : pour le Maïs les réductions sont de l'ordre de 100% dans la limite d'un contingent tarifaire préférentiel de 500 tonnes.

Pour les tourteaux de soja les réductions sont de l'ordre de 100% dans la limite d'un contingent tarifaire préférentiel de 10.000 tonnes.

2.3.Opportunités créées par l'Accord pour les acteurs de la filière en Algérie

A court terme, les dispositions prévues dans le cadre de l'Accord d'association ne sont pratiquement d'aucun effet sur la filière avicole en général, d'abord en raison du fait qu'aucune disposition particulière n'est prévue dans l'immédiat pour les produits avicoles algériens à l'exportation, ensuite à l'impact négligeable des réductions prévues pour les importations de l'Union des inputs avicoles et des matières premières des aliments avicoles.

A moyen terme et comme le prévoit l'Accord dans son **article 15** :

<< 1. Dans un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de l'accord, la Communauté et l'Algérie examineront la situation en vue de fixer les mesures de libéralisation à appliquer par la Communauté et l'Algérie après la sixième année suivant l'entrée en vigueur de l'accord, conformément à l'objectif énoncé à l'article 13.

2. Sans préjudice des dispositions prévues au paragraphe ci-dessus et en tenant compte des courants d'échanges pour les produits agricoles, les produits de la pêche et les produits agricoles transformés entre les parties, ainsi que de la sensibilité particulière de ces produits, la Communauté et l'Algérie examineront au sein du Conseil d'association, produit par produit, et sur une base réciproque, la possibilité de s'accorder de nouvelles concessions>>.

L'Algérie, pourrait mettre à profit ce délai pour mettre à niveau son aviculture de manière à rattraper les retards qu'elle accuse dans ce domaine et réduire les coûts (ou plutôt surcoûts) de production de ses outputs avicoles afin de les ramener à un seuil compétitif par rapport aux standard mondiaux.

Dans ce cadre, la partie algérienne à tout intérêt à insister pour la mise en œuvre effective des dispositions prévues aux articles 51 et 58 et qui nous paraissent primordiaux pour cette mise à niveau.

A titre de rappel, ces articles prévoient :

Article 51 : Coopération scientifique, technique et technologique

La coopération vise à :

a) favoriser l'établissement de liens permanents entre les communautés scientifiques des deux parties, à travers notamment :

l'accès de l'Algérie aux programmes communautaires de recherche et de

Développement technologique en conformité avec les dispositions

Communautaires relatives à la participation des pays tiers à ces

Programmes ;

la participation de l'Algérie aux réseaux de coopération décentralisés ;

la promotion des synergies entre la formation et la recherche ;

b) renforcer la capacité de recherche de l'Algérie ;

c) stimuler l'innovation technologique, le transfert de technologies nouvelles et de savoir faire, la mise en œuvre de projets de recherche et de développement technologique, ainsi que la valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique ;

d) encourager toutes les actions visant à créer des synergies d'impact régional.

Article 58 Agriculture et pêche

La coopération aura pour objectif la modernisation et la restructuration, là ou elle sera nécessaire, des secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

Elle sera plus particulièrement orientée vers :

- le soutien de politiques visant au développement et à la diversification de la production ;
- la sécurité alimentaire ;
- le développement rural intégré, et notamment l'amélioration des services de base et le développement d'activités économiques associées ;
- la promotion d'une agriculture et d'une pêche respectueuse de l'environnement ;
- l'évaluation et la gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- l'établissement de relations plus étroites, à titre volontaire, entre les entreprises, les groupes et les organisations professionnelles et inter professionnelles représentant l'agriculture, la pêche et l'agro industrie ;
- l'assistance et la formation technique ;
- l'harmonisation des normes et des contrôles phytosanitaires et vétérinaires ;
- la coopération entre les régions rurales, l'échange d'expérience et de savoir faire en matière de développement rural ;
- le soutien à la privatisation ;
- l'évaluation et la gestion rationnelle des ressources halieutiques ;
- le soutien aux programmes de recherche ;

CHAPITRE III : Analyses structurelle et fonctionnelle de la filière poulet de chair

3.1. Structure fonctionnelle des différents maillons

3.1.1. L'approvisionnement en aliments

3.1.1.1. Les structures de production

Les structures de production des aliments composés sont constituées d'une part d'un réseau de fabricants privés qui détiennent une multitude de petites unités ainsi que d'unités publiques de dimension industrielle appartenant à l'ONAB.

Concernant le secteur privé, une enquête réalisée par l'OFAL (ESCAVI , 1999) auprès des DSA a révélé l'existence de 330 fabricants privés d'aliments de bétail avec une capacité installée de 1061 tonnes/heure pour une capacité moyenne de 3 tonnes/heure (Cf. tableau 12).

Dans cette même enquête, il est signalé le caractère atomisé des structures de production relevant du secteur privé avec plus de 86% des unités ayant une capacité

installée de moins de 5 tonnes/heure, cependant il s'avère que le nombre de fabricants privés à été sous estimé étant donné que l'analyse du fichier du CNRC fait ressortir que 5847 agents actives dans le secteur de l'industrie de l'aliment du bétail (OFAL 2000).

Il est communément admis que les capacités réelles installées du secteur privé dépassent les 2000 tonnes/heure¹.

Etant donné le faible investissement nécessaire pour l'acquisition d'un broyeur mélangeur ainsi que leur usinage localement, il nous semble que cette estimation est celle qui se rapproche le plus de la réalité.

Catégorie (tonnes/heure)	Nombre	Taux (en %)	Capacité totale	Taux (en %)
> 1	62	18.6	38.9	3.7
1-2	105	31.5	217.7	20.5
2-3	62	18.6	174.0	16.4
3-4	34	10.2	130.8	12.3
4-5	23	6.9	102.0	9.6
5-10	44	13.2	386.5	36.4
+ de 10	3	0.9	11.5	1.1
Total	333	100	1061.4	100

Source : OFAL, 2000

1. Source ; évaluation ONAB.

Concernant le secteur public, celui-ci dispose de 24 Unités d'Aliments de Bétail (UAB) d'une capacité totale de 383 tonnes/heure (tableau 13).

Ces unités dont les plus récentes ont plus de 20 années de services (entrée en production en 1985), n'ont bénéficiées d'aucun investissement depuis leur création et de ce fait sont devenues obsolètes d'un point de vue technologique

Catégorie (tonnes/heure)	Nombre	Taux (en %)	Capacité totale	Taux (en %)
3	1	4	3	0.7
6	2	8	12	3.2
10	5	21	50	13
15	10	42	150	39.2
18	1	4	18	4.7
30	5	21	150	39.2
Total	24	100	383	100

Source : OFAL, 2000

3.1.1.2. La production des aliments composés

· secteur public

Très modeste au début des années 1970 (27 000 tonnes en 1970), la production des aliments du bétail des unités publiques **essentiellement constituée des aliments avicoles** (pour plus de 90 %), n'a cessé de croître pour atteindre le pic en 1988 avec une production de 1 767 163 tonnes.

Depuis, et consécutivement à la levée du monopole sur le commerce extérieur, et l'apparition de nouveaux opérateurs dans l'activité trade des matières premières (Maïs et Tourteaux de Soja), cette production observe une courbe décroissante (Cf. tableau 14).

Tableau 14 : Evolution de la production des aliments du bétail de l'ONAB

Année	Production	Evolution
1970	27 000	1,53
1971	35 000	1,98
1972	43 000	2,57
1973	48 000	2,72
1975	81 000	4,58
1980	240 000	14
1981	440 000	25
1982	637 000	36
1983	650 000	37
1984	905 000	51
1985	980 000	55
1986	1 390 000	79
1987	1 701 000	96
1988 (indice 100)	1 767 163	100
1989	1 742 000	99
1990	1 663 000	94
1991	1 555 343	88
1992	1 412 900	80
1993	1 484 400	84
1994	1 333 490	75
1995	1 292 855	73
1996	1 127 000	64
1997	1 264 000	72
1998	1 276 000	72
1999	1 000 000	57
2000	865 000	49
2001	915 000	52
2002	980 000	55
2003	820 566	46
2004	823 640	47
2005	622 839	35

Source : ONAB, 2005

La production des aliments du bétail qui a culminée à la fin des années 1980, n'a depuis cessée de décroître, réduisant considérablement la part de marché du secteur public (Cf. figure 12)

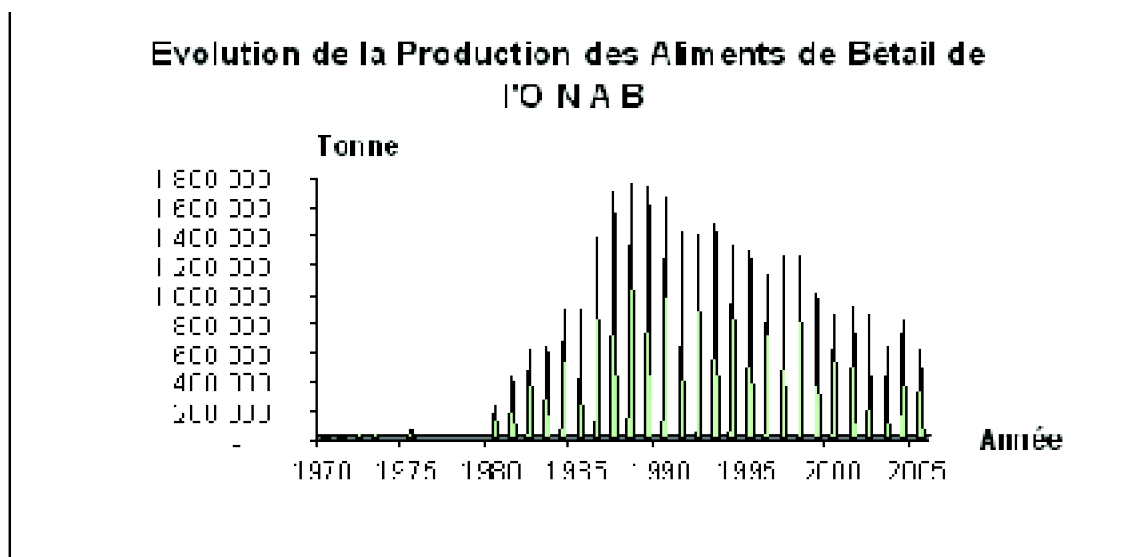


Figure 12

Source : ONAB 2005

secteur privé

La production des aliments de bétail du secteur privé est très mal cernée pour ne pas dire impossible à évaluer.

La répartition spatiale, la taille ainsi que la non déclaration des activités des fabriques privées dans le but d'échapper au fisc rend aléatoire toute tentative d'estimer leur production, encore moins la différencier par gamme d'aliment ou suivre son évolution annuelle.

Dans son rapport de l'année 2000, l'OFAL estime la production d'aliments poulet de chair du secteur privé à 201 050 tonnes pour l'année 1999, pas loin de l'estimation faite par le CNIFA dans son rapport¹ de l'année 1994 et qui la situe à 275 000 tonnes d'aliments avicoles.

Par ailleurs, un rapport interne de l'ONAB², l'estimait à 724 000 tonnes pour l'année 2001.

Cependant, l'analyse tendancielle de la part du privé dans les importations des deux principales matières premières entrant dans la fabrication des aliments du bétail (Maïs et Tourteaux de soja) laisse supposer que celui-ci prend une place de plus en plus prépondérante dans ce créneau.

3.1.1.3. Evolution des importations de Maïs et de soja

a. Maïs

Globalement, les importations de Maïs ont connues une courbe ascendante ces dernières années, passant de 1.027.000 tonnes en 1997 à 2.377.035 tonnes en 2005 soit une progression de +131 % (Cf. tableau 15)

Tableau 15 : Evolution des importations de Maïs par secteur d'activité U/TM

ANNEE	ONAB	PRIVE	TOTAL	PART DE MARCHÉ PRIVE (en %)
1997	776.000	251.000	1.027.000	24
1998	685.000	336.200	1.021.200	33
1999	720.000	381.700	1.101.700	35
2000	570.000	865.957	1.435.957	60
2001	575.000	827.000	1.402.000	59
2002	617.405	1.260.368	1.877.773	67
2003	516.075	1.028.107	1.544.182	67
2004	508.884	1.281.436	1.790.320	72
2005	443.018	1.934.017	2.377.035	81

Source : Douane (CNIS)

Comme on le constate, le secteur privé qui était minoritaire avant l'année 2000, à inversé la tendance depuis cette année et contrôle désormais plus de 80 % de part de marché à l'importation, en parallèle la place de l'ONAB n'a cessé de dégringoler avec des parts de marché qui sont passés de 76 % à 19 % pour la même période soit une perte de 57 points (Cf. figure 13).

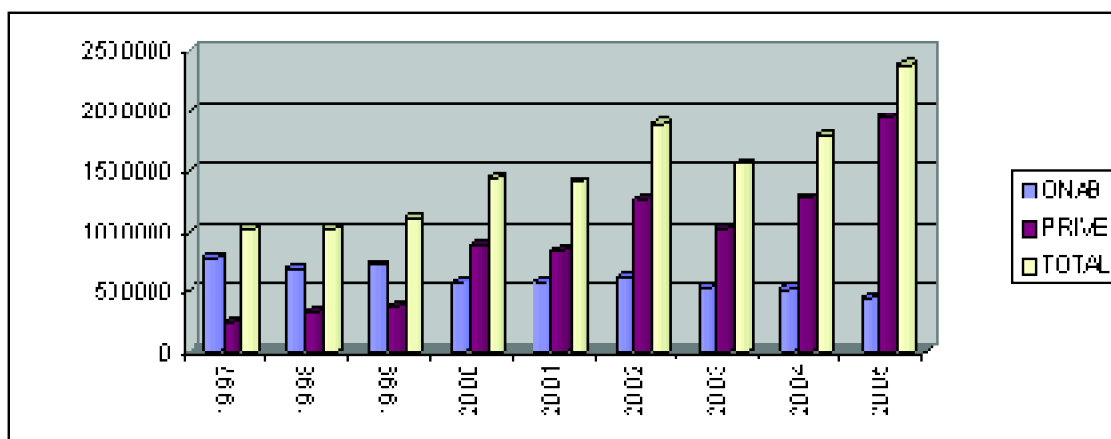


Figure 13 : Part de marché du secteur privé dans l'importation de Maïs

Source : Exploitation des données de la Douane (CNIS),2005

b. Tourteaux de Soja

Les mêmes tendances soulignées pour le Maïs se retrouvent au niveau du Soja à savoir

d'un coté une progression continue du volume global importé qui passe de 260.700 en 1997 à 591.195 tonnes en 2004 soit +126% (Cf. tableau 16).

Tableau 16 : Evolution des importations de Tx de soja par secteur d'activité U/TM

ANNEE	ONAB	PRIVE	TOTAL	PART DE MARCHE PRIVE (en %)
1997	250.000	10.700	260.700	4
1998	250.000	25.750	275.750	9
1999	240.000	90.200	330.200	27
2000	203.734	135.925	339.659	40
2001	210.000	151.000	361.000	42
2002	209.111	234.121	443.232	53
2003	174.955	252.801	427.757	59
2004	188.620	402.575	591.195	68
2005	124.732	412.230	536.962	77

Source : Douane (CNIS)

D'un autre coté, la part de marché de l'ONAB pour la même période passe de 96 % en 1997 à 23 % en 2005 soit une régression de 73 points (Cf. figure 14).

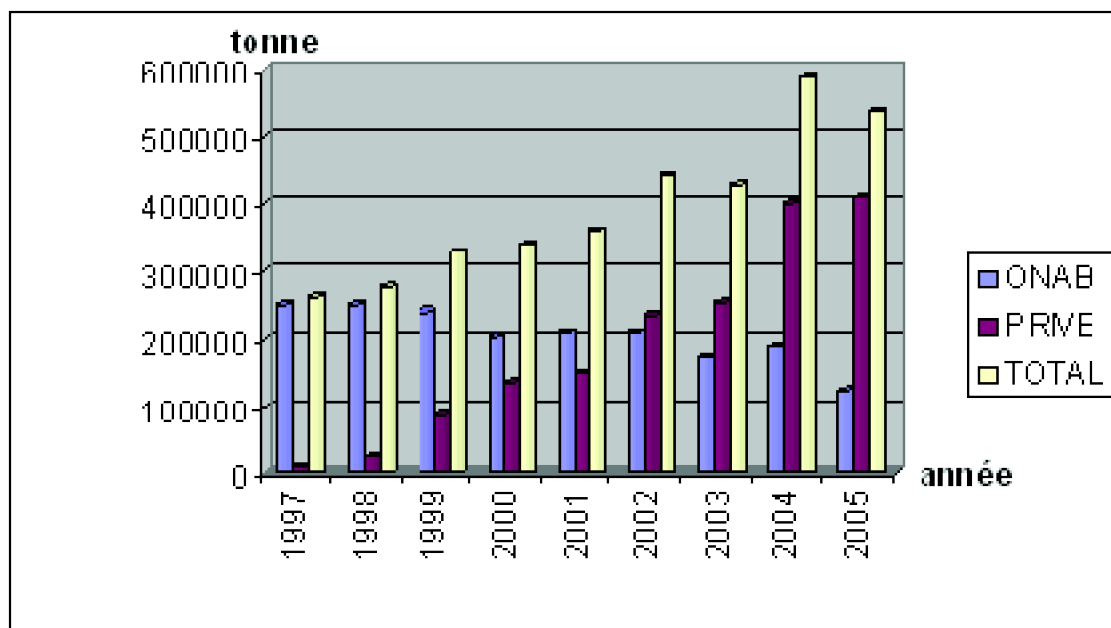


Figure 14 : Part de marché du secteur privé dans l'importation de Tx de Soja

Source : Exploitation des données de la Douane (CNIS)

Conclusion

A la lumière de ce qui précède, il devient loisible de constater la baisse continue de la part de marché du secteur public et l'emprise grandissante des fabriques privées dans la

production et donc l'approvisionnement de la filière avicole en aliments composés.

Cette situation, qui renseigne sur le renversement de tendance en amont de la filière, participe à la dégradation des conditions de fonctionnement observée ces dernières années.

En effet, les opérateurs du secteur privé de fabrication des aliments du bétail, peu soucieux de la qualité de leurs produits, et pour maximiser leur profit, ne respectent pas les taux d'incorporation des matières premières entrant dans la composition de ceux-ci, et commercialisent de ce fait des aliments « dilués » et peu chers.

De son côté, l'ONAB en raison d'un certain nombre d'impératifs auxquels elle souscrit et de certaines contraintes :

respect des bonnes pratiques de fabrication ;

pression fiscale ;

dépréciation monétaire ;

perte de change ;

Voit ses prix de vente augmenter de manière vertigineuse (Cf. tableau 17).

Tableau 17 : Evolution des prix de vente des aliments du bétail de l'ONAB U : DA/QL

ANNEE	1988	2005	EVOLUTION EN %
	225	2334	+937
ALIMENT CROISSANCE	230	2230	+870
ALIMENT FINITION	235	2160	+819

3.1.2. Production de poussins d'un jour chair

3.1.2.1. Les structures de production

L'activité accoupage est articulée autour des grands couvoirs publics relayés par une multitude de couvoirs privés de petite dimension ; ainsi 70 % des couvoirs privés ont une capacité installée inférieure à 100.000 œufs à couvrir (Cf. tableau 18).

Catégories (œufs à couvrir)	Couvoirs	Taux En %	Capacité instantanée d'incubation	Taux En %
1-100 000	114	70	5 222 932	37
100-200 000	27	17	3 315 300	23
201-600 000	22	13	5 592 261	40
Total	163	100	14 130 493	100

Source : OFAL (ESCAVI, 1999).

Cette capacité instantanée permet une production de 284 millions de poussins d'un jour chair annuellement¹.

Pour le secteur public la grande majorité des couvoirs sont de grande capacité (Cf. tableau 19)

Tableau 19 : Capacité d'accoupage du secteur public

Catégories (poussins chair/an)	Couvoirs	Taux En %	Capacité Totale	Taux En %
1 - 2 500 000	4	27	9 000 000	7.5
6 - 8 000 000	8	53	63 000 000	54.5
12- 16 000 000	3	20	44 000 000	38
Total	15	100	116 000 000	100

Source : ONAB, 2005 U/Poussins chair

Globalement, La capacité d'accoupage nationale (public et privé), permet donc une production de 400 millions de poussins chair, largement excédentaire par rapport à la capacité d'absorption du marché local qui n'atteint même pas la moitié de celle ci.

1. Source : OFAL, 2000.

3.1.2.2. Evolution de la production de poussins d'un jour chair

· secteur public

La production des couvoirs du secteur public ne représente qu'environ un peu plus de la moitié de leur capacité nominale (Cf. tableau 20).

Tableau 20 : Evolution de la production des couvoirs publics

ANNEE	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Production	51.035	60.033	59.673	62.987	61.206	54
Capacité	116.000	116.000	116.000	116.000	116.000	116.000
Taux d'utilisation	44 %	52 %	51 %	54 %	53 %	47 %

Source : ONAB, 2005

· secteur privé

Au même titre que pour l'aliment du bétail, la production de poussins chair du secteur privé et pour les mêmes raisons, est difficile à évaluer.

Le CNIFA l'a évalué à 83 millions de poussins pour une part de marché de 50% pour l'exercice 1994.

Dans son rapport de l'année 2000, l'OFAL l'estimait à 102.637.858 de poussins chair pour une part de marché de 68 %.

En tout état de cause, la production de poussins chair du secteur privé bien que plus

importante que celle du secteur public, ne représente qu'environ le tiers des capacités d'incubation dont il dispose.

3.1.3. Elevage et engraissement des poulets

3.1.3.1. Les structures de production

a. secteur privé

Le dernier recensement général de l'agriculture fait ressortir 12 809 exploitations avicoles disposant d'un cheptel en élevage de 39 239 540 sujets (Cf. tableau 21).

Tableau 21 : Structure des ateliers privés d'élevage de poulets de chair en Algérie

Impacts prévisibles de l'intégration de l'Algérie dans la zone de libre échange Union Européenne / Pays tiers Méditerranéens sur la filière poulet de chair

WWWILAYA	Effectif	Nombre exploitation	Taille moyenne
Adrar	27 983	109	
Chlef	427 184	267	1601
Laghouat	81 238	53	1533
Oum-El-Bouaghi	1 705 928	469	3637
Batna	1 522 690	564	2700
Béjaia	1 067 292	709	1505
Biskra	216 215	80	2703
Béchar	107 674	55	1958
Blida	1 912 188	118	16 205
Bouira	1 504 364	736	2044
Tamanrasset	8 228	25	329
Tébessa	185 329	170	1090
Tlemcen	1 778 297	576	3087
Tiaret	258 984	67	3865
Tizi-Ouzou	3 777 413	1 229	3074
Alger	1 190 560	219	5436
Djelfa	259 831	110	2362
Jijel	659 453	525	1256
Sétif	4 198 977	1 142	3677
Saida	208 524	120	1738
Skikda	755 118	279	2707
Sidi-Bel-Abbès	471 996	85	5553
Annaba	921 280	169	5451
Guelma	937 773	170	5516
Constantine	298 516	59	5060
Médéa	762 371	375	2033
Mostaganem	818 701	187	4378
Msila	438 351	391	1121
Mascara	753 177	282	2671
Ouargla	87 777	49	1791
Oran	1 703 030	202	8431
El-Bayadh	11 577	39	297
Illizi	57	13	
Bordj-Bou-Arréridj	2 234 473	527	4240
Boumerdès	2 365 505	491	4818
Tarf	294 415	59	4990
Tindouf	16 000	1	16000
Tissemsilt	72 738	242	300
El-Oued	151 549	104	1457
Khenchela	130 573	71	1839
Souk-Ahras	141 879	233	609
Tipaza	748 666	178	4206
Mila	1 705 064	422	4040
Ain-Defla	838 311	298	2813

Naama	52 703	27	1952
Ain-Témouchent	792 840	158	5018
Ghardaia	103 347	41	2521
Relizane	533 401	314	1699
TOTAL	39 239 540	12 809	3 063

Source : ministère de l'agriculture, RGA, 2001

A la lumière de ces résultats, on constate que la moyenne des ateliers d'engraissement est d'environ 3000 sujets, ce qui nous rapproche beaucoup plus d'une activité extensive et traditionnelle utilisant avec plus ou moins de réussite les méthodes et le matériel biologique d'une aviculture industrielle.

A noter l'exception que constitue le bassin avicole de la Mitidja (Blida), avec une taille moyenne de 16 205 poulets de chair.

L'enquête sur les structures et capacités de production avicole (ESCAVI) aboutit pratiquement aux mêmes conclusions avec un nombre d'ateliers avicoles d'élevages de poulets de chair de 15 396 pour une capacité instantanée de 44 081 051 sujets, soit une taille moyenne de 2 720 (Cf. tableau 22).

Tableau 22 : Structure des ateliers privés d'élevage de poulets de chair en Algérie Enquête ESCAVI

Taille	Nombre d'Ateliers	Capacité instantanée	Taux
< 2 000	5 340	8 473 221	19
2 001-4 000	7 927	24 224 860	55
4 001-6 000	1 651	7 966 210	18
6 001-8 000	271	1 756 100	4
8 001-10 000	66	664 700	2
>10 000	141	995 960	2
Total	15 396	44 081 051	100

Source : ESCAVI, 1999

b. secteur public

Les Groupes Avicoles régionaux disposent d'une vingtaine d'unités d'engraissement de poulets de chair ayant une capacité instantanée d'environ 2 000 000 de sujets, et pouvant produire annuellement jusqu'à 12 000 000 de poulets de chair.

3.1.3.2. Evolution de la production de poulet de chair

Après avoir connu une évolution considérable, la production de viande de poulet connaît une stagnation ces dernières années (Cf. tableau 23)

Tableau 23 : Evolution de la production moyenne de viande de poulet en Algérie

Période	Production moyenne (10 ³ tec)	Période	Taux de croissance (en %)
1961-65	17		
1966-70	24		
1971-75	32	1968-73	5.99
1976-80	45	1973-78	6.96
1981-85	114	1978-83	20.43
1986-90	176	1983-88	9.12
1991-95	197	1988-93	2.26
1996-00	218	1993-98	2.05
2001-04	229	1998-03	1.08

Source : CIHEAM, Observatoire Méditerranéen, 2005

Les réformes économiques engagées à la fin des années 80 avec la mise en œuvre du PAS, se sont accompagnés d'une baisse drastique du pouvoir d'achat des consommateurs dont l'accès à la viande blanche devenaient de plus en plus difficile, ce qui s'est traduit par une contraction de la demande sur ces produits à l'origine du réajustement de l'offre sur celle-ci (évolution moyenne pour la période 1988-03 : 1.8 %).

La stagnation de la production, conjuguée à l'évolution démographique naturelle a engendré une baisse de la disponibilité de viande de poulet (Cf. figure 15).

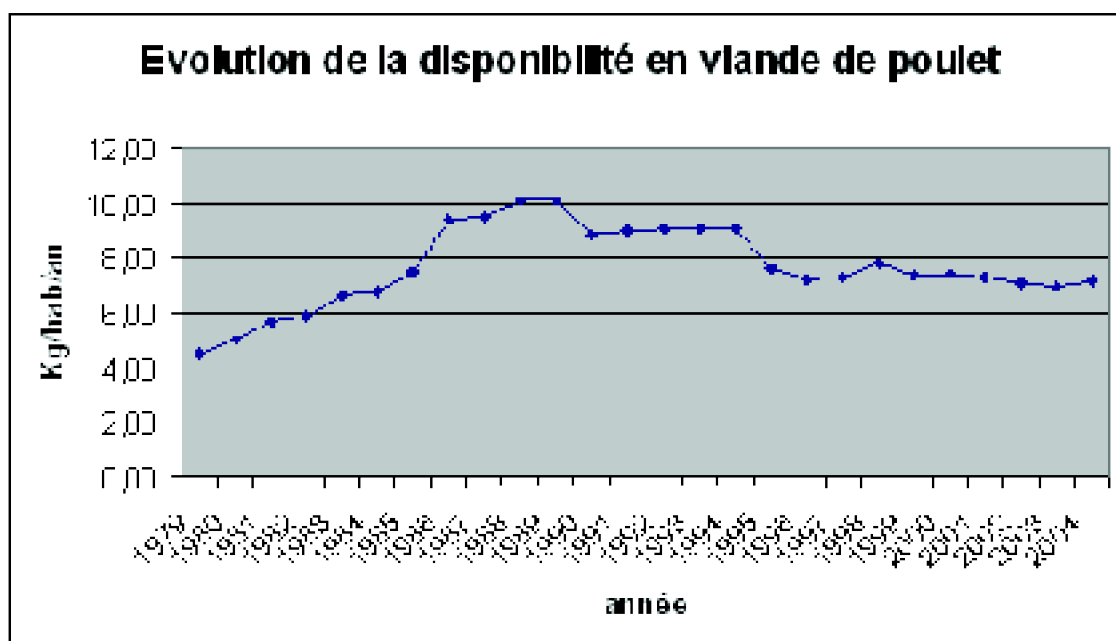


Figure 15

Source : CIHEAM, Observatoire Méditerranéen, 2005

3.1.4. Abattage et transformation

D'une manière générale, on distingue d'un côté les abattoirs des offices avicoles structurés

en trois sociétés d'abattoirs, une par région, d'un autre côté les tueries privées et quelques abattoirs de petite dimension

Le potentiel d'abattage du poulet en Algérie est estimé à 339320 tonnes de viandes blanches. Il est constitué par les entreprises publiques qui représentent 29 % du potentiel et le secteur privé («tueries » et abattoirs) qui correspondent à 71 % des capacités nationale d'abattage (Cf. Tableau 24).

Tableau 24 : Structure du potentiel d'abattage de poulet de chair en Algérie

Opérateurs	Capacité d'abattage (tec/an)	Taux (en %)
Public (EPE ONAB)	147 000*	45
Privé	179 000	55
Total	326 000	100

Source : OFAL , 1999-ONAB 2005

* capacité calculée sur la base de deux équipes de travail.

3.1.4.1 Les abattoirs du secteur public :

Le secteur public dispose de 15 abattoirs de capacité variant entre 500 et 3000 poulets / heure, construits par les entreprises Intercool et Lindholst (Danemark), Giza (Italie), Komplex (Hongrie).

Ces abattoirs sont regroupés en Sociétés Par Action (S.P.A.) réparties sur trois régions du pays, à savoir la Société des Abattoirs de l'Est (S.A.E.), la Société des Abattoirs de l'Ouest (S.A.O.) et la Société des Abattoirs du Centre (S.A.C.) (Cf. tableau 25).

Tableau 25 : Abattoirs appartenant au secteur public

Impacts prévisibles de l'intégration de l'Algérie dans la zone de libre échange Union Européenne / Pays tiers Méditerranéens sur la filière poulet de chair

Abattoir	localisation	Capacité de production (poulets/heure)	Capacité de production annuelle* (tec)
Oued djer	Blida	1 500	3 675
Bouira	Bouira	1 500	3 675
Taboukert	Tizi-Ouzou	3 000	7 350
Bérouaghia	Médéa	2 000	4 900
Larbaâ	Blida	3 000	7 350
Total SAC		11 000	26 950
Annaba	Annaba	1 500	3 675
Skikda	Skikda	1 500	3 675
Sétif	Sétif	1 500	3 675
Batna	Batna	3 000	7 350
Chelghoum laid	Constantine	3 000	7 350
Total SAE		10 500	25 725
Bouguirat	Mostaganem	1 500	3 675
Zahana	Mascara	3 000	7 350
Hassi bounif	Oran	500	1 225
Sidi brahim	Sidi bel abbés	500	1 225
Ain kihal	Ain témouchent	3 000	7 350
Total SAO		8 500	20 825
Total		30 000	73 500

* à une seule équipe de travail Source : ONAB, 2005.

Les unités d'abattage sont en grande partie de conception modernes, équipées de chaînes d'abattage mécanisées, dont les postes de travail sont bien déterminés. Elles sont dotées également d'installation de conditionnement de stockage, de traitement des déchets (plumes, viscères, pattes, têtes, sang, etc.,...) et de transformation des sous produits (charcuteries).

Certaines d'entre elles sont par contre très anciennes (Bérouaghia : 1972, Sidi brahim : 1976, Larbaâ : 1978).

Sur le plan des activités, elles assurent l'abattage du poulet de chair ainsi que tout le cheptel de réforme, la commercialisation des produits finis et produits d'abattage et de transformation (poulet prêt à cuisson, poulet découpé, poulet fumé, pâté de volaille, casher, salami, galantine), la prestation de services pour le cheptel du secteur privé, le stockage du poulet, la régulation du marché en viande blanche et l'approvisionnement des collectivités, des entreprises publiques et résidences universitaires.

Cette diversité des produits de découpe et de charcuterie leur permet certainement de bien valoriser la carcasse et d'offrir une large gamme de produits standardisés à la portée de toutes les catégories de consommateurs.

Un certain nombre d'aspects méritent une amélioration appropriée : il s'agit principalement du développement de la fonction audit, une communication plus large des résultats de l'entreprise, la création d'un bulletin technique et, enfin, la mise en place d'un système d'information moderne qui permettra un traitement rapide de toutes les données

concernant l'entreprise.

La documentation reste, elle aussi, insuffisante et doit faire l'objet d'une plus grande attention de la part de dirigeants de l'entreprise.

Par ailleurs, le choix de certains constructeurs n'a pas été judicieux, ainsi les chaînes d'abattage de Komplex (Hongrie) ne répondent pas aux normes requises, ce qui se traduit au niveau de ces unités par le recours au travail manuel.

D'autres unités dont les installations de traitement des déchets ne fonctionnent pas correctement, posent un problème d'environnement.

Il faut dire que le problème majeur de fonctionnement de ces abattoirs réside au niveau des approvisionnements en poulet de chair. En effet, la production des Offices Avicoles n'arrive pas à satisfaire les capacités des abattoirs, alors que la production du secteur privé ne transite pas par ces unités (Cf. tableau 26).

Tableau 26 : Evolution de la production de viande de poulet des abattoirs publics U/tec

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Production EPE ONAB	12 112	15 659	16 913	12 193	17 104	18 393
Production nationale*	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000
Taux (%)	5.5	7.1	7.7	5.5	7.7	8.4

* Moyenne période Source : ONAB, 2005 et CIHEAM, 2004

3.1.4.2 Les Structures d'abattage du Secteur Privé

Il s'agit de petites chaînes d'abattage de 400 poulets / heure. Elles sont généralement de vieilles constructions (44 % ont plus de 10 ans), d'une capacité moyenne de 159 M² et équipées en matériels archaïques (Scarifiage, échaudage et plumaison réalisés manuellement) et nécessitant peu d'investissements.

Mais au delà de ces archaïsmes, les « tueries » assurent présentement la jonction entre l'offre « atomisée » des ateliers avicoles et la demande, tout aussi dispersée, des ménages exprimée par la sphère du commerce de détail.

En outre, ces tueries particulières sont pour leur majorité clandestines. Actuellement ; il existerait 11 tueries agréées au niveau de la wilaya d'Alger, 41 au niveau du centre et 98 réparties sur l'ensemble du territoire national ¹.

Toutefois, depuis 1999, l'INMV a enclenché une vaste campagne de légalisation de ces dernières en vu d'impliquer ces opérateurs de manière plus résolue dans la fonction d'abattage, vu qu'ils assurent plus de 50 % des besoins du marché national en poulet de chair.

Ces tueries agréées font actuellement l'objet d'une inspection vétérinaire quotidienne.

¹ Ministère de l'Agriculture

Toutefois ces mêmes vétérinaires ne voient pas dans ce programme une solution du moment où la visite se fait à 8 h du matin alors que l'opération d'abattage démarre pratiquement à 4 h ou 5 h du matin en hiver et à 2 h ou 3 h du matin au printemps et en été.

Il faut signaler, par ailleurs, qu'aucune étude approfondie n'a été entreprise jusqu'à nos jours sur ces tueries.

Notons toutefois que les données relatives au nombre de tueries privées, fournies par le dossier sur la dynamique des prix à la consommation des produits avicoles, indiquent qu'à la période de 1987-1989 le nombre total était de :

132 à l'Est,

119 à l'Ouest,

et 118 au Centre.

Leur fonctionnement pose actuellement un problème majeur en matière de santé publique dans la mesure où ces activités évoluent hors du cadre fixé par la législation². Dans cette perspective, il est à signaler que l'obligation faite aux volaillers et aux « tueries » de commercialiser du poulet « évidé » s'est traduite, dans les faits, par le transfert de cette tâche vers les structures commerciales privées de détail (volaillers). La prise en charge de l'éviscération par les structures commerciales induit un coût supplémentaire intégré dans le prix à la consommation.

Enfin, les activités de première et seconde transformation des viandes blanches restent embryonnaires tant au niveau des EPE que des opérateurs privés³. En effet, exception faite de la tendance, à peine perceptible, au développement de la découpe du poulet, cette industrie est très peu développée en Algérie en raison de la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs et de la stagnation de la consommation des produits avicoles à un niveau extrêmement bas.

Il est à souligner à ce niveau l'attitude contradictoire des pouvoirs publics qui agréent des tueries au lieu d'orienter les producteurs vers les abattoirs industriels qui ne fonctionnent qu'à 20% de leur capacité.

Un des aspects essentiels de la mise à niveau de la filière avicole chair, nous semble être l'éradication de ces tueries et le développement d'une industrie d'abattage conforme aux normes requises.

² Les opérations épisodiques de démantèlement des « tueries » privées conduites par les DCP, à l'image de celles mises en œuvre au niveau de la wilaya de Souk Ahras au cours du mois de septembre 1999, n'apportent aucune solution au problème en absence de solution de rechange (développement de l'intégration et de la contractualisation au niveau des abattoirs des EPE et /ou émergence d'une véritable industrie de l'abattage).

³ Les produits de la seconde transformation sont développés par les EPE (Groupements avicoles) mais aussi par des entreprises industrielles de transformation du secteur privé, au nombre de 230 selon la CNRC, spécialisées dans la fabrication des conserves des viandes de volaille.

3.1.5. Distribution

A l'opposé des fonctions de collecte et de conditionnement des œufs, intégrées par les producteurs, la fonction d'abattage et de commercialisation des produits avicoles apparaît beaucoup plus complexe et fait intervenir une multitude de circuits et d'agents.

En effet, outre les abattoirs des EPE dont la part de marché reste modeste, l'abattage implique un nombre important et varié d'opérateurs (« tueries » et abattoirs privés, grossistes, collecteurs -livreurs) qui évoluent dans le cadre de circuits informels dont le fonctionnement est difficile à saisir en termes de flux, de coût des transactions et d'efficacité.

L'évasion fiscale et le non respect des règles d'hygiène sont à l'origine de la structuration des circuits de collecte et de distribution des produits avicoles finaux.

Les enquêtes réalisées par l'ITELV depuis 1996, ont mis en évidence l'architecture des circuits de distribution du poulet de chair en Algérie :

Circuit semi – long :

Il concerne le circuit de distribution public du poulet de chair. Il intègre un producteur, un abattoir et un point de vente.

Il faut noter qu'après la fermeture des grandes surfaces de distribution des produits agro-alimentaires publiques «E.D.G.A et Aswaks El Fellah », la distribution de la viande blanche est aujourd'hui limitée aux :

Collectivités locales : représentés par les hôpitaux, les œuvres universitaires(onou), les prisons, l'armée, les entreprises publiques, etc.,...

Points de vente appartenant aux abattoirs des offices.

Circuit long :

Il concerne aussi bien le poulet de chair que l'œuf de consommation.

A travers le circuit du poulet de chair, plusieurs intermédiaires viennent s'interposer entre le producteur et le consommateur.

Il s'agit des principaux types d'opérateurs qui interviennent dans le secteur privé.

Les collecteurs – livreurs :

Ils collectent le poulet vif auprès des éleveurs et assurent les fonctions suivantes :

Livraison du poulet vif à leurs tueries et à d'autres tueries.

L'abattage et livraison du poulet abattu au détaillants et boucheries. Ces agents disposent des points de vente pour approvisionner directement le consommateur.

Les tueries particulières:

A ce niveau, il existe deux circuits :

-Circuit direct : L'abatteur lui même distribue le poulet au consommateur.

Circuit indirect : Il est constitué d'un intermédiaire qui est généralement le détaillant.

Les boucheries Volailleurs :

Ils sont chargés de la vente du produit fini directement aux consommateurs.

-Les différents niveaux de marchés :

Il faut dire que la commercialisation des produits avicoles est l'apanage du capital commercial privé qui contrôle la distribution à l'échelle nationale

Les marchés de gros :

Selon les chiffres du Centre National du Registre du commerce (CNRC), le commerce de gros est représenté par 266 opérateurs intervenant au niveau des principales régions productrices du pays et plus particulièrement au niveau de certaines « places » érigées en véritables bourses des produits avicoles (Boudouaou, El Harrach, Eucalyptus, El Eulma, Draa Ben Khedda, Relizane,... etc.).

Les marchés de détail :

Le commerce de détail des produits avicoles est le fait d'un tissu dense d'opérateurs dont la première caractéristique est l'atomisation prononcée de la structure, ce qui rend difficile son contrôle. Il s'agit surtout d'entreprises individuelles ou familiales de faible dimension qui faute d'emplois stables préfèrent continuer à travailler dans leurs petits magasins. Leur présence est surtout forte dans les grandes villes où le revenu des ménages est plus élevé par rapport à celui du secteur rural (Cf. Tableau 27).

Tableau 27 : Structure du commerce de détail des produits avicoles en Algérie

Activités	Physique	Morale	Total	%
Commerce de détail de volailles, œufs exercés à l'étal	270	-	270	3
Marchands ambulants de volailles et lapins au niveau des marchés communaux	886	-	886	8
Commerce de détail de viande, de volailles et œufs	7 135	43	7 178	68
Commerce de détail de volaille, œufs et lapin (Volailleurs)	2 141	9	2 150	21
Total	10 432	52	10 484	100

Source : Kaci, 2005.

Il existerait 10 432 commerces en Algérie, que l'on pourrait classer en trois catégories :

Les magasins de détail plus ou moins spécialisés dans le commerce des produits avicoles et cunicoles qui représentent 89 % de la structure globale des commerces.

Ce réseau représente la principale interface des consommateurs pour les produits avicoles.

Les marchands ambulants d'aliments, de lapins et de volailles au niveau des marchés communaux qui représente 8 % de la structure globale des commerces.

Le commerce de détail exercé à l'étal qui représente 3 % du nombre total de commerçants.

Par ailleurs, la répartition géographique des opérateurs intervenant dans la collecte, la distribution et la commercialisation des produits avicoles, déterminée sur la base des données du CNRC, fait ressortir une prédominance du commerce de gros des volailles au niveau du centre du pays et un relatif équilibre entre l'Est, le Centre et l'Ouest du pays concernant le commerce de détail (Cf. tableau 28).

Il convient de souligner les conditions déplorable d'hygiène dans lesquelles évoluent la majorité de ces commerces qui ne respectent pas la réglementation spécifique à ce genre de commerce et qui participe des causes de dégradation de la filière.

Dans la perspective de la mise à niveau de cette filière, les pouvoirs publics sont tenus de mettre à niveau ce maillon essentiel déterminant pour l'ensemble de l'activité.

Tableau 28 : Répartition géographique des activités des commerces selon les régions

Secteur Activités	Est		Centre		Ouest		Total	
	<i>Nombre</i>	%	<i>Nombre</i>	%	<i>Nombre</i>	%	<i>Nombre</i>	%
Commerce de gros de volailles, œufs et lapins	67	25	161	61	38	14	266	100
Commerce de détail de volailles, œufs exercés à l'étal	73	27	108	40	89	33	270	100
Marchands ambulants de volailles et lapins au niveau des marchés communaux	284	32	372	42	230	26	886	100
Commerce de détail de viande, de volaille et œufs	2251	31	1974	28	2953	41	7135	100
Commerce de détail de volaille, œufs et lapin (volailleurs).	543	25	1214	57	393	18	2141	100

Source : CNRC, 2000.

Tableau 29 : Répartition géographique des activités de commerces des produits avicoles selon la représentativité des wilayas

Impacts prévisibles de l'intégration de l'Algérie dans la zone de libre échange Union Européenne / Pays tiers Méditerranéens sur la filière poulet de chair

Tableau 29 : Répartition géographique des activités de commerces des produits avicoles selon la représentativité des wilayas	Les premières wilayate représentatives	Les dernières wilayate non représentatives
Secteur		
Activités		
Commerce de gros de volailles, œufs et lapins	Alger (24.81%) Oran (6.39%) et Blida (6.39%) Bouira (6.02 %)	Bechar, Djelfa, El – Bayadh, El – Oued, Illizi, Mostaganem, Naama, Saida et Tlemcen, (0 %) Adrar, Ghardaia, Khenchela, Souk- ahras, Tebessa, Tindouf etTissemsilt (0.3.8 %) Tiaret, Tamanrasset, Sétif, SBA, Skikda, Guelma, El – Tarf, Annaba et Ain – Defla (0.75 %).
Commerce de détail de volailles, œufs exercés à l'étal	Alger (22.59 %) Annaba et Oran (12.59%) Mostaganem (8.15 %)	Adrar, El Oued, El Tarf, Guelma, Illizi, Jijel, Khenchla, Mila, M'sila, Naama, OEB, Souk Ahras, Tamenrasset, Tebessa, Tiaret, Tindouf et tissemsilt (0.00 %) Bechar, Biskra, Djelfa, Ghardaïa, Laghouat, Ouargla, et Relizane (0.37%) Batna, Boumerdes, El -bayadh, Mascara et medea (0.74 %).
Marchands ambulants de volailles et lapins au niveau des marchés communaux	Sétif (9.14%) Relizane (7.56%) Bejaïa (6.43%)	Adrar, Illizi, Bechar, El - bayadh, SBA , Tamenrasset et Tindouf (0.00 %) Naama (0.11 %). Djelfa, Laghouat, et Tébessa (0.3%).
Commerce de détail de viande, de volailles et œufs	Tlemcen (5.84 %) Alger (4.46 %) Tiaret (4.40 %)	Illizi (0.08 %) Tamanrasset (0.33 %) Tindouf (0.32 %)
Commerce de détail de volaille, œufs et lapin (volaillers).	Alger (27.16%) Sétif (6.47%) T.O. (6.23%)	Illizi, El - bayadh et Tindouf (0.00 %) Laghouat, Ouargla et Tiaret (0.05 %). Tamanrasset Djelfa, , et El - Oued (0.09%).

Source : CNRC, 2000.

Cette forte concentration de l'activité avicole au Nord du pays trouve explication aux conditions climatiques favorables à l'élevage avicole, à la forte densité de la population y résidant, à la disponibilité des infrastructures d'accueil et à la proximité des sources

d'approvisionnement, notamment en matières premières.

3.2. Encadrement de la filière

3.2.1. Recherche et développement

La Recherche et développement concernant l'aviculture demeure balbutiante et à l'état embryonnaire ; les moyens mis à la disposition de ces structures aussi bien humains que matériels restent dérisoires.

L'appareil technique en charge de cet aspect se compose essentiellement des structures suivantes :

3.2.1.1 Institut Technique de l'Élevage (ITELV)

Il est partiellement financé par dotation de l'Etat, sous forme de budget courant de fonctionnement et de fiches techniques, qui sont des sortes de budgets d'investissements au titre de projets spécifiques.

Les missions assignées à cet institut sont :

- La promotion des techniques de développement des élevages.
- La valorisation des produits et des sous- produits de l'élevage.
- La promotion des différentes techniques de traitement des productions animales et d'origine animale.
- La mise en place de schémas de sélection et de croisement pour l'amélioration génétique des espèces animales suivantes : bovine, ovine, caprine, cameline, avicole et toutes les autres espèces dites de petits élevages.
- La mise en place et l'organisation de modèles de contrôle des performances zootechniques.
- Le développement des systèmes et des méthodes d'alimentation animale.

Cependant, la structure du personnel de l'ITELV se caractérise par la faiblesse relative du taux d'encadrement du fait du statut dévalorisant de la structure, de la modicité des salaires et l'absence de perspectives d'évolution et d'un plan de carrière incitatif.

Par ailleurs, l'essentiel des effectifs de l'encadrement se trouve concentré au niveau du siège central. Dans la majorité des cas, les stations de l'intérieur du pays restent marquées par un manque quantitatif et qualitatif des ressources humaines.

La faiblesse des taux de salaire et l'absence de perspectives de promotion sont à l'origine de déperditions importantes de cadres qui préfèrent choisir d'autres institutions plus rémunératrices.

3.2.1.2 Institut National de la Médecine Vétérinaire (INMV)

C'est un Etablissement Public à caractère administratif. Il a pour mission essentielle, l'assurance de la couverture sanitaire de tous les secteurs ainsi que l'appui technique et logistique. Il entreprend également des travaux de recherche appliquée.

Il faut noter que cette mission est assurée à travers un réseau de six (06) Laboratoires Vétérinaires Régionaux (LVR) et d'un Laboratoire National Vétérinaire (LNV).

Cet appui se traduit notamment par :

La réalisation d'enquêtes épidémiologiques et la participation à l'élaboration de la carte épidémiologique nationale ;

Le diagnostic expérimental des maladies animales et particulièrement des maladies réputées légalement contagieuses, le contrôle des produits animaux et des denrées alimentaires d'origine animale au niveau des postes frontières ;

La proposition de plans de prophylaxie par espèces, par type d'élevage et par région ;

L'élaboration de brochures et documents destinés à la formation et à la vulgarisation dans la médecine vétérinaire ;

L'organisation et la participation à des journées techniques et séminaires sur les problèmes de médecine vétérinaire.

Cependant, la réforme probable du secteur public devrait limiter l'encadrement institutionnel et contraindre de nombreux diplômés des écoles vétérinaires à offrir leurs compétences au secteur privé.

Dans ce contexte, l'encadrement technique en milieu rural, rétribué à la demande est plus responsabilisant. La transition vers le paiement des prestations de vaccination et d'assistance devra toutefois être progressive afin de ne pas décourager les efforts de vulgarisation engagés

La recherche avicole proprement dite est réduite à quelques essais relatifs à :

La substitution des matières premières et des additifs entrant dans la fabrication des aliments avicoles.

Normes de consommation.

Techniques d'élevage.

Par ailleurs, la mise en place d'un observatoire des filières avicoles en 1996 fut d'un grand apport pour la compréhension de la dynamique interne de la filière avicole algérienne au demeurant fort complexe en raison de l'absence criarde de culture informationnelle et statistique des acteurs de celle-ci.

Un travail remarquable a été mené par les équipes de chercheurs de l'OFAL, qui s'est traduit par la publication de rapports annuels et de bulletins fort documentés et dont les analyses sont de notre point de vue pertinentes.

Cependant depuis l'année 2000 et la publication du rapport annuel de l'année 1999,

l'activité de cette structure a été gelée.

3.2.2 Organisations professionnelles et interprofessionnelles

3.2.2.1. Les associations professionnelles

Au sein des Chambres d'Agriculture de Wilaya existent des associations d'aviculteurs pour défendre les intérêts de la profession et la présenter auprès des services publics.

Elles ont été créées à l'échelle des wilayas, le plus souvent au cours du processus de création des chambres d'Agriculture. Il s'agit d'associations par filière, dont la représentativité réelle et le dynamisme sont très variables, en fonction notamment des leaders locaux qui les animent. Elles ne sont, pour la plupart, pas fédérées au niveau national. On note également que l'organisation professionnelle est encore particulièrement faible au niveau des professions d'aval de la production (commerce, transformation), pour lesquelles la coexistence au sein d'une même organisation, de structures publiques et de nouvelles structures privées n'est pas toujours facile à aménager. La jeunesse du tissu associatif et son caractère encore embryonnaire sont des obstacles sérieux à la mise en place d'organismes interprofessionnels véritablement représentatifs.

A titre indicatif, au niveau de l'Algérois, il n'existe actuellement qu'une seule association d'aviculteurs connue par les services publics.

La constitution des associations semble se focaliser sur les modèles intensifs à fort contenu en capital (Matériel biologique, semences, engrais, pesticides) faisant aussi l'objet d'interventions étatiques multiformes (Soutien des prix à la production, allocation de primes de production, couverture des risques climatiques, etc.,...).

3.2.2.2. Les producteurs

Ils exploitent des ateliers de production de poulets de chair et d'œufs de consommation. Les poussins chair et les poulettes démarrées sont fournis par les filiales des Groupes Avicoles Régionaux ou par des Groupes privés.

Les producteurs ne sont pas toujours propriétaires des bâtiments dont l'exploitation est par fermage, par métayage ou toute autre forme de faire valoir indirects.

Il faut dire que la pratique de l'activité avicole par de nombreux producteurs est conjoncturelle en fonction des opportunités du marché, de la saison et de la disponibilité du matériel animal.

En outre, bien que l'intégration dans le secteur avicole soit une nécessité caractérisant l'industrialisation de la filière, le secteur d'élevage privé demeure marginalisé de ce processus, ce qui a créé une instabilité des revenus et même des activités.

En effet, les éleveurs du secteur privé en Algérie sont souvent isolés, non intégrés et demeurent à la merci des fournisseurs en amont et du capital commercial privé en aval.

Dans cette optique, l'effort de l'Etat algérien est orienté vers l'intégration de ce

secteur et ce, pour répondre aux objectifs suivants :

créer une sorte d'indépendance vis à vis des fournisseurs en matière d'approvisionnement en intrants,

assurer la garantie d'un minimum de qualité des intrants,

créer une certaine indépendance vis à vis des intermédiaires qui captent les marges à différents niveaux de la filière,

la diminution des coûts de production et par conséquent, l'amélioration de la productivité et la compétitivité sur le marché,

cette intégration constitue enfin le meilleur moyen d'encourager l'abattage industriel et de lutter contre la vente désorganisée telle que celle du poulet vif.

3.2.2.3. Les chambres d'agriculture

Elles ont été créées au niveau de chaque wilaya, dans les années 1990 / 91, avec un statut d'Etablissement public à caractère industriel et commercial.

La mission de ces chambres est de représenter le monde agricole, et de concourir à la professionnalisation de l'agriculture en faisant émerger les structures professionnelles locales, censées représenter les différentes filières agricoles au niveau de chaque wilaya. Les chambres des wilayas sont fédérées, au niveau national, en une Chambre Nationale d'Agriculture. Les ressources des Chambres sont assises sur des taxes parafiscales (prélevées notamment sur les aliments de bétail, le raisin et les céréales), mais le niveau des recouvrement effectifs reste en deçà de ce qui avait été prévu initialement. Dans leur structure actuelle, les chambres peinent à trouver leurs marques, et se trouvent confrontées à un triple problème de statut, de représentativité de leurs membres, et de moyens. Dans ce contexte, un projet visant à transférer à ces dernières la vulgarisation agricole n'a pu être mené à bien, et a dû être abandonné.

On compte 48 chambres d'agriculture au niveau wilaya et une chambre nationale. Elles ont été créées en 1991 dans le but de constituer des interfaces entre la profession agricole et les pouvoirs publics, dans le cadre d'une vision libérale de l'économie agricole.

Elles sont conçues comme des organisations représentant les intérêts des différents groupes d'agriculteurs et jouent le rôle de conseil auprès de l'administration locale et centrale pour tout ce qui touche aux questions agricoles.

Au départ, Elles ne regroupaient qu'un faible nombre d'agriculteurs, de coopératives et de bureaux d'association agricoles. A partir de 1999, le nombre d'adhérents a augmenté, suite aux subventions de l'Etat aux agriculteurs.

3.2.2.4. Le CNIFA

Le Conseil National Interprofessionnel de la Filière Avicole (CNIFA) est un organe consultatif chargé de contribuer par des avis et des recommandations à assurer la cohérence générale de la gestion, du développement et de la promotion de la filière

avicole, il a été créée par arrêté ministériel en date du 01 février 1993.

Les attributions du Conseil sont reprises dans l'arrêté de création :

- analyse et exploite l'ensemble des données qui caractérisent la filière dans tous ses volets,

- veille à la mise en cohérence des programmes d'importation des intrants avicoles fondés sur l'intégration de la filière,

- est consulté sur le contenu des cahiers des charges intéressant la filière,

- préconise toute action de nature à promouvoir la solidarité économique des partenaires de la filière,

- suggère toute mesure d'ordre organisationnel, technique ou économique susceptible de discipliner et de rationaliser le fonctionnement de la filière,

- formule toute proposition tendant à réduire la dépendance en intrants avicoles,

- donne son avis sur toute mesure d'ordre législatif ou réglementaire intéressant la filière ou en suggère,

- traite des problèmes de commercialisation et de transformation des produits avicoles et des sous produits dans le sens de la régularisation des prix et des coûts,

- suit l'évolution de la conjoncture internationale de la filière,

- suggère toute formule susceptible d'améliorer les rapports entre les partenaires de la filière,

- organise toute rencontre, séminaire et publie toute information ou étude concourant à l'intégration économique de la filière,

- élabore et publie trimestriellement un rapport sur la situation de la filière,

Cet organe au programme fort ambitieux n'a jamais atteint sa vitesse de croisière, les quelques réunions qui se sont tenues se sont limitées à l'étude de la conjoncture avicole locale des secteurs public et privé, par ailleurs il est toujours en veilleuse depuis 1997.

3.2.2.5. Les coopératives et les unions de coopératives

Elles sont à vocation locale ou régionale et fonctionnent sur la base des textes relatifs à l'organisation du secteur coopératif.

Ce sont des sociétés civiles de personnes à personnel et capital variable. Elles sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles sont fondées sur la libre adhésion de leurs membres ainsi que de la solidarité professionnelle des agriculteurs.

Par ailleurs, elles sont chargées de l'approvisionnement de leurs usagers en matériel et autres facteurs de production (aliment, produits vétérinaires,...). Leur efficacité dépend de leur localisation et leur composante humaine.

En 1997, la filière avicole renfermait 263 coopératives (177 agréées) qui représentaient 16 % de l'ensemble⁴.

Le nombre d'adhérents était de 19165, soit 4.91% de l'ensemble.

On a recensé, par ailleurs, 381 cadres et 1121 exécutants, soit un taux d'encadrement de 25 % de l'effectif.

Il faut dire que les relations qu'elles entretiennent actuellement avec les Groupes Avicoles et leurs filiales, leur situation financière et modalités de leur constitution comme la non implication de leurs adhérents, ne permettent pas un fonctionnement normal pour un cahier de charges précis et accomplissent des activités conjoncturelles voire même spéculatives. Elles sont dépourvues d'une stratégie à moyen et long terme pour réguler la production et prévoir les besoins des usagers.

Cette situation traduit l'état d'esprit des acteurs de la filière, dont l'évolution au sein des circuits de la filière reste symptomatique des difficultés qu'il y a d'organiser leur intervention collective au sein d'une stratégie d'ensemble qui sied au modèle économique en question.

3.2.3. Réglementation

En Algérie, l'organisme chargé de la normalisation est l'Institut Algérien de Normalisation (IANOR). L'objectif est d'assurer la sécurité alimentaire, la protection des consommateurs et de l'environnement ainsi que la loyauté dans les transactions commerciales.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement du dispositif réglementaire, il y a eu promulgation de l'article N° 2 de la loi N° 04 du 23 Juin 2004 relative à la normalisation. Ce texte définit la norme comme □ un document approuvé par un organisme de normalisation reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, comprenant des prescriptions en matière d'emballage, de marquage ou d'étiquetage, pour des produits ou des procédés et des méthodes de production donnés.

Néanmoins, l'insuffisance des mesures d'encadrement des activités commerciales (contrôle de la qualité, hygiène, conformité des produits à la législation en vigueur, fraude, formes de présentation), complique davantage la problématique de la maîtrise de la santé publique.

Aussi, avec l'émergence des nouvelles réalités économiques internationales et l'ouverture du marché national, les normes actuellement en vigueur ont besoin d'être adaptées aux règles de la concurrence dans le cadre de la restructuration des entreprises et des marchés pour une protection certaine de la production nationale et de la consommation.

⁴ Direction des Statistiques Agricoles et des enquêtes économiques (DSAEE) - Aperçu sur les l'état de la coopération Agricole, MAP, Mars 1998.

CHAPITRE IV : Evaluation de la compétitivité de la filière

Cette partie constitue notre propre contribution à l'approche globale initiée dans le cadre de ce travail de recherche, elle consiste à travers l'analyse d'un cas concret à consolider l'hypothèse principale émise et dans une seconde étape à justifier la recommandation faite dans l'hypothèse secondaire.

4.1. Les performances techniques

Les performances techniques d'un élevage avicole conditionnent fortement la réussite de celui-ci, les paramètres liés à la densité d'élevage, la viabilité du cheptel, la consommation alimentaire, le gain de poids, la durée du cycle d'engraissement, exprimée à travers des indices zootechniques (Chargement, Mortalité, Indice de consommation, GMQ et Poids à l'abattage, Age à l'abattage) permettent d'apprécier l'efficacité technico-économique de l'activité en question.

Le suivi que nous avons effectué auprès d'un échantillon d'élevage de poulets de chair appartenant au secteur public a concerné quatre cinq (05) grands centres d'engraissement avec un échantillon étudié de trente bandes pour un effectif global mis en élevage de 2 386 000 poussins chair sur la période 2003-2005.

4.1.1 Présentation des Centres d'élevage

Les Centres d'élevage, objet de l'étude, sont dotés de bâtiments de grandes capacités de type obscur conçu pour un élevage au sol (Cf. tableau 30) équipés de :

- Système d'alimentation et silo de stockage d'aliment
- Système d'abreuvement
- Système de ventilation et d'humidification
- Système d'éclairage et chauffage
- Système d'alarme

Tableau 30 : Fiches techniques des Centres d'élevage étudiés

Centre d'élevage	Groupe Avicole	Nombre de Bâtiments	Superficie Bâtiment (en m ²)	Capacité Bâtiment (sujets)	Capacité Centre (sujets)	Capacité Annuelle (sujets)
Bir Ould Khelifa	Centre	20	1 056	10 000	200 000	1 000 000
Ben Azzouz	Est	20	1 080	12 000	240 000	1 200 000
Sidi Lahcen	Ouest	04	1 275	12 150	48 600	243 000
Sidi Abdelli	Ouest	06	800	6 750	40 500	202 500
Bouchebtouf	Ouest	04	1 275	12 150	48 600	243 000
Total		54		53 050	577 700	2 888 500

Source : ONAB, 2005.

4.1.2 Performances zootechniques réalisées au niveau des Centres d'élevage enquêtés

a. Centre d'engraissement de Bir Ould Khelifa

Désigné Centre N°01(C01), avec dix Bandes d'élevage (B01.....10), sur une période allant de 2002 à 2004(A02 à A04) (Cf. tableau 31).

Tableau 31

CHAPITRE IV : Evaluation de la compétitivité de la filière

Bande Code	C01 B01	C01 B02	C01 B03	C01 B04	C01 B05	C01 B06	C01 B07	C01 B08	C01 B09	C01 B10	A04
Effectif mis en place (10 ³ U)	111	99.6	119.3	99.3	99	132	118.4	119	118.4	107.7	
Mortalité (%)	7.52	4.20	5.11	4.97	4.03	7.76	7.34	5.25	5.6	10.12	
Indice de Con- Sommation	2.19	2.42	2.49	2.13	2.34	2.70	2.51	2.40	2.56	2.49	
Poids moyen (Kg)	1.90	2.23	2.14	2.17	2.03	1.71	1.87	1.99	1.92	2.07	
Age à l'abattage (j)	49	54	53	49	50	52	49	50	52	53	
GMQ (g/j)	39	41	40	44	41	33	38	40	37	39	
Index de performance	165	162	152	196	168	113	140	158	136	141	

Source : Bilans de Bande des élevages étudiés(Centre avicole Bir Ould Khelifa)

b. Centre d'engraissement de Ben Azzouz

Désigné Centre N°02(C02), avec dix Bandes d'élevage (B11.....20), sur une période allant de 2004 à 2005(A04 et A05) (Cf. tableau 32).

Tableau 32

Bande Code	C02 B11	C02 B12	C02 B13	C02 B14	C02 B15	C02 B16	C02 B17	C02 B18	C02 B19	C02 B20	A05
Effectif mis en place (10 ³ U)	74.3	54.1	58.4	71.7	70.3	71.3	71.7	53.8	53.8	54.2	
Mortalité (%)	13.06	9.98	9.65	7.37	8.53	9.16	7.83	10.17	11.96	6.94	
Indice de Con- Sommation	2.89	2.69	2.59	2.43	2.55	2.51	2.6	2.39	2.61	2.55	
Poids moyen (Kg)	1.90	2.48	1.91	1.67	1.79	1.75	1.84	1.93	1.98	2.05	
Age à l'abattage (j)	50	52	51	50	50	48	52	52	61	52	
GMQ (g/j)	38	48	37	33	36	36	35	37	32	39	
Index de performance	114	161	129	126	129	130	124	139	108	142	

Source : Bilans de Bande des élevages étudiés (Centre avicole Bir Ould Khelifa)

c. Centres d'engraissements de Sidi Lahcen - Sidi Abdelli- Bouchentouf

Désigné Centre N°03(C03), avec dix Bandes d'élevage (B21.....30), sur la période 2001-2005 (A01 et A05) (Cf. tableau 33).

Tableau 33

Bande Code	C03 B21 A05	C03B22 A05	C03B23 A05	C03B24 A05	C03 B25 A04	C03 B26A05	C03 B27A05	C03 B28 A05	C03 B29 A05	C03B30 A05
Effectif mis en place (10 ³ U)	49.4	46.6	56.6	50	149.3	55	60.1	51	49.2	61.5
Mortalité (%)	7.03	9.68	8.58	4.77	6.12	4.26	4.56	5.29	8.84	10
Indice de Con-Sommation	2.62	3.10	2.93	2.34	2.42	2.29	2.20	2.27	2.62	2.76
Poids moyen (Kg)	1.66	1.65	1.54	2.14	1.92	2.02	2.12	1.93	1.93	1.56
Age à l'abattage (j)	56	61	55	60	55	55	55	55	57	57
GMQ (g/j)	30	27	28	36	35	37	39	35	34	27
Index de performance	106	79	87	147	136	155	169	146	118	88

Source : Bilans de Bande des élevages étudiés (Centre avicole Bir Ould Khelifa)

4.1.3 Analyse statistique des Performances zootechniques réalisées au niveau des Centres d'élevage enquêtés

4.1.3.1 Analyse paramétrique

a. Mortalité

La mortalité moyenne enregistrée est de 7.52 % \pm 2.43 et un Coefficient de variation de 32%, ce qui dénote de la relative hétérogénéité des valeurs obtenues ainsi que de l'importance de l'étendue entre la valeur maximale (13.06% au niveau de la Bande 11 du Centre C02 de Ben Azzouz, qui a enregistré une mortalité de 9 694 sur un effectif global de 74 249 poussins mis en élevage et ce pour mauvaise conduite ayant entraînée de fortes mortalités) et la valeur minimale (4.03% au niveau de la Bande 05 du Centre C01 de Bir Ould Khelifa).

Les Bandes dont la mortalité est comprise entre la valeur minimale (4.03%) et 6% sont au nombre de dix (10), soit 33.3% de la totalité des Bandes objet de l'étude (30 Bandes) pour un effectif correspondant de 870 700 poussins chair mis en place, ce qui représente 36.5% de l'effectif global étudié (2 386 000 poussins chair).

Les Bandes dont la mortalité est supérieure à 6% et inférieure à 10% sont au nombre de seize (16), soit 53.4% de la totalité des Bandes pour un effectif de 1 225 700 poussins chair, ce qui représente 51.4% de l'effectif global étudié.

Les Bandes dont la mortalité est supérieure à 10% sont au nombre de quatre (04) soit 13.3% bandes étudiées pour un effectif de 289 600 poussins chair, soit 12.1% de l'effectif global (Cf. tableau 34).

Tableau 34 : Taux de Mortalité comparatif des Bandes étudiées

Mortalité (%)	Nombre de Bande	Taux	Effectif correspondant (poussins chair)	Taux
4.03 - 6	10	33.3%	870 700	36.5%
>6 et <10	16	53.4%	1 225 700	51.4%
> 10	04	13.3%	289 600	12.1%
Total	30	100%	2 386 000	100%

Source : Traitement statistique des résultats de l'enquête.

b. Indice de Consommation

L'Indice de Consommation moyen est de 2.52 ± 0.22 et un Coefficient de variation de 9% indiquant une homogénéité des valeurs obtenues.

La valeur maximale est de 3.10, réalisée au niveau de la Bande 22 du Centre C03 de Sidi Lahcen (Consommation de 215 tonnes d'aliments toutes gammes confondues en raison de l'allongement de la durée d'élevage de cette Bande qui a atteint 61 jours, pour un poids vif total de 69 tonnes).

La valeur minimale est de 2.13 réalisée de la Bande 4 du Centre C01 de Bir Ould Khelifa (Consommation de 434 tonnes d'aliments pour un poids vif total de 203.8 tonnes avec un cycle d'élevage de 49 jours).

c. Poids Moyen

Le poids moyen obtenu est de 1.93 kg le sujet ± 0.21 et un Coefficient de variation de 11% dénotant une relative hétérogénéité des valeurs liées à ce paramètre.

La valeur maximale de 2.48 kg le sujet a été enregistrée au niveau de la Bande 12 du Centre C02 de Ben Azzouz (poids vif total de 121.09 tonnes pour un effectif de 48 740 poulets).

La valeur minimale de 1.54 kg le sujet a été enregistrée au niveau de la Bande 23 de Sidi Lahcen (poids vif total de 78 tonnes pour un effectif de 50 666 poulets).

Les Bandes dont le poids moyen a dépassé 2 kg sont au nombre de dix (10) soit 33.3% des nombre total de Bandes pour un effectif de 748 112 poulets vif représentant 31.3% de l'effectif global.

d. Age à l'abattage

L'âge à l'abattage moyen est de 53 jours ± 3.55 et un Coefficient de variation de 7% synonyme d'une grande homogénéité des valeurs représentant ce paramètre.

La valeur maximale est de 61 jours (Bande 22 du Centre de Sidi Lahcen en raison de l'allongement de la durée d'écoulement qui a atteint 10 jours).

La valeur minimale est de 48 jours (Bande 16 du Centre C02 de Ben Azzouz).

e.GMQ

Le Gain Moyen Quotidien obtenu est en moyenne de 36 grammes par jour ± 4.69 et un Coefficient de variation de 13% traduisant une hétérogénéité des résultats concernant ce paramètre.

Le meilleur GMQ a été de 48 g/j, réalisé au niveau de la Bande 12 du Centre C02 de Ben Azzouz (Bande ayant enregistré le meilleur poids moyen).

Le GMQ le plus bas a été de 27 g/j réalisé au niveau des Bandes 22 et 30 du Centre C03 de Sidi Lahcen et Bouchentouf (Bandes ayant réalisées des Poids moyens très faibles avec respectivement 1.65 kg et 1.56 kg).

Seule six (06) Bandes ont dépassés un GMQ de 40 g/j (Bandes 2, 3, 4, 5, 8, 12) correspondant à un effectif de 590 300 poussins chair, soit 25% de l'effectif global.

Entre 35 et 39 g/j, on retrouve seize (16) Bandes (1, 7, 9, 10, 11, 13, 15, 16, 17, 18, 20, 24, 25, 26, 27, 28) avec un effectif correspondant de 1 275 200 poussins chair soit 53% de l'effectif global.

Huit (08) Bandes ont enregistrés moins de 35 g/j (6, 14, 19, 21, 22, 23, 29, 30) avec un effectif correspondant de 520 500 poussins chair soit 22% de l'effectif global.

f.Index de Performance

L'IP moyen obtenu est de 136 ± 27 et un Coefficient de variation de 20% traduisant une hétérogénéité des résultats concernant ce paramètre.

Le lot qui a réalisé la meilleure performance avec 196 est la Bande 04 du Centre C01 de Bir Ould Khelifa (Bande qui a réalisé le meilleure IC avec 2.13, un poids moyen supérieur à 2 kg et un GMQ de 44g/j pour un cycle de 49 j).

La valeur minimale synonyme de contre performance avec un IP de 79 a été réalisée par

La Bande 22 du Centre C03 de Sidi Lahcen (Bande qui a réalisé l'IC le plus élevé avec 3.1 en raison de l'allongement de la durée de l'élevage qui a engendré une surconsommation d'aliment).

Neuf (09) Bandes ont réalisées un IP supérieur à 150 (Bandes 1, 2, 3, 4, 5, 8, 12, 26, 27) avec un effectif correspondant de 816 400 poussins chair, soit 34% de l'effectif global.

Treize (13) Bandes ont réalisées un IP compris entre 120 et 150 (Bandes 7, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 24, 25, 28) avec un effectif correspondant de 1 046 200 poussins chair soit 44% de l'effectif global.

Huit (08) Bandes ont réalisées un IP inférieur à 120 (Bandes 6, 11, 19, 21, 22, 23, 29, 30) avec un effectif correspondant de 523 400 poussins chair soit 22% de l'effectif global.

4.1.3.2 Matrice de Corrélation

Cette Matrice établit les degrés d'interdépendance entre les variables (Cf. tableau 35)

Matrice de corrélation

	MORT.(%)	IC	PDS MCV(kg)	AGE ABATTAGE()	GMQ(g/l)	P	P.R.(da/kg.vif)
MORT.(%)	1,000	,654	-,215	,079	-,005	-,620	,626
IC	,654	1,000	-,463	,313	-,547	-,851	,715
PDS MCV(kg)	-,215	-,463	1,000	-,089	,874	,779	-,557
AGE ABATTAGE()	,079	,313	-,089	1,000	-,550	-,957	,026
GMQ(g/l)	-,005	-,547	,874	-,550	1,000	,881	-,907
P	-,620	-,851	,779	-,957	,881	1,000	-,665
P.R.(da/kg.vif)	,626	,715	-,557	,026	-,907	-,665	1,000

30 observations ont été utilisées dans ce tableau

Tableau 35 : Matrice de Corrélation entre les principales variables

Source : Traitement statistique des résultats de l'enquête

Selon le tableau N°35 ci-dessus, nous constatons que l'Index de Performance est très fortement corrélé avec l'Index de Consommation (Coefficients de corrélation $e = -0.851$) et le GMQ ($e = 0.881$)

Par ailleurs, pour mieux apprécier la nature de ces Corrélations, nous procédons à une analyse de régression pour chacune d'elle.

a. Relation Index de Performance- Indice de Consommation

Avec un Coefficient de détermination $R^2 = 0.723$, l'IP est déterminé à 72.3% par l'IC

(Cf. Figure 16)

Coeff. de régression P vs IC

Terme vs L.	Coefficient	Erreur standardisée	Coeff. standardisé	Valeur de t	Valeur de p
Terme vs L.	394,724	30,400	394,724	12,962	<,0001
IC	-102,871	12,023	-,851	-8,558	<,0001

Figure 16

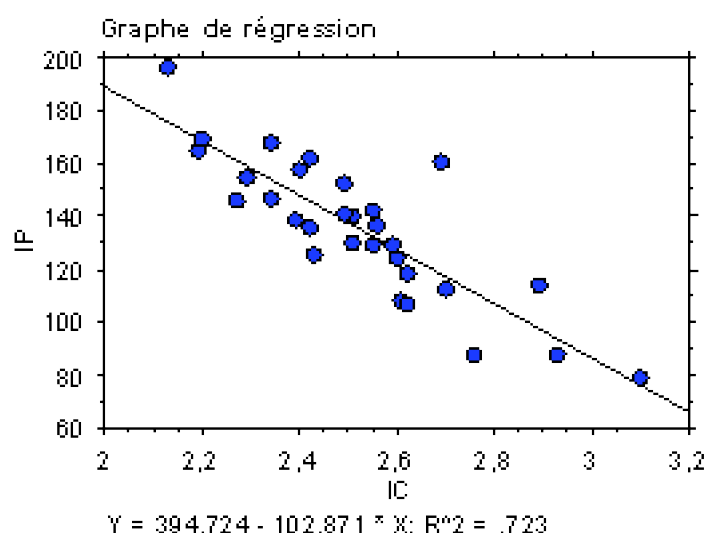


Figure 16

b. Relation Index de Performance- GMQ

Avec un Coefficient de détermination $R^2 = 0.777$, l'IP est déterminé à 77.7% par le GMQ (Cf. figure 17).

Coef. de régression IP vs GMQ(g/j)

Terme est.	Coefficient	Erreur standardisée	Coef. standardisé	Valeur det	Valeur de p
	-46,748	13,615	-46,748	-2,511	,0181
GMQ(g/)	5,012	,500	,001	9,070	<,0001

Figure 17

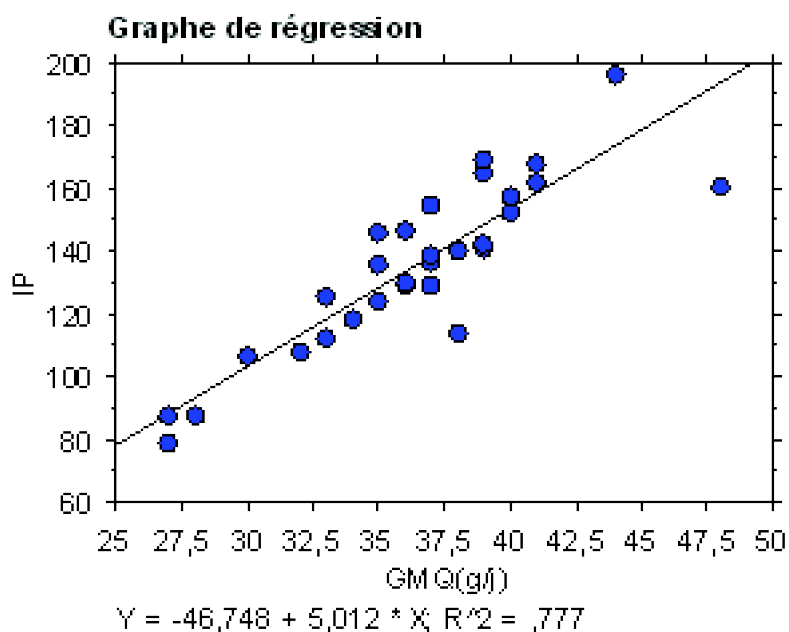


Figure 17

4.1.3.3 Test ANOVA

L'analyse effectuée jusqu'à présent repose sur une approche paramétrique (analyse globale par rapport à la moyenne générale de chaque paramètre pour l'ensemble des bandes enquêtées sans distinction de lieu d'élevage), pour détecter un éventuel <<effet Centre>> synonyme d'impact sur les performances des élevages que pourrait avoir l'intervention de l'Homme (Maîtrise technique), nous avons procédé au test ANOVA.

a. Mortalité

La valeur de la probabilité est inférieure à 0.05 ($p=0.0002 < 0.05$) ce qui signifie que les différences entre les Centres pour ce paramètre sont hautement significatives

(Cf. tableau 36).

Tableau d'ANOVA pour MORT.(%)

	DDL	Somme des carrés	Carré moyen	valeur de F	valeur de p
CENTRE	4	96,975	24,244	8,167	,0002
Résidus	25	74,214	2,969		

Modèle II estimation des composants de la variance : 3,857

Tableau 36 :

Source : Traitement statistique des résultats de l'enquête

La moyenne par Centre, met Sidi Abdelli en première position avec 5% de taux de mortalité moyen.

(Cf. tableau 37 et figure 18).

**Tableau des Moy. pour MORT.(%)
Effets : CENTRE**

	Nombre	Moy.	Dév. Std	Err. Std
BIROULDKHELIFA	10	6,190	1,930	,610
BENAZZOUZ	10	9,465	1,954	,618
SIDILAHCEN	3	8,430	1,331	,769
SIDIABDELLI	5	5,000	,730	,327
BOUCHENTOUF	2	9,420	,820	,580

Tableau 37

Source : Traitement statistique des résultats de l'enquête

Graphe des interactions pour MORT.(%)

Effets : CENTRE

Barres d'erreurs : 95% Intervalle de confiance

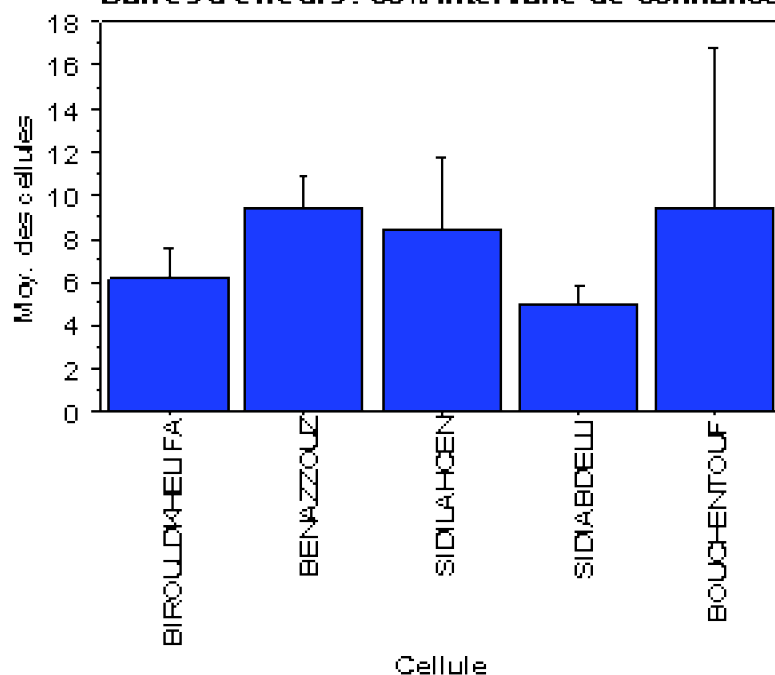


Figure 18

b. Indice de Consommation

La valeur de la probabilité est inférieure à 0.05 ($p=0.0002 < 0.05$) ce qui signifie que les différences entre les Centres pour l'Indice de Consommation sont hautement significatives

(Cf. tableau 38).

Tableau d'ANOVA pour IC

	DDL	Somme des carrés	Carré moyen	Valeur de F	Valeur de p
CENTRE	4	0,82	0,2	8,67	0,0002
Résidus	25	0,50	0,02		

Modèle II estimation des composants de la variance : 0,03

Tableau 38

Source : Traitement statistique des résultats de l'enquête

Le Centre de Sidi Abdelli avec un IC moyen de 2.3 vient en première position

(Cf. tableau 39 et figure 19).

Tableau des Moy. pour IC

Effets : CENTRE

	Nombre	Moy.	Dév. Std	Err. Std
BIROULDKHELIFA	10	2,42	0,17	0,05
BENAZZOUC	10	2,58	0,14	0,04
SIDILAHCEN	3	2,88	0,24	0,14
SIDIABDELLI	5	2,3	0,08	0,04
BOUCHENTOUF	2	2,69	0,1	0,07

Tableau 39

Source : Traitement statistique des résultats de l'enquête

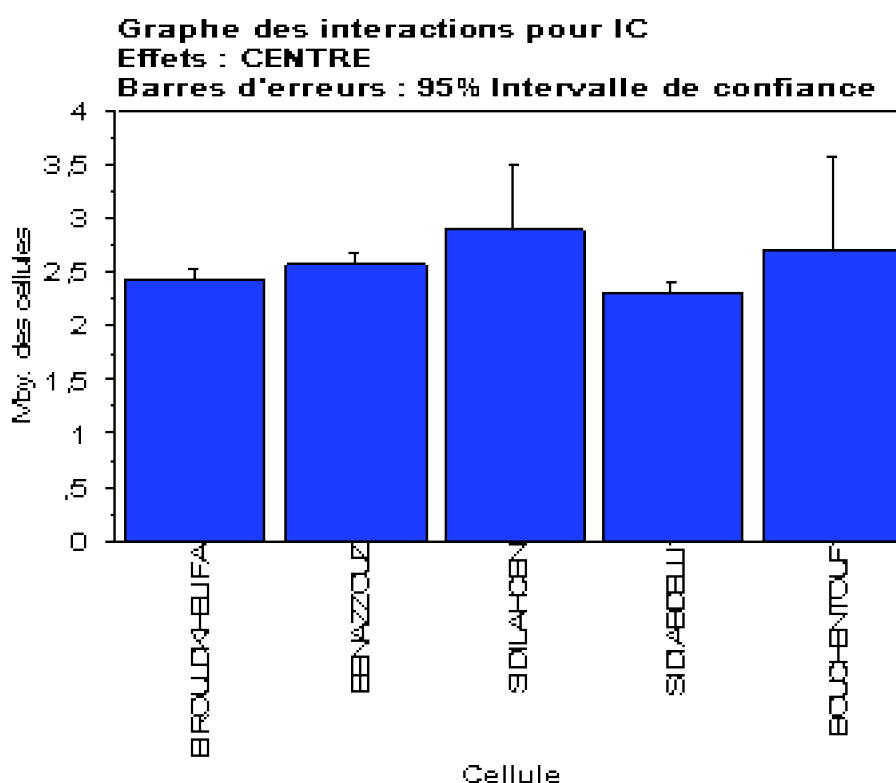


Figure 19

c. Poids Moyen

La valeur de la probabilité est inférieure à 0.05 ($p=0.018 < 0.05$) ce qui signifie que les différences entre les Centres pour le Poids Moyen sont significatives

(Cf. tableau 40).

Tableau d'ANOVA pour PDS MOY(kg)

	DDL	Somme des carrés	Carré moyen	Valeur de F	Valeur de p
CENTRE	4	0,43	0,12	3,64	0,0180
Résidus	25	0,73	0,03		

Modèle II estimation des composants de la variance : 0,02

Tableau 40

Source : Traitement statistique des résultats de l'enquête

Le Centre de Sidi Abdelli avec un Poids Moyen de 2.03 kg par sujet vient en première position dépassant légèrement le Centre de Bir Ould Khelifa (Cf. tableau 41 et figure 20).

Tableau des Moy. pour PDS MOY(kg)

Effets : CENTRE

	Nombre	Moy.	Dév. Std	Err. Std
BIROULDKHELIFA	10	2	0,16	0,05
BENAZZOUZ	10	1,93	0,22	0,07
SIDILAHCEN	3	1,62	0,07	0,04
SIDIABDELLI	5	2,03	0,1	0,05
BOUCHENTOUF	2	1,75	0,26	0,19

Tableau 41

Source : Traitement statistique des résultats de l'enquête

Graphe des Interactions pour PDS MOY(kg)

Effets : CENTRE

Barres d'erreurs : 95% Intervalle de confiance

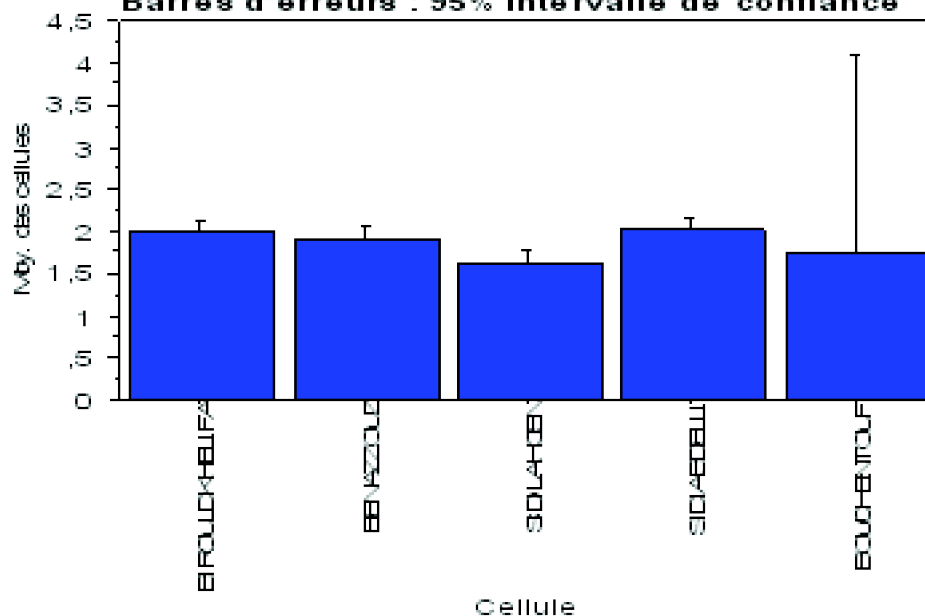


Figure 20

c. Age à l'abattage

La valeur de la probabilité est inférieure à 0.05 ($p=0.0013 < 0.05$) ce qui signifie que les différences entre les Centres pour l'âge à l'abattage sont hautement significatives

(Cf. tableau 42).

Tableau d'ANOVA pour AGE ABATTAGE (j)

	DDL	Somme des carrés	Carré moyen	Valeur de F	Valeur de p
CENTRE	4	183	45,75	6,24	0,0013
Résidus	25	183,17	7,33		

Intocèle II estimation des composants de la variance : 6,96

Tableau 42

Source : Traitement statistique des résultats de l'enquête

Les Centres de Bir Ould Khelifa et Ben Azzouz avec un Age à l'abattage Moyen de 51 jours viennent en première position (Cf. tableau 43 et figure 21).

Tableau des Moy. pour AGE ABATTAGE(j)

Effets : CENTRE

	Nombre	Moy.	Dév. Std	Err. Std
BIROULDKHELIFA	10	51,1	1,91	0,6
BENAZZOUZ	10	51,8	3,49	1,1
SIDILAHCEN	3	57,33	3,21	1,86
SIDIABDELLI	5	56	2,24	1
BOUCHENTOUF	2	57	0	0

Tableau 43

Source : Traitement statistique des résultats de l'enquête

Graphe des interactions pour AGE ABATTAGE(j)

Effets : CENTRE

Barres d'erreurs : 95% Intervalle de confiance

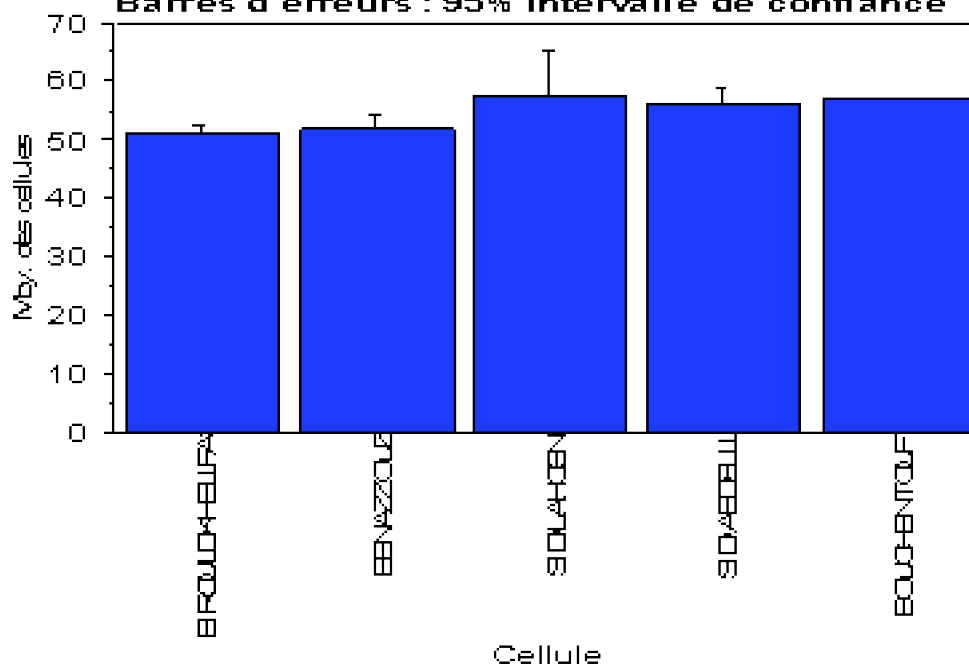


Figure 21

d. GMQ

La valeur de la probabilité est inférieure à 0.05 ($p=0.0004 < 0.05$) ce qui signifie que les différences entre les Centres pour le GMQ sont hautement significatives

(Cf. tableau 44).

Tableau d'ANOVA pour GMQ(g/j)

	DDL	Somme des carrés	Carré moyen	Valeur de F	Valeur de p
CENTRE	4	348,1	87,02	7,53	0,0004
Résidus	25	288,87	11,55		

Modèle II estimation des composants de la variance : 13,68

Tableau 44

Source : Traitement statistique des résultats de l'enquête

Le Centre de Bir Ould Khelifa Avec un GMQ Moyen de 39 g/j vient en première position (Cf. tableau 45 et figure 22).

Tableau des Moy. pour GMQ(g/j)

Effets : CENTRE

	Nombre	Moy.	Dév. Std	Err. Std
BIROULDKHELIFA	10	39,2	2,9	0,92
BENAZZOUZ	10	37,1	4,38	1,39
SIDILAHCEN	3	28,33	1,53	0,88
SIDIABDELLI	5	36,4	1,67	0,75
BOUCHENTOUF	2	30,5	4,95	3,5

Tableau 45

Source : Traitement statistique des résultats de l'enquête

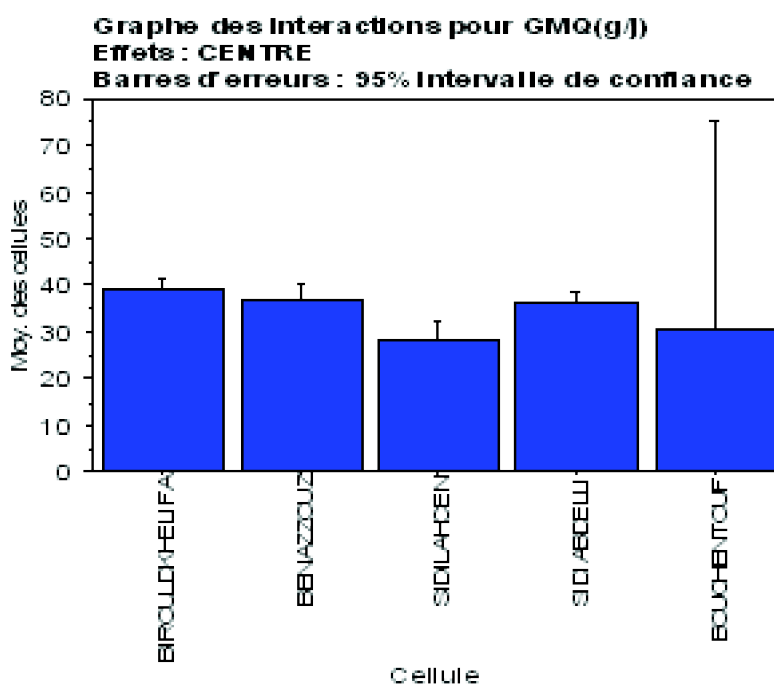


Figure 22

e. Index de Performance

La valeur de la probabilité est inférieure à 0.05 ($p=0.0001 < 0.05$) ceci dénote des

différences très significatives entre les Centres pour ce paramètre (Cf. tableau 46).

Tableau d'ANOVA pour IP

	DDL	Somme des carrés	Carré moyen	Valeur de F	Valeur de p
CENTRE	4	12601,17	3150,29	9,85	<0,0001
Résidus	25	7998,98	319,96		

Modèle | estimation des composants de la variance : 513,05

Tableau 46

Source : Traitement statistique des résultats de l'enquête

Le Centre de Bir Ould Khelifa Avec un IP Moyen de 153 vient en première position suivi du Centre de Sidi Abdelli (Cf. tableau 47 et figure 23).

Tableau des Moy. pour IP

Effets : CENTRE

	Nombre	Moy.	Dév. Std	Err. Std
BIROULDKHELIFA	10	153,2	22,51	7,12
BENAZZOUZ	10	130,26	14,75	4,67
SIDILAHCEN	3	90,83	14,21	8,21
SIDIABDELLI	5	150,44	12,45	5,57
BOUCHENTOUF	2	103,17	21,39	15,13

Tableau 47

Source : Traitement statistique des résultats de l'enquête

Graphe des Interactions pour IP

Effets : CENTRE

Barres d'erreurs : 95% Intervalle de confiance

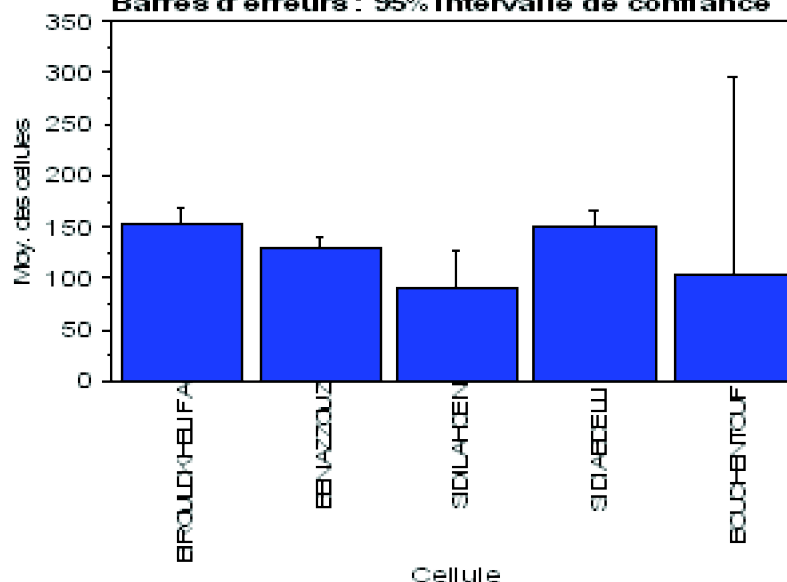


Figure 23

4.1.4 Comparaison des Performances zootechniques

L'analyse comparative des performances moyennes réalisées par les Centres enquêtés par rapport à celles des élevages privés nationaux ainsi qu'aux valeurs obtenues au niveau international permettra de situer le Modèle objet de l'étude (Cf. tableau 48)

	Algérie		France	Brésil	USA
	Elevage Privé	Modèle étudié Elevage public			
Age d'abattage (j)	61	53 ± 4	40	46	46
Indice	100	87	66	76	76
Écart		-13	-34	-25	-25
Poids (kg)	2,1	1,90 ± 0,21	1,8	2,0	2,2
Indice	100	92	90	110	105
Écart		-8	-10	10	5
GMQ (g/j)	34	36,37 ± 4,69	45,5	49,5	47,8
Indice	100	107	137	146	141
Écart		+7	+37	+46	+41
IC	3,17	2,52 ± 0,22	1,80	1,32	1,06
Indice	100	79	60	61	62
Écart		-21	-40	-39	-37
Mortalité (%)	11,0	7,52 ± 2,40	5,8	4,0	5
Indice	100	67	52	41	44
Écart		-33	-48	-59	-56
Index de Performance	95	136 ± 27	231	245	232
Indice	100	143	243	258	244
Écart		+48	+143	+153	+147

Tableau 48 : Compétitivité des élevages de poulets de chair en Algérie, en France, au Brésil et aux USA

Source : ITAVI-1999 OFAL-1998

Les performances techniques des Centres d'engraissement des filiales avicoles du secteur public sont nettement supérieures aux élevages du secteur privé, avec un avantage de 43% au niveau de l'Index de performance, qui traduit en fait les avantages obtenus au niveau de l'ensemble des paramètres zootechniques (-13 % d'âge à l'abattage, +7% de GMQ, -21% d'IC et -33% de Mortalité).

Cependant, ces résultats demeurent faibles comparés aux standards internationaux (France, Brésil, USA). Cette situation se traduit au niveau de l'Index de Performance par un écart négatif de -70% par rapport à celui de la France et des USA, et -80% par rapport à celui du Brésil.

Ces écarts qui traduisent eux aussi une supériorité au niveau des paramètres zootechniques (une plus grande Viabilité du cheptel, un Cycle d'élevage plus court, une

meilleure Croissance du cheptel donnant une meilleure Conversion des Aliments) nous paraissent rattrapable étant donné qu'ils sont exprimés par rapport à une moyenne relative, l'approche faite à travers le Test ANOVA a montrée des différences significatives entre Centres, ainsi l'écart constaté au niveau de l'Index de performance ne représente que 52% par rapport au meilleur Centre et 18% par rapport au meilleur Lot (comparé à la France et au USA).

4.2 Les Coûts de production

4.2.1 Analyse paramétrique

Le coût de production moyen est de 99.66 DA /KG vif \pm 9.81 et un Coefficient de variation de 10%, ce qui dénote de l'homogénéité des valeurs obtenues.

Le meilleur coût de production est de 75.28 DA/KG vif obtenu au niveau de la Bande 24 du Centre C03 de Sidi Abdelli.

Le coût de production le plus élevé est de 119.46 DA/KG vif obtenu au niveau de la Bande 30 du Centre C03 de Bouchentouf.

Dix neuf (19) Bandes ont réalisés des coûts de production inférieurs à 100 DA/KG vif (Bandes 1, 2, 3, 4, 5, 8, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 24, 25, 26, 27, 28, 29) représentant un effectif de 1 508 900 poussins chair, soit 63% de l'effectif global.

4.2.2 Matrice de Corrélation

La Matrice de Corrélation (Cf. tableau 35) fait apparaître que le coût de production est très fortement corrélé à l'Index de Consommation ($r=0.715$).

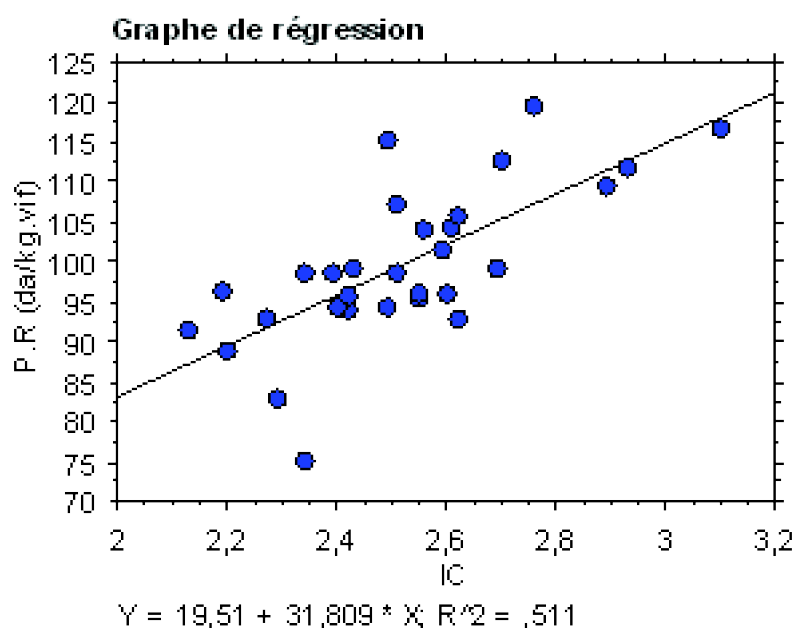
L'analyse de régression sera à même de nous renseigner sur la nature de cette relation.

a. Relation Coût de production - Indice de Consommation

Avec un Coefficient de détermination $R^2 = 0.511$ le prix de revient est déterminé à 51.1% par l'IC (Cf. figure 24)

Coût. de régression P.R (da/kg vif) vs IC

	Coefficient	Erreur standardisée	Coeff standardisé	Valeur de t	Valeur de p
Terme const.	19,510	14,879	19,510	1,312	2003
IC	31,809	5,852	0,715	5,408	< 0001



4.2.3 Test ANOVA

La valeur de la probabilité est inférieure à 0.05 ($p=0.0028 < 0.05$) signifie que les différences entre les Centres pour ce paramètre sont hautement significatives

(Cf. tableau 49).

Tableau d'ANOVA pour P.R (da/kg.vif)

	DDL	Somme des carés	Carré moyen	Valeur de F	Valeur de p
CENTRE	4	1292,985	323,246	5,402	,0028
Résidus	25	1495,842	59,834		

Modèle II estimation des composants de la variance : 47,749

Tableau 49

Source : Traitement statistique des résultats de l'enquête

Le Centre de Sidi Abdelli avec un Coût de production Moyen de 87.178 da/kg .vif vient en première position dépassant le Centre de Ben Azzouz avec un ratio moyen de 99.855 da/kg .vif (Cf. tableau 50 et figure 25).

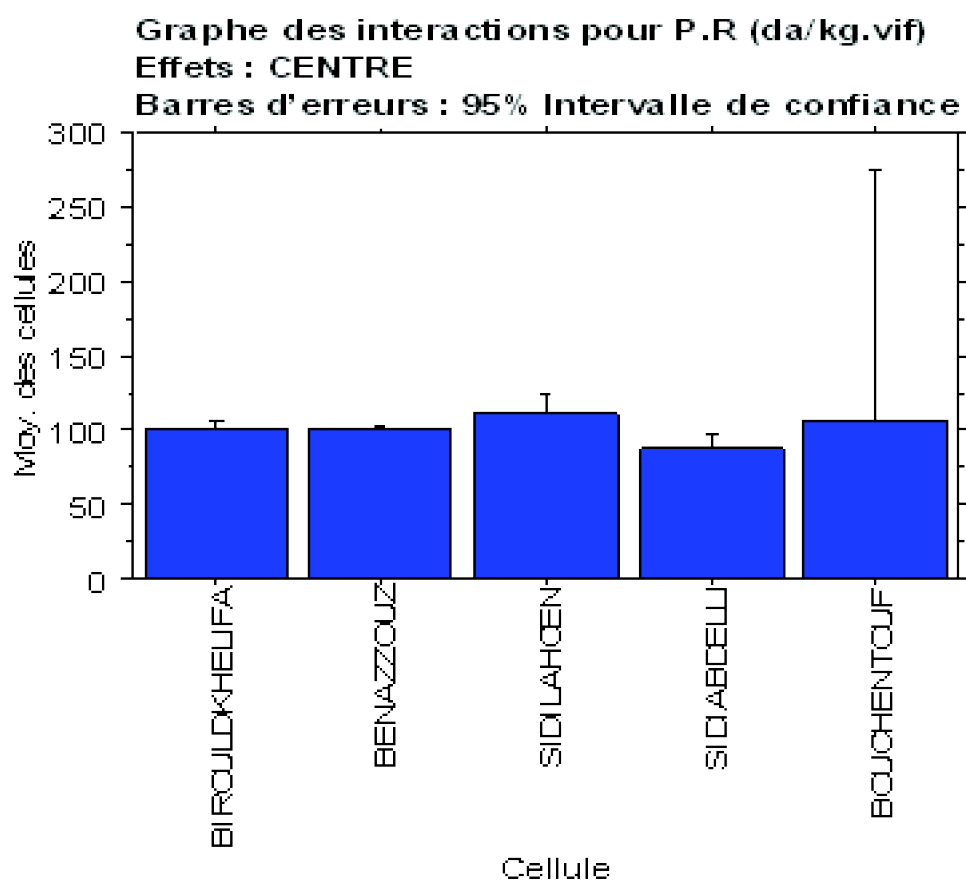
Tableau des Moy. pour P.R (da/kg.vif)

Effets : CENTRE

	Nombre	Moy.	Dév. Std	Err. Std
BIROULDKHELIFA	10	100,879	8,441	2,669
BENAZZOUZ	10	99,855	4,341	1,373
SIDILAHCEN	3	111,420	5,395	3,115
SIDIABDELLI	5	87,178	8,242	3,686
BOUCHENTOUF	2	106,135	18,844	13,325

Tableau 50

Source : Traitement statistique des résultats de l'enquête



4.2.4 Analyse Comparative

4.2.4.1 Structure du Coût de production

L'examen de la structure du coût de production, permet d'analyser l'allocation des ressources à l'origine des résultats obtenus (Cf. tableau 51).

Tableau 51 : Structure du Coût de production des élevages enquêtés

Impacts prévisibles de l'intégration de l'Algérie dans la zone de libre échange Union Européenne / Pays tiers Méditerranéens sur la filière poulet de chair

POSTE	DA/kg.vif	%
Amortissement	4,722	4,74
Frais du personnel	12,376	12,42
Impôts et Taxes	1,348	1,35
Frais Financiers	0,866	0,87
Services	1,886	1,89
Autres Frais Fixes	7,447	7,47
Charges Fixes	28,645	28,74
Cheptel	14,915	14,97
Aliment	53,136	53,32
Produits Vétérinaires	2,962	2,97
Charges Variables	71,013	71,26
Coût de Production	99,658	100,00

Source : Traitement statistique des résultats de l'enquête

L'essentiel du coût de production est le fait des charges variables qui représentent 71.26% de celui-ci, le poste de charge Aliment vient en première position avec 53.32% suivi du poste Cheptel 14.97% et en troisième position le poste Frais du personnel avec 12.42% du coût total.

Ces trois postes réunis représentent plus de 80% du coût de production total.

4.2.4.2 Comparaison des coûts de production

La comparaison des coûts de production du kg vif de poulet se fera au niveau interne entre le modèle enquêté et les élevages privés nationaux et au niveau externe entre ces deux modèles et un pays témoin (Cf. tableau 52).

Tableau 52 : Comparaison des Coûts de production du poulet de chair

	Algérie (2004) (élevages privés)		Algérie (modèle enquêté)		France (2002)		
	DA/Kg.Vif	%	DA/Kg.Vif	%	€/Kg.Vif	DA/Kg.Vif ¹	%
Amortissement	0.05	0.05	4.722	4.74	0.05	3.813	6.87
Frais du personnel	1.64	1.48	12.376	12.42	0.037	2.821	5.08
Frais financiers	0	0	0.866	0.87	0.013	0.991	1.79
Autres Frais Fixes	1.58	1.43	10.681	10.71	0.024	1.830	3.30
Charges Fixes	3.27	2.95	28.645	28.74	0.124	9.455	17.03
Cheptel	29.32	26.45	14.915	14.97	0.121	9.226	16.62
Aliment	65.76	59.32	53.136	53.32	0.419	31.949	57.55
Produits Vétérinaires	10.41	9.39	2.962	2.97	0.012	0.915	1.65
Autres Frais variables	2.09	1.89			0.052	3.965	7.14
Charges variables	107.58	97.05	71.013	71.26	0.604	46.055	82.97
Coût de production	110.85	100	99.658	100	0.728	55.51	100

Source : ITAVI, 1999 OFAL, 2001

a. Comparaison modèle enquêté - élevages privés

Le modèle enquêté offre un avantage comparatif nettement perceptible par rapport aux élevages privés. Les économies réalisées au kg.vif par rapport à ces derniers représentent 11.192 da, soit environ 10% du coût total.

L'essentiel des économies a été réalisé au niveau des charges variables, en raison d'une meilleure conversion des aliments, d'une vitesse de croissance supérieure et d'une mortalité moins importante, cela se traduit par des gains substantiels :

En 2001, le taux de change est : 1€ = 76.25 DA

Cheptel : -14.405 da/kg.vif soit 49% d'économie.

Aliment : -12.624 da/kg.vif soit 19.2 % d'économie.

Produits Vétérinaires : - 7.448 da/kg.vif soit 71.55% d'économie.

Par contre, les avantages acquis au niveau des charges variables sont quelque peu annihilés par les charges fixes et ce en raison des investissements consentis pour la construction de ces infrastructures (la dotation aux amortissement du Centre de Bir Ould Khelifa représente mensuellement 1 400 000 da), des sureffectifs (les cinq Centres enquêtés emploient 226 travailleurs), de la pression fiscale ainsi que des autres charges fixes.

b. Comparaison modèle enquêté – pays témoin (France)

Malgré les avantages avérés du modèle enquêté, celui-ci demeure non compétitif par rapport à celui d'un pays comme la France ayant une aviculture performante.

Les surcoûts se retrouvent au niveau de l'ensemble de la structure de détermination et principalement au niveau des postes de charges suivants :

Frais du personnel : + 9.555 da/kg.vif, soit +77 %

Produits Vétérinaires : + 2.047 da/kg.vif, soit +69%.

Aliment : +21.187 da/kg.vif, soit +40%.

Cheptel: +5.689 da/kg.vif, soit +38%.

4.3 Influence de la conjoncture économique sur les Coûts de production

L'aliment avicole constitué essentiellement de Maïs et de Tourteaux de soja (l'aliment Croissance formule standard ONAB contient 64.8% de Maïs et 27% de Tourteaux de soja, soit au total 91.8%) constitue le principale poste de charge du coût de production du

poulet de chair. Aussi les fluctuations des prix de ces matières premières au niveau du marché mondial se répercutent de manière indirecte sur les coûts des produits avicoles finaux.

Les analyses prospectives effectuées par les organismes spécialisés (USDA, IFPRI, FAO) font ressortir une nette tendance au renchérissement des céréales secondaires et du soja à l'horizon 2010.

L'IFPRI, dans son modèle d'approche <<IMPACT>>, prévoit une augmentation de 32% pour le maïs et 40% pour le soja.

Les échanges mondiaux du maïs ont essentiellement progressé entre 1960 et 1981 passant de 11 à 80 millions de tonnes. Cette augmentation s'est ralentie durant ces vingt dernières années pour atteindre 144 millions de tonnes en 2002.

Les évolutions observées sont liées essentiellement à l'augmentation de la demande en céréales pour l'alimentation animale.

Les principaux pays acheteurs de maïs se diversifient de plus en plus et peuvent être regroupés dans quatre grandes zones géographiques :

-les pays de l'Asie Orientale qui représentent la moitié des besoins mondiaux d'importation, avec principalement le Japon et, dans une moindre mesure, la Corée du Sud, Taïwan, la Malaisie et Singapour ;

les pays d'Amérique Latine dont les besoins ont fortement progressé et correspondent aujourd'hui à 17 % de la demande mondiale (contre 7 % en 1995/96) ; l'Union Européenne qui a vu son niveau d'importation augmenter fortement pour retrouver celui du début des années 80 et atteindre 15 % (UE à 15 ou 25 idem) de la demande mondiale. Cette hausse résulte des besoins croissants de l'Espagne et du Portugal. L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient se maintiennent avec 10 % de la demande mondiale.

En vingt ans, les importations de la CEI ont quasiment disparu (passant de 13 à 0.6 millions de tonnes), alors qu'elles ont longtemps rivalisé avec celles du Japon. La croissance des importations asiatiques et latino-américaines a largement compensé cet effondrement. Face à cette demande mondiale importante, le nombre de pays exportateurs est relativement limité. Il s'agit des Etats-Unis dont la part a régressé de 84 % (en 1995/96) à 56 % au profit de la Chine qui représente 14 % des exportations mondiales, viennent ensuite l'Argentine (11 %) et la France (10 %) qui exportent essentiellement sur l'UE.

A cette liste, il convient d'ajouter la Hongrie qui exporte, depuis 1997, 2 à 3 % des exportations mondiales.

Le bilan des échanges mondiaux pour l'année 2002 s'établit comme suit :

Au niveau mondial	
Total des exportations	85 millions de tonnes
Total des importations	59 millions de tonnes
Au niveau UE à 15	
Total des exportations	9,5 millions de tonnes (11,2 %)
Total des importations	8,6 millions de tonnes (16,4 %)
Au niveau UE à 25	
Total des exportations	11,6 millions de tonnes (14 %)
Total des importations	9 millions de tonnes (17 %)

Concernant le tourteaux de soja, le marché international est fortement concentré, ainsi une poignée de sociétés intégrées verticalement dominant la production, la distribution et le commerce international des oléagineux.

A elles seules, trois sociétés mondiales contrôlent 80% du marché européen de la trituration du soja et plus de 70% du marché américain.

Au cours des vingt dernières années, la production mondiale des oléagineux a connue un développement extrêmement rapide avec une progression de 137 millions de tonnes (+96%).

En 1999/2000 la production de soja a atteint 166 millions de tonnes (56% du total des oléagineux), cinq pays assurent l'essentiel de cette production, les Etats-Unis, la chine, le Brésil, l'Argentine et l'Inde.

Les tourteaux d'oléagineux (en particulier le soja) représentent l'essentiel des matières riches en protéines ou MRP commercialisées dans le monde. Avec 57 millions de tonnes, ce commerce représente 27% de la production mondiale, il est pour 36 millions de tonnes (63%) constitué de tourteaux de soja.

Les trois grands fournisseurs mondiaux sont l'Argentine (16 millions de tonnes), les Etats-Unis (12.6 millions de tonnes) et le Brésil (11.2 millions de tonnes), ces trois pays représentent 70% du commerce mondial.

Les principaux débouchés, outre l'UE, qui représente à elle seule 52% du total des importations mondiales, sont principalement localisés en Asie : Corée, Thaïlande, Indonésie, Chine et Philippines.

En conclusion, on peut affirmer que la croissance de la demande en viandes de volailles (la FAO estime que la croissance de la production de viande de volaille dépasserait le taux de 5% par année) dans les régions à fort potentiel de croissance (Moyen Orient, pays sud méditerranéens et sud est Asiatique) , aurait un impact sur le marché mondial des céréales secondaires et des tourteaux d'oléagineux en impulsant une hausse significative de la demande sur ces produits, ce qui aura pour conséquence une augmentation de leur prix de négoce sur le marché mondial.

4.4. Bilan sur la compétitivité de la filière

4.4.1 Bilan comparatif

Les contre performances techniques contribuent pour une large part dans les surcoûts de la production du poulet de chair en Algérie.

Cette situation pénalise donc incontestablement l'Algérie par rapport aux autres pays.

Une enquête effectuée en 2001 montre des disparités entre pays qui s'explique par la présence d'atouts compétitifs indéniables, notamment un coût d'approvisionnement en matières premières (maïs et soja) pour le Brésil et les Etats – Unis et un savoir faire pour la France (Cf. Tableau 53).

	AlgérieElevage privé	Modèle ¹ enquêté	France	Brésil
Coût de sortie élevage	1.84	1.64	0.93	0.58
Coût d'abattage ²	0.36	0.36	0.32	0.16
Coût (€/ Kg carcasse)	2.2	2	1.25	0.74

Source : ITAVI, 1999 OFAL, 2001 ONAB, 2003

Ainsi, le coût de production du Kg de poulet standard produit par l'Algérie aussi bien au niveau des élevages privés que publics est nettement supérieur à celui de pays comme la France et le Brésil.

Le kg de carcasse issu des élevages privés est supérieur de :

- 10% à celui du modèle enquêté.
- 76% à celui de la France.
- 197% à celui du Brésil.

Le kg de carcasse issu des élevages privés est supérieur de :

- 10% à celui du modèle enquêté.
- 76% à celui de la France.
- 197% à celui du Brésil.

Le kg de carcasse issu des élevages enquêtés est supérieur de :

- 60% à celui de la France.
- 170% à celui du Brésil.

Il s'avère donc indéniable qu'en l'état actuel des choses, la filière poulet de chair Algérienne demeure peu compétitive (bien que le modèle enquêté offre un avantage comparatif significatif par rapport aux élevages privés), et ne résisterait pas à la suppression des droits de

douane et taxes d'effets équivalent qui demeurent nécessaires pour son maintien, d'où l'intérêt de la détermination du Coefficient de Protection Nominal .

1 En 2005, le taux de change est de : 1€=89.23 DA

2 bien que l'essentiel de la production du privé transite par les tueries, nous avons considéré un coût d'abattage semblable à celui des abattoirs publics.

4.4.2 Détermination du Coefficient de Protection Nominal

Le CPN établit le niveau de protection minimal qui sera traduit en droit de douane équivalent à appliquer aux produits concurrents dans le but de protéger la filière locale.

Pour ce calcul, les données suivantes ont été prises en considération :

pour le produit local, il s'agit du prix du poulet sortie abattoir (structure du coût de production du poulet sortie abattoir en Annexe) exprimé en \$ US (Taux de change en 2005 1\$=73.96 da).

pour les produits concurrents (France et Brésil), il s'agit des prix CAF moyens communiqués par la FAO ramenés au kg carcasse (Cf. tableau 54)

Pays	Unité	Algérie Elevage privé	Modèle enquête	France	Brésil
Prix poulet local	\$/kg	2.64	2.42		
Prix poulet importé	\$/kg			1.49	0.85
CPN1				1.7718	3.1059
CPN2				1.6242	2.8471
DD1	%			77.18	210.59
DD2	%			62.42	184.71

Source : FAO, 2002 OFAL, 2001 ONAB, 2003

Les seuils de protection tarifaire élevés (77.18 et 62.42 vis-à-vis du poulet Français) et (210.59 et 184.71 vis-à-vis du poulet Brésilien), traduisent en fait les rapports de productivité entres ces différents modèles, ainsi, le coût de production du kg de poulet (équivalent carcasse) produit en Algérie est de 1.6 à 1.8 celui de la France et de 2.7 à 3 fois celui du Brésil.

CHAPITRE V : Conditions d'émergence d'une filière poulet de chair compétitivité

Les contres performances techniques contribuent pour une large part dans les surcoûts de la production du poulet de chair en Algérie.

Bien que le modèle étudié soit plus performant que la moyenne des élevages privés, il reste néanmoins en net recul par rapport aux standards internationaux.

Les réserves de productivité (technicité, lutte contre les gaspillages, maîtrise des élevages, réduction des charges, innovations techniques) sont importantes et demandent à être judicieusement exploitées.

Les raisons qui militent pour le maintien d'une filière de production de poulet de chair en Algérie sont nombreuses, nous citerons celles qui nous paraissent les plus importantes :

- * la sécurité alimentaire de la population dans un contexte mondial caractérisé par l'émergence de maladies animales d'origine virale difficilement maîtrisables.

- *l'existence d'une base infrastructurelle très importante.

- *un marché local à fort potentiel de croissance (une disponibilité supplémentaire de 1kg de poulet par habitant et par an signifie une production équivalente de 33.000 tonnes, étant donné la disponibilité actuelle de 7.23 kg/hab/an, rien que pour rattraper l'écart qui nous sépare des pays maghrébins comme la Tunisie 9.20 kg/hab/an et le Maroc 9.20 kg/hab/an, il faudrait donc une production supplémentaire de 66.000 tonnes de poulet).

*une dynamique socio économique appréciable de la filière qui fait vivre 160.000 familles.

*un capital savoir faire acquis depuis 37 années avec à la clé l'émergence d'une profession.

*une assise scientifique nationale et un potentiel de recherche non négligeable.

De ce fait, il nous semble que l'ouverture brutale du marché serait un non sens économique et social dans le sens ou il ferait planer de sérieuses menaces sur le potentiel productif national.

Le modèle que nous avons étudié, de par sa configuration, de par son système de management, de par ses performances, se rapproche plus des modèles avicoles développés que du système productif local.

Aussi et dans la perspective de la mise en place d'une aviculture performante, ce modèle doit constituer le noyau autour duquel s'articulera la configuration future de la filière poulet de chair nationale tout en apportant les correctifs afin de lui rendre sa compétitivité.

Dans ce sillage, les actions à entreprendre pour l'émergence d'une filière poulet de chair locale compétitive sont :

5.1. Reconfiguration des infrastructures d'élevages de poulet de chair

La taille moyenne actuelle des élevages (3000 poulets) ne permet pas de réaliser les économies d'échelle que peuvent procurer les bâtiments de grande capacité, en plus du fait que ces structures <<archaïques>> ne permettent pas au matériel biologique d'extérioriser son potentiel génétique, ce qui se traduit par des contres performances techniques synonymes de surcoûts de production.

Enfin, ces structures ne répondent pas aux normes d'hygiène et de santé animale et de ce fait ne peuvent aspirer à jouer un rôle en perspective d'un marché excédentaire.

Cette action devra être menée par les pouvoirs publics à travers un dispositif de soutien aux éleveurs désirant reconfigurer leur élevage tout en excluant (retrait d'agrément) ceux qui ne répondent plus aux normes et qui n'adhèrent pas à cette politique (en Egypte et en Arabie Saoudite, les financements pour l'acquisition de structures d'élevage ne sont accordés qu'au delà d'une certaine capacité).

5.2. Amélioration qualitative des Formules de fabrication des Aliments poulets de chair

Les aliments poulets de chair actuellement produits en Algérie n'atteignent pas les niveaux nutritionnels (Energie, Protéines, Acides Aminés essentiels) recommandés par les sélectionneurs pour leur cheptel.

A titre d'exemple, une comparaison de l'aliment fabriqué par l'ONAB pour la gamme chair, formule standard (Démarrage, Croissance, Finition) avec les besoins recommandés pour la souche poulet de chair ISA fait ressortir des écarts négatifs au niveau des postes nutritionnels clés (Cf. tableau 55)

	Démarrage			Croissance			Finition		
	ONAB	ISA	Ecart	ONAB	ISA	Ecart	ONAB	ISA	Ecart
Energie (kcal/kg)	2 900	3 050	-150	2 900	3 150	-250	2 350	3 200	-850
Protéines brutes (%)	21	22	-1	19	21	-2	17	20	-3
Méthionine (%)	0.15	0.53	0.08	0.38	0.5	0.12	0.32	0.45	0.09
Lysine (%)	1.10	1.11	-0.01	0.88	1.01	0.17	0.8	0.96	0.16

Tableau 55 : Comparaison des teneurs nutritionnels des Aliments ONAB avec les Recommandations ISA

Source : ONAB, 2005 ISA , 1996

Le maintien des formules actuelles ne permet pas de réaliser une croissance convenable (une seule Bande sur trente a atteint un GMQ de 48 g/j), la moyenne obtenu étant de 36 g/j, soit un écart de 10 à 12 g/j par rapport aux pays témoins.

Cette situation explique en grande partie les contre performances zootechniques des animaux élevés pour l'engraissement, étant donné qu'un aliment pauvre influe négativement sur la croissance, ce qui conduit à un allongement du cycle d'élevage pour atteindre un poids moyen commercialisable, avec comme conséquence une ration alimentaire plus importante, sans oublier de mentionner l'impact négatif sur la résistance du cheptel qui se traduit par une mortalité plus élevée.

L'interaction des effets de ces facteurs se traduit par une production moindre de viande avec une surconsommation d'aliments, donc un coût à l'unité d'œuvre plus élevé.

L'amélioration de la qualité des aliments se traduira par une augmentation de leur coût de production, mais en contrepartie améliorera la productivité globale de l'activité engraissement du poulet de chair.

Sur la base du calcul des écarts de coûts matières entre les formules adaptées aux standards de la souche ISA et les formules des aliments commercialisés par l'ONAB, effectué à partir du logiciel de formulation <<Bestmix>> spécialisé dans l'optimisation des formules par programmation linéaire, il a été déterminé un surcoût de 37.21 da/ql pour l'aliment croissance et 65.68 da/ql pour l'aliment finition.

5.3. Amélioration des performances zootechniques

des élevages de poulets de chair

Celle-ci devra se faire à travers une meilleure maîtrise des techniques d'élevage, l'objectif est de réduire les écarts qui nous séparent des normes admises.

Une simulation effectuée sur une bande témoin (Bande C01B01A02) a montré que l'amélioration des performances techniques se traduit par une réduction significative du coût de production (Cf. tableau. 56)

Tableau 56 : Impact amélioration des performances sur le coût de revient du poulet

	Performances Réalisées	Simulation	Ecart	Taux (%)
Effectif Départ	110 615	110 615		
Mortalité cheptel (%)	7.52	5	-2.52	-33.51
Effectif Restant	102 294	105 084		
GMQ (g/j)	39	45	+6	+15.38
Age (j)	49	45	-4	-8.16
Poids sujet (kg)	1.91	2.03		
Poids total (kg)	195 382	213 320		
Cons.aliment.sujet (kg)	3.868	3.552		
Consommation totale (kg)	427 887	392 904		
IC	2.19	1.84		
IP	165	232		
Coût de revient (da/kg.vif)	96.39	84.86	-11.53	-11.96

Source : Traitement statistique des résultats de l'enquête

Ainsi, la réalisation de performances zootechniques normatives aurait un impact direct sur le coût de production dans le sens d'une baisse significative de celui-ci pouvant atteindre 12%.

5.4. Elevage des grands parentaux

L'intégration verticale de la filière devra être achevée, ce qui constituera un prélude au développement du segment final <<Sélection-Multiplication>> à travers la mise à contribution du potentiel national scientifique.

L'accession au stade grand parental, permettra aussi de mieux encadrer le marché local et de diminuer considérablement les effectifs importés.

5.5. Trituration de la graine de soja

La trituration de la graine de soja au niveau local nous semble tenir du même souci d'accentuer l'intégration de la filière.

Par ailleurs l'importation de la graine offrira l'avantage de reporter les frais d'approche et d'exploitation sur le produit principal à savoir l'huile de table et alléger par la le prix du sous-produit (qui en réalité est un co-produit).

Ceci, sans omettre de signaler l'opportunité offerte à l'agriculture nationale de développer la culture de soja.

5.6. Réduction des droits de douane sur les inputs avicoles

Les matières premières des aliments avicoles (Maïs et tourteaux de soja) ainsi que les facteurs aviaires sont taxés à 5%, ce qui représente environ uniquement pour le poste aliment un surcoût de 2 da par kg.vif.

5.7. Allègement de la fiscalité liée à l'activité avicole

La taxe sur la valeur ajoutée prélevée sur l'aliment est actuellement de 17%, ce qui correspond à environ 10 da par kg.vif, soit 15% du poste de charge aliment.

Un allègement fiscal dans la sens d'une réduction de cette taxe à un taux de 7% aura un impact significatif sur le coût de production du poulet de chair.

8. Régulation du marché

L'absence de coordination entre les intervenants et d'un cadre de concertation regroupant les acteurs de la filière, se traduit par une intervention anarchique à l'origine de gaspillage énorme dans cette activité, ainsi les importations de poussins reproductrice chair pour l'année 2005 ont atteint 2 870 031, ce qui correspond à 373 000 tonnes de viande de poulet alors que la production annuelle n'excède guère 220 000 tonnes, ce qui signifie que l'écart de 153 000 tonnes correspondant à un

cheptel reproducteur chair de 1 057 000 sera inéluctablement réformé pour cause de rentabilité économique.

Ainsi, la régulation de l'activité s'avère être primordiale pour la stabilité du marché et de l'activité avicole.

5.8. Amélioration de la qualité des produits finaux

Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour assurer la qualité de la viande produite, les tueries privées doivent être bannies et l'abattage devra transiter par des abattoirs industriels.

En agissant de la sorte, il sera possible d'assurer la traçabilité du produit garante de sa qualité et aspect essentiel dans le cadre de la mise à niveau de l'aviculture.

CONCLUSION GENERALE

L'analyse tendancielle des principaux indicateurs macro-économiques à moyen terme :

- stabilisation de l'inflation ;
- taux de croissance soutenu ;
- désendettement ;
- réserves de change ;
- augmentation des IDE ;

Militent en faveur d'une relance économique dont le corollaire est l'amélioration du pouvoir d'achat de la population.

Conjugué à l'accroissement démographique (l'ONS évalue la population algérienne à 35 248 262 à l'horizon 2010) et à l'augmentation de la demande en viande blanche, les besoins établis sur la base d'une disponibilité moyenne de 10 kg/hab/an seraient de 350 000 tonnes.

En outre, le choix d'une option locale pour la production avicole ne saurait se décliner uniquement du point de vue de la productivité, en raison de l'impact socio-économique (emploi, sécurité alimentaire, dynamique d'intégration) qui l'accompagne.

Cependant, l'intégration à l'économie mondiale (adhésion à l'espace euro méditerranéen et à l'OMC), dans une optique de libre échange nous met en face de filières très performantes à haut potentiel exportateur qui peuvent sérieusement menacer

la pérennité de la filière locale.

Aussi, il convient dès à présent de mettre en œuvre le plan d'action (dont nous avons ciblés les axes majeurs ci-dessus) devant assurer la mutation d'une aviculture <<archaïque>> vers un modèle de production performant garant de sa compétitivité.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Akesbi N ; (2003)** .Le nouveau cycle de négociations agricoles à l'OMC et les perspectives pour les pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée.
Forum sur le commerce des produits agricoles.2003
- Beard W., Menulty M ;(2000)**.Maladies aviaires : conséquences pour le commerce international et la santé publique.
Revue scientifique et technique, Vol 13 (2), Août 2000.OIE
- Beaumont C. et al ;(2004)**.Productivité et qualité du poulet de chair.
INRA Prod.Anim., 2004, Vol 17(4), P265-273.
- Bédrani S ;(2002)**.Développement et politiques agro-alimentaires dans la région méditerranéenne. Rapport pays-Algérie 2001. CIHEAM.
- Bureau J. et al ;(2004)**.La libéralisation du commerce agricole et les pays en développement. Conférence internationale « les politiques agricoles sont-elles condamnées par la mondialisation ? »INRA .CEPLI.
- CNIFA ;(1994)**.Evaluation des impacts de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC. CNIFA.1994
- CNIFA; (1991)**.Proposition pour l'organisation de la filière avicole CNIFA.1991
- Coulomb P ; (1991)**.Evolution du coût des politiques agricoles. IAM.1991
- Coulomb P ; (1991)**.Les politiques de soutien des prix et des revenus. IAM. 1991
- Delorme H ; (1991)**.Internationalisation des échanges. IAM.1991

- Dronne Y ; (2001).**Les marchés oléagineux de l'Europe dans le contexte international. Oléagineux, corps gras, lipides, Vol 8 (3), P 183-90, juin 2001.
- Dronne Y ; (2003).**Avenir du secteur de l'alimentation animale en relation avec les filières végétales. INRA.2003
- Duclos D ;(2001).**Fascinations et répulsions devant un nouveau projet universel – la globalisation va-t-elle unifier le monde? Le Monde Diplomatique, Août 2001, P26.
- FAO ; (1996).**L'alimentation et le commerce international. FAO.1996
- FAO ;(2003).**Evaluation du marché de la viande. FAO.2003
- FAO ;(2004).**L'alimentation et l'agriculture dans le contexte national et international. FAO.2004
- FAO ;(2004).**La situation des marchés des produits agricoles. FAO.2004
- FAO ;(2004).**Perspectives alimentaires N°3, Septembre 2004. FAO.2004
- GAC ;(2000).**Procédure de gestion d'une bande avicole. GAC.2000
- Gueslin A ;(1984).**Histoire des crédits agricoles. Revue Economica.1984.
- INRA ;(2003).**Economie et avenir des filières avicoles et cunicoles.INRA France.2003
- ITAVI ;(1996).**Enquête annuelle de l'ITAVI sur les coûts de production. Filière avicole. ITAVI.1996
- ITPE ; (1996).** Les coûts de production et les prix à la consommation des produits avicoles en Algérie – prévisions pour l'année 1996. ITPE.1996
- JORA ;(1995).**Liste des maladies animales à déclaration obligatoire et les mesures générales qui leur sont applicables. Journal officiel de la république algérienne N°12.
- Legault C. et al ;(1996).**Les lignées originale de l'INRA – Historique, développement et impact sur les productions animales. INRA Prod.Anim., hors série, P41-56.
- Lossouarn J ; (2003).**Stratégie dans les filières animales. INRA Prod.Anim., 2003, Vol 16(5), P 317- 324.
- MacMichael G ; (2001).**Maïs – situation et perspectives. Bulletin bimensuel – Division de l'analyse du marché.
- Ministère de l'Agriculture ;(1988).**La médecine vétérinaire et la protection de la santé animale(Loi N° 88-08 du 26 janvier 1988)Ministère de l'agriculture
- Ministère de l'Agriculture ;(1989).** Rapport relatif à la situation du médicament vétérinaire – approvisionnement et circuit de distribution. Direction des services vétérinaire - Ministère de l'agriculture
- Ministère de l'Agriculture ;(1991).** Assainissement des conditions de fonctionnement de la filière Ministère de l'Agriculture
- Ministère de l'Agriculture ;(2001). Recensement général de l'agriculture. Direction des statistiques agricoles - Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.2001
- Ministère de l'agriculture ;(2005).**Arrêté ministériel – définissant les mesures générales de prévention en élevage avicole. Ministère de l'agriculture.2005
- Ministère du Commerce ;(2001).**Accord d'association Algérie – Union Européenne. Ministère du Commerce
- OFAL ;(1996).**Analyse de la dynamique des prix des produits avicoles en

- Algérie.OFAL.1996
- OFAL ; (1997).**Tendance des prix sur les marchés des produits avicoles pour le deuxième trimestre 1997. OFAL, ITPE.1997
- OFAL ;(1998).**Le marché des produits avicoles. OFAL ITPE.1998
- OFIVAL ;(2003).**Le marché des produits carnes et avicoles en 2003. OFIVAL.2003
- OFIVAL ;(2003).**Sept ans d'application des accords du GATT dans le secteur de la volaille. OFIVAL.2003
- OFIVAL ;(2004).**Le marché des produits carnes et avicoles en 2004. OFIVAL.2004
- OFIVAL ;(2004).**Le bilan du secteur volaille – chiffres clés 2003. OFIVAL.2004
- OFIVAL ;(2005).**Le marché des produits carnes et avicoles en 2005. OFIVAL.2005
- ONAB ; (1985).**Dossier aviculture – évolution et perspectives. ONAB.1985
- ONAB ; (1990).**Evolution de la production avicole de 1980 -1990 ONAB.1990
- ONAB ; (1994).**Propositions pour un partenariat avec l'union européenne NAB.1994
- ONAB ; (1997).**Contribution à la réflexion sur l'organisation de la filière avicole ONAB.1997
- ONAB ;(2000).**Situation de l'aviculture et propositions de redynamisation. ONAB, 2000
- ONAB ;(2005).**Bilan de l'activité avicole 2005. ONAB.2005
- ONS ;(2005).**Population & démographie 1999 – 2004. Office National des Statistiques – Algérie.2005
- Piot-lepetit I., Rainelli P ; (1996).**Détermination des marges de manœuvre des élevages à partir de la mesure des inefficacités. INRA Prod.Anim., 1996, Vol 9 (5), P 367-377.
- Salah bey A ; (1988).**Analyse de la production animale à travers les différents plans de développement. INA-, dpt zootechnie.
- Sauvant D ; (2003).**Principes généraux de l'alimentation animale. INA Paris, Dpt des sciences animales.
- Xavier F. et al ;(2004).**L'espace économique euro méditerranéen. Les enjeux économiques internationaux – DREE Dossiers Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie.

ANNEXES :

Fiche technique de l'unité **UPC SIDI ABDELLI I)**

PARTIE TECHNIQUE

Systeme d'alimentation avec silo de stockage d'aliment

Systeme d'abreuvement

Systeme de ventilation et d'extraction

Systeme de refroidissement (pad-cooling)

Systeme d'eclairage et de chauffage

Systeme d'alarme

Fiche technique de l'unité **UPC SIDI LAHCEN**

I) PARTIE TECHNIQUE

Systeme d'alimentation avec silo de stockage d'aliment

Systeme d'abreuvement
Systeme de ventilation et d'extraction
Systeme de refroidissement (pad-cooling)
Systeme d'eclairage et du chauffage
Systeme d'alarme

Fiche technique de l'unité **UPC BOUCHENTOUF**

I) PARTIE TECHNIQUE

Systeme d'alimentation avec silo de stockage d'aliment
Systeme d'abreuvement
Systeme de ventilation et d'extraction
Systeme de refroidissement (pad-cooling)
Systeme d'eclairage et du chauffage
Systeme d'alarme

Fiche technique de l'unité **UPC BENAZOUZ**

I) PARTIE TECHNIQUE

Systeme d'alimentation avec silo de stockage d'aliment
Systeme d'abreuvement
Systeme de ventilation et d'extraction
Systeme de refroidissement (pad-cooling)
Systeme d'eclairage et du chauffage
Systeme d'alarme
Systeme d'alimentation avec silo de stockage d'aliment
Systeme d'abreuvement
Systeme de ventilation et d'extraction
Systeme de refroidissement (pad-cooling)
Systeme d'eclairage et du chauffage
Systeme d'alarme